

ktuell

- ◆ **Sozialwahlen: OGBL baut seine führende Position aus**
- ◆ **Il faut maintenir le pouvoir d'achat et l'emploi**





Luxembourg

L-1020 Luxembourg BP 2031 / 19, rue d'Eprenay
Tél.: 49 60 05-1 Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

**Lundi, mercredi, vendredi et le mardi et jeudi après-midi (sur rdv)
permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi
sur rendez-vous**

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Tél.: 26 54 43-1 Fax: 26 54 02 59

Lundi: 14h00 - 17h00

Mardi, vendredi: 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mercredi: 10h00 - 12h00 (sur rdv) / 14h00 - 17h00

Jeudi: 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 (sur rendez-vous)

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Tél.: (+33) (0) 3 82 50 32 50 Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h45

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Tél.: 51 50 05-1 Fax: 51 50 05-29

Lundi: 14h00 - 17h00

Mardi, jeudi: 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mercredi: 10h00 - 12h00 sur rendez-vous / 14h00 - 17h00

Vendredi: 10h00 - 12h00 sur rendez-vous

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise Tél.: 75 80 35

Lundi: 9h00 - 11h30

Mercredi: 9h00 - 11h45 sur rendez-vous / 14h00 - 17h30

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, rue des Ecoles
Tél.: (+33) (0) 3 82 50 61 51

Jeudi: 14h30 - 17h30 et sur rendez-vous

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Tél.: (+33) (0) 3 82 91 19 19 Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 9h00 - 12h00 Mercredi: 14h00 - 17h00

Differdange

L-4640 Differdange 17, rue Michel Rodange
Tél.: 58 82 86 Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 12h00

Mercredi: 14h00 - 17h00

Jeudi: 15h00 - 18h00

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch
Tél.: 50 73 86 Fax: 50 44 81

frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi, vendredi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 12h00

Antenne Arlon

B-6700 Arlon 80, rue des Martyrs

Jeudi: 9h00 - 12h00

Antenne Athus

B-6791 Athus 16A, rue des Usines (FGTB) Tél.: 063/38 54 69
Uniquement pour métallurgistes

Vendredi: 14h30 - 17h00 Samedi: 9h00 - 11h00

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Samedi: 9h00 - 12h00

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean
Tél.: 81 90 01-1 Fax: 81 97 13

Lundi: 9h00 - 11h45 (sur rdv)

Mardi: 8h00 - 11h45 / 14h00 - 17h00

Mercredi: 13h00 - 17h00 (sur rdv)

Jeudi: 8h00 - 11h00

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange
Tél.: 95 72 70

Mardi: 14h00 - 16h00 (sur rdv) Jeudi: 14h00 - 17h00

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)
Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr

OGBL / ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück
Tél.: 26 02 14-1 Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

SEW (Syndicat Education et Sciences)

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage
Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Services publics

L-4002 Esch/Alzette B.P. 149 / 60, bd. J. F. Kennedy
Tél.: 54 05 45-248 Fax: 54 16 20

SBA (Syndicat Banques et Assurances)

L-1490 Luxembourg 19, rue d'Eprenay
Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

Syndicat Bâtiment

L-9052 Ettelbruck 6, rue du Prince Jean
Tél.: 81 90 01-1

Mardi et jeudi: 14h00 à 17h00

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

Tél.: 26 84 56 45

Permanence téléphonique le mercredi:
de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm
EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher



Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 621 170 846

Sommaire

Editorial 4

Gerade jetzt: Kaufkraft und Arbeitsplätze erhalten

Dossiers nationaux 8

- Nationale Gesundheitskasse
- Emplois verts
- Maintien de l'emploi dans le secteur financier
- Paramètres sociaux

Du nouveau dans les entreprises 16

Santé, Sidérurgie et mines, Transformation sur métaux

Dossiers internationaux 18

- Euromanif pour le temps de travail
- Grande Région au Parlement européen
- Stellungnahme zum G20-Krisengipfel
- Großregion bei Minister Halsdorf
- FEM: Pas de décision unilatérale chez ArcelorMittal
- Libre circulation des travailleurs

Dossier Elections sociales

Tous les résultats et analyses

Chambres professionnelles 26

Les avis sur le budget de l'Etat 2009

IFES 30

Calendrier des formations 2009

Frontaliers français 34

Calcul de la retraite française

Divers 35

Subvention pour études universitaires



Der OGBL dankt allen Wählerinnen und Wählern für das anlässlich der Sozialwahlen entgegengebrachte Vertrauen und wünscht schöne Feiertage sowie ein glückliches neues Jahr.

L'OGBL remercie toutes ses électrices et tous ses électeurs pour la confiance témoignée lors des élections sociales et souhaite de joyeuses fêtes ainsi qu'une heureuse nouvelle année.

Unsere Büros sind vom 24. Dezember 12.00 Uhr bis zum 4. Januar einschließlich geschlossen.

Nos bureaux resteront fermés du 24 décembre à partir de 12h00 jusqu'au 4 janvier inclus.

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacoelette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

INTERNET: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Chefredakteurin: Danièle Nieleles danielle.nieleles@ogbl.lu

Koordination: Christiane Wagner christiane.wagner@ogbl.lu

Druck / impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident

Gerade jetzt: Kaufkraft und Arbeitsplätze erhalten

Die Sozialwahlen 2008 sind abgeschlossen. Der OGBL konnte seine Stellung als erste Gewerkschaft Luxemburg nicht nur verteidigen, sondern ausbauen und dies in allen Wirtschaftszweigen außer im Finanzsektor. In der neuen Arbeitnehmerkammer erreichte der OGBL eine komfortable absolute Mehrheit, die sich denn auch in den Organen der sozialen Sicherheit widerspiegeln wird. Die konstituierende Sitzung der neuen Arbeitnehmerkammer wird Anfang Januar stattfinden. Die neugewählten Personalvertretungen werden ebenfalls ab Januar ihr Mandat antreten. In den Betrieben über 100 Mitarbeiter gibt es nunmehr nur noch eine, gemeinsame Personalvertretung. Es gilt die neuen Perspektiven auszunutzen, um vereint die Interessen aller Arbeitnehmer noch wirksamer vertreten zu können. Angesichts des schwierigen wirtschaftlichen Umfeldes ist dies notwendiger denn je. Leider müssen die Delegierten im Betrieb aber auch weiterhin mit einem historisch überholten Personalvertretungs- und Mitbestimmungsgesetz aus den 70er Jahren arbeiten, weil der Arbeitsminister es jetzt seit 10 Jahren versäumt, ein modernes, zeitgemäßes Gesetz auszuarbeiten und auf den Instanzenweg zu bringen. Es ist auch klar, dass die Gesetzgebung von 2006 über den Erhalt der Beschäftigung nachgebessert werden muss. Aber die besten Gesetze helfen nichts, wenn der Wille zur Zusammenarbeit nicht besteht oder sich auf Lippenbekenntnisse beschränkt. Das Patronat ist gefordert sich auf die neuen Gegebenheiten einzustellen und eine positive, konstruktive Einstellung zum Sozialdialog auf allen Ebenen einzunehmen.

In diesem Zusammenhang soll aber gewusst sein, dass der OGBL nicht zulassen wird, dass die Krise genutzt wird, um die Rechte der Arbeitnehmer zu schwächen. Die Arbeitnehmer und ihre Gewerkschaften haben diese Krise nicht verschuldet. Im Gegenteil die Gewerkschaftsbewegung hat seit Jahren vor den möglichen Folgen der Deregulierungspolitik, der ungezügelter Globalisierungspolitik, der ideologisch motivierten Privatisie-

rungepolitik öffentlicher Dienste und Betriebe und einer Wirtschafts- und Geldpolitik, deren Hauptziel es war die Lohnentwicklung zu bremsen, gewarnt. Eines ist klar: die alten neoliberalen Rezepte der Wirtschaftstheoretiker der OECD und anderer internationaler Einrichtungen, aber auch von großen privaten, oft patronatsnahen Wirtschaftsinstituten und namhaften Wirtschaftswissenschaftlern sind gescheitert und haben sich als falsch erwiesen. Tiefgreifende Reformen auf Weltebene sind notwendig, erste Ansätze waren auf dem G20 Treffen in Washington, aber auch bei den Diskussionen in der EU zu erkennen. Die Vorschläge und Kritiken der internationalen Gewerkschaftsbewegung liegen vor und sind bekannt. Sie sind darauf ausgerichtet kurzfristig zu verhindern, dass die wirtschaftliche Rezession sich verschärft und in eine Deflation und Depression übergeht. Darüberhinaus geht es darum, dafür zu sorgen, dass die Fehlentwicklungen der letzten Jahrzehnte endlich dauerhaft verhindert werden.

Auch in Luxemburg werden wir nicht von den Auswirkungen der Rezession verschont werden. Tausende Arbeitnehmer sind von Kurzarbeit betroffen, die Arbeitslosigkeit steigt an. Austeritätspolitik, sogenannte Strukturereformen (Demontage des Arbeitsrechts, Schwächung der sozialen Sicherungssysteme...) wie sie seit Jahren von verschiedenen Seiten gefordert werden, würden die Krise noch verschärfen. Die Antwort auf die Rezession auch in Luxemburg kann und darf nicht Austerität, Lohn- und Einkommensverlust, Sozialabbau heißen.

Im Gegenteil: unser soziales Sicherungssystem (bei Krankheit, bei Unfall, bei Pflegebedürftigkeit, bei Arbeitslosigkeit) darf nicht angetastet werden, selektive Verbesserungen sind aber notwendig.

Dies gilt auch für unser Pensionssystem.

Die Anpassung der Pensionen und des Mindestlohns um 2% ab ersten Januar ist notwendig und wirtschaftlich richtig. Der OGBL hat diese Erhöhungen offensiv

verteidigt und in der Tripartite erreicht, dass das Prinzip der periodischen Anpassung des Mindestlohnes trotz der konträren, scheinbar wissenschaftlich begründeten Vorschläge von Professor Fontagné erhalten blieb. Die Rentenanpassung und die Mindestlohnerhöhung im Januar werden einen wichtigen Beitrag bei der Bekämpfung der Rezession leisten.

Das gleiche gilt auch für die Indexanpassung. Auch wenn die Regierung aus unverständlichen Gründen darauf besteht die Indextranche vom letzten Juli erst im März und nicht schon im Januar auszahlen zu lassen, so werden dennoch spätestens im März die Löhne und Pensionen um 2,5% steigen.

Mehr denn je ist es notwendig in Sachen Index Klartext zu reden und dafür Sorge zu tragen, dass die nächste Indextranche ohne Verspätung ausbezahlt wird.

Der OGBL wird diese Haltung weiterhin offensiv verteidigen, auch in einer möglichen Tripartiterunde.

Für den OGBL ist klar, dass der Index gerade jetzt enorm wichtig ist. Die Krise wird sicherlich vom Patronat benutzt werden um Lohndruck auszuüben. Verschiedene Betriebe und Sektoren werden objektive Argumente in den Tarifverhandlungen vorbringen, andere werden die Gunst der Stunde nutzen wollen. Der OGBL wird das Prinzip einer kontinuierlichen Tarifpolitik verteidigen und wird alles daran setzen, um mehr Arbeitnehmer in den Genuss eines Kollektivvertrags kommen zu lassen. 40-50% der Arbeitnehmer haben keinen Kollektivvertrag und ohne Kollektivvertrag sind die Lohnunterschiede grösser, werden die Frauen stärker diskriminiert und sind Mindestlohnentwicklung und Indexanpassung oftmals die einzige Lohnentwicklung.

Der OGBL begrüßt auch die Anpassung der Steuertabelle, die verhindert, dass die steuerliche Belastung erhöht wird und unterstützt die neuen Steuergutschriften, die den einkommensschwächeren Haushalten zugute kommen.

Die Wirtschaftsaktivität in Luxemburg muss unterstützt werden. Ein vorübergehend erhöhtes Haushaltsdefizit und eine stärkere Staatsverschuldung, um Zukunftsinvestitionen im Bereich des öffentlichen Transports, des Klimaschutzes, der Kinderbetreuung, der Bildung und Weiterbildung, der Forschung, der Seniorenpolitik zu finanzieren und gleichzeitig die Wirtschaftsaktivitäten anzukurbeln ist gerechtfertigt.

Trotzdem ist nicht auszuschließen, dass im Zuge der Krise Arbeitsplätze vernichtet werden. Der OGBL verlangt in diesem Zusammenhang nicht nur, dass das Recht auf Arbeitslosengeld ohne Abstriche erhalten bleibt, sondern eine neue Politik, die den Arbeitnehmern neue Sicherheiten gibt. Wir verlangen, dass neue Wege beschritten werden, damit die Arbeitnehmer die von Restrukturierungen betroffen sind möglichst in einem Arbeitsverhältnis bleiben. Die Maßnahmen, die wir im Rahmen der Restrukturierung der Stahlindustrie entwickelt haben, können als Basis für ähnliche Maßnahmen in anderen Wirtschaftszweigen dienen. Gegebenenfalls wird dies aber nicht kostenneutral sein und es steht alsdann die Frage nach einer sozialgerechten Finanzierung an.

Die anstehenden Festtage werden in vielen Familien von Zukunftsängsten überschattet sein. Es gibt aber Alternativen, es gibt Auswege aus der Krise. In dem Sinne und trotzdem: frohe Festtage!

*Neue Sicherheiten
durch eine
neue Politik!*



Jean-Claude Reding
Président

Il faut maintenir le pouvoir d'achat et l'emploi: surtout maintenant!

Les élections sociales 2008 sont terminées. L'OGBL n'a pas seulement pu défendre sa position de premier syndicat du Luxembourg, mais l'a consolidée, ceci dans tous les secteurs économiques sauf le secteur financier. Dans la nouvelle Chambre des salariés, l'OGBL s'est assuré une majorité absolue confortable qui se reflétera également dans les institutions de la Sécurité sociale. L'assemblée constituante de la nouvelle Chambre des salariés aura lieu début janvier 2009. Les nouvelles délégations du personnel entreront également en fonction à partir de janvier. Dans les entreprises de plus de 100 salariés, il n'y aura désormais plus qu'une seule délégation commune. Il s'agit maintenant de saisir les nouvelles opportunités afin de pouvoir, ensemble, défendre encore plus efficacement les intérêts de tous les salariés. Dans l'actuel contexte économique difficile ceci est une nécessité impérieuse. Malheureusement les délégués dans les entreprises restent tributaires d'une législation sur les délégations du personnel et de cogestion obsolète datant des années 70 du fait que le ministre du Travail et de l'Emploi a omis depuis dix ans déjà d'élaborer et de mettre en voie d'instances une loi moderne adaptée aux temps actuels. Il est tout aussi évident que la législation de 2006 sur le maintien dans l'emploi doit être améliorée. Pourtant les meilleures lois ne servent à rien s'il n'y a pas de vraie volonté de collaboration ou si celle-ci se limite aux seules déclarations peu sincères. Il importe que le patronat s'adapte aux nouvelles réalités et qu'il fasse preuve d'une mentalité positive quant au dialogue social à tous les niveaux.

Dans ce contexte, l'OGBL fait savoir qu'il n'acceptera pas que la crise serve de prétexte à affaiblir les droits de salariés. Les salariés et leurs syndicats n'ont pas causé cette crise. Au contraire, le mouvement syndical a depuis des années mis en garde contre les éventuelles conséquences de la politique de déréglementation, de la politique effrénée de globalisation, de la politique de privatisation – idéologiquement motivée – des services

et établissements publics et d'une politique économique et financière ayant comme but principal de freiner l'évolution salariale. Fait est: les anciens préceptes néolibéraux des économistes théoriciens de l'OCDE et d'autres institutions internationales, mais également d'importants instituts économiques privés, souvent favorables au côté patronale, et d'éminents économistes ont échoué et se sont révélés être faux. Des réformes profondes s'imposent au niveau mondial, un premier pas a été franchi lors du G20 à Washington, mais également lors des discussions au niveau de l'Union européenne. Les propositions et critiques du mouvement syndical international ont été présentées et sont donc connues. Elles tendent à éviter qu'à court terme la récession économique ne s'accroisse et ne se transforme en déflation et dépression. En outre, il faudra tout mettre en œuvre afin que les erreurs économiques des dernières décennies ne se répètent plus à l'avenir.

Le Luxembourg ne sera pas non plus à l'abri des répercussions de la récession. Des milliers de salariés sont au chômage partiel, le chômage en général augmente. Une politique d'austérité, des dites réformes structurelles (détérioration du droit du travail, affaiblissement des systèmes de la sécurité sociale, ...), mesures préconisées depuis des années par certains milieux, ne feront qu'aiguiser la crise. Le Luxembourg lui aussi ne devra et ne pourra pas tenir tête à la récession par une politique d'austérité, par la diminution des salaires et revenus ainsi que par le démontage social. Bien au contraire: il ne faut en aucun cas porter atteinte à notre système de sécurité sociale (maladie, dépendance, chômage), même si certaines améliorations sélectives sont nécessaires.

Il en est de même pour notre système de pensions.

L'adaptation des pensions et du salaire social minimum de 2% à partir du 1^{er} janvier est nécessaire et représente une mesure économique appropriée. L'OGBL a défendu de façon offensive ces augmentations et a

réussi à sauvegarder dans le cadre des accords tripartites le principe de l'adaptation périodique du salaire social minimum en dépit des contrepropositions, dites scientifiquement fondées, du professeur Fontagné. L'ajustement des pensions et l'augmentation du salaire social minimum seront des contributions fortes dans le combat contre la récession.

Cela vaut également pour l'adaptation indiciaire. Même si pour des raisons incompréhensibles le gouvernement s'obstine à ne payer la tranche indiciaire de juillet dernier qu'en mars au lieu de janvier 2009, les salaires et pensions augmenteront certainement de 2,5% en mars au plus tard.

Il importe plus que jamais de jouer cartes sur table en ce qui concerne l'indexation et de veiller à ce que la prochaine tranche indiciaire soit payée sans aucun retard.

L'OGBL défendra cette position de façon offensive, également lors d'une éventuelle réunion tripartite.

Pour l'OGBL, il est évident que l'index est de prime importance précisément au moment actuel. Le patronat prendra certainement prétexte de cette crise pour faire pression sur la politique salariale. Certaines entreprises et certains secteurs avanceront lors des négociations tarifaires des arguments objectifs, d'autres essayeront de profiter de la situation. L'OGBL défendra le principe de la politique tarifaire continue et ne ménagera pas ses efforts pour faire bénéficier un plus grand nombre de salariés de conventions collectives. 40-50% des salariés ne sont pas couverts par une convention collective de travail, et sans convention collective de travail les différences salariales sont plus prononcées, les femmes sont discriminées dans une plus forte mesure et souvent dans ce cas ce ne sont que l'évolution du salaire social minimum et l'adaptation de l'index qui font augmenter les salaires.

L'OGBL salue l'adaptation du barème de l'impôt ce qui

évite l'augmentation de la charge fiscale et marque son soutien aux nouveaux crédits d'impôts qui profitent aux ménages à plus faible revenu.

Il faut soutenir l'activité économique au Luxembourg. Une augmentation temporaire du déficit budgétaire et un endettement de l'Etat quelque peu plus élevé en vue de financer des investissements d'avenir dans les domaines du transport public, de la protection du climat, de l'encadrement des enfants, de la formation et de la formation continue, de la recherche, de la politique destinée aux personnes âgées et en vue de stimuler simultanément l'économie sont tout à fait justifiés. La destruction d'emplois au cours de cette crise n'est

pour autant pas à exclure. Dans ce contexte, l'OGBL ne revendique pas seulement que le droit à l'indemnité de chômage soit inconditionnellement maintenu, mais plaide pour un renouveau politique qui offre de nouvelles

sécurités aux salariés. Nous exigeons que de nouvelles voies soient empruntées afin de maintenir dans l'emploi autant que possible les salariés frappés par des restructurations. Les mesures que nous avons élaborées dans le cadre de la restructuration de la sidérurgie pourront servir de modèle de base à des mesures analogues dans d'autres secteurs économiques. Réussir pareil pari ne sera pas gratuit, s'en suivra donc le défi de trouver un financement équitable du point de vue social.

Pour de nombreuses familles, l'ombre d'un avenir incertain planera sur les fêtes de fin d'année. Néanmoins, des alternatives, des moyens pour sortir de la crise existent. Pensons-y! Dans ce sens et malgré tout je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année!

*De nouvelles
sécurités par un
renouveau politique!*

In die Gesundheitskasse!

Ab dem ersten Januar haben wir im Privatsektor keine Krankenkassen mehr sondern eine einzige Gesundheitskasse.

Die Wahlen für die neue Arbeitnehmerkammer liegen hinter uns. Der OGBL ist der große Sieger dieser Wahl. In den 8 Gruppen, in denen der OGBL eine Liste aufgestellt hatte, bekam er von 57 möglichen Mandaten deren 36. Auf einer neunten Liste bekam der FNCTTFEL zwei von drei Mandaten.

Da die Krankenkassen der öffentlichen Funktion noch immer nach dem alten Schema weiter funktionieren, bestimmen die anderen Gruppen in der Vollversammlung der neuen Arbeitnehmerkammer die Vertreter in den einzelnen Institutionen.

Im Proporzsystem werden die Arbeitnehmervereiner in den Vorstand der Gesundheitskasse, in die neue Nationale Pensionskasse, in den Kompensationsfonds des allgemeinen Pensionsregimes, in den Verwaltungsrat des Informatikzentrums der Sozialen Sicherheit sowie als Beisitzende bei den Sozialgerichtsbarkeiten gewählt.

Die neue Gesundheitskasse wird ab nächstem Jahr von einem Verwaltungsrat geleitet, der sich zusammensetzt aus acht Vertretern der Arbeitnehmer, acht Arbeitgebervertretern und einem Vertreter des Ministeriums, der auch gleichzeitig den Vorsitz hat.

Was bringt diese Verwaltungsreform den Versicherten direkt?

Ab 1. Januar stehen jedem Versicherten der neuen Gesundheitskasse alle Agenturen der Kasse zur Verfügung, wenn er eine Auskunft braucht oder eine Leistung beantragt. Es sind deren am Anfang 18, verteilt über das ganze Land. Nach einer Beobachtungsperiode wird das Angebot der Nachfrage angepasst, d.h. entweder werden die bestehenden Agenturen verstärkt oder punktuell weitere eröffnet.

Ein umfassendes Weiterbildungsprogramm für die Angestellten wird garantieren, dass die Versicherten eine qualitativ gute Dienstleistung erfahren.

Die Agenturen werden mittelfristig ausgebaut, damit die Versicherten auch Auskünfte über die Renten, die Kindergeldleistungen usw. erhalten können.

Die Agenturen, welche heute täglich drei Stunden geöffnet haben, werden den Versicherten ab dem

1. Januar täglich sechs Stunden zur Verfügung stehen.

Aus Sicherheitsgründen wird kein Bargeld mehr ausbezahlt sondern es wird ein Scheck ausgestellt, der bei jeder beliebigen Agentur der Sparkasse eingelöst werden kann.

Auf dem Gebiet des Leistungsangebots der neuen Gesundheitskasse wird im Bereich der Naturalleistungen keine Änderung eintreten. Im Bereich der Krankengeldleistungen hat das Gesetz über das Einheitsstatut, welches auf dem Abkommen der Dreierkonferenz basiert, eine grundlegende Änderung vorgenommen. Ab nächstem Jahr bezahlt der Arbeitgeber das Krankengeld und bekommt von der neu gegründeten Mutualität in der er versichert ist, einen Großteil der Summe rückerstattet. Die Gesundheitskasse übernimmt die Zahlungen frühestens ab dem 78. Krankheitstag.

Diese gesetzliche Änderung bedingte eine Anpassung der Statuten der Gesundheitskasse, um auch die Berechnung des Krankengeldes zu regeln, welches bspw. keine Überstunden mehr beinhaltet. Gleichzeitig wurden einige Regeln harmonisiert. Man braucht nicht mehr die Kasse anzurufen, wenn man krank ist, sondern muss nur noch ein ärztliches Gutachten einschicken, wenn die Abwesenheit zwei Tage überschreitet. Beim Arbeitgeber muss man sich natürlich sofort abmelden. Das neue Statut sieht auch die Möglichkeit einer Teilabwesenheit im Krankheitsfall vor, wenn diese einen therapeutischen Zweck erfüllt. Arbeitet ein Versicherter nach einer langen Krankheitsperiode wieder und hat kein Anrecht mehr auf Krankengeld (52 Wochen), so kann er in Ausnahmefällen doch noch nach einer speziellen Genehmigungsprozedur monatlich während 14 Tagen Krankengeld beziehen.

Die nächste Generalversammlung der UCM am 17. Dezember wird einen zweiten Teil von Statutenänderungen verabschieden, welcher sich vor allem mit der Kontrolle der Abwesenheiten beschäftigt und den daraus folgenden Konsequenzen. Wir werden uns damit in einer nächsten Ausgabe beschäftigen.



René Pizzaferrì



CNS

d'Gesondheetskeess

Informations

Téléphone: (+352) 27 57 - 1

E-mail: cns@cns.lu

Fax administration: (+352) 27 57 - 2758

Internet: www.cns.lu

Bureaux CNS

125, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Adresse postale: L-2980 Luxembourg

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur le statut unique au 1^{er} janvier 2009, un réseau de 18 agences est à votre disposition:

Agence		Téléphone	Fax
Bettembourg	L-3260 4, route de Mondorf	51 13 10	51 13 10 - 55
Clervaux	L-9711 84, Grand'Rue	92 11 01	92 11 01 - 55
Diekirch	L-9208 16, rue Jean l'Aveugle	80 93 13	80 93 13 - 55
Differdange	L-4660 9, rue Michel Rodange	58 80 04	58 80 04 - 55
Dudelange	L-3510 2, rue de la Libération	51 18 43	51 18 43 - 55
Echternach	L-6486 Porte St.Willibrord	72 02 50	72 02 50 - 55
Esch/Alzette	L-4132 Grand'Rue/rue de l'Eglise	53 05 37	53 05 37 - 55
Esch/Alzette	(Schlassgoart)		
Ettelbruck	L-9063 Place Marie-Adélaïde	81 01 62	81 01 62 - 55
Grevenmacher	L-6719 9, rue du Centenaire	75 02 97	75 02 97 - 55
Luxbg. (Hollerich)	L-2973 125, route d'Esch	40 112-1	40 06 11
Luxbg. (Ville)	L-2449 8, Boulevard Royal	47 17 84	47 17 84 - 55
Mersch	L-7525 Topaze Shopping Center	32 00 65	32 00 65 - 55
Redange/Attert	L-8510 33, Grand'Rue	23 62 10 62	23 62 10 62 - 55
Remich	L-5574 6, avenue Lamort-Velter	23 66 90 09	23 66 90 09 - 55
Rumelange	L-3710 Place G.D, Charlotte	56 50 40	56 50 40 - 55
Steinfort	L-8443 Hôtel de Ville	39 00 61	39 00 61 - 55
Wiltz	L-9530 6, Grand'Rue	95 80 37	95 80 37 - 55

A partir du 1^{er} janvier 2009, la Caisse Nationale de Santé reprendra les activités de

- l'Union des Caisses de Maladie
- la Caisse de Maladie des Ouvriers
- la Caisse de Maladie des Employés Privés
- la Caisse de Maladie des Ouvriers Arbed
- la Caisse de Maladie des Employés Arbed
- la Caisse de Maladie des Professions Indépendantes
- la Caisse de Maladie Agricole.

Les emplois verts: une chance pour le futur

«La lutte contre le réchauffement de la planète est-elle créatrice de nouveaux emplois?» C'est la question que se posait la conférence organisée par l'OGBL en coopération avec le Mouvement écologique, qui a eu lieu le 22 octobre 2008 au Campus Walferdange de l'Université de Luxembourg. Peter Poschen, qui est le conseiller principal de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de développement durable, y a présenté le rapport commun de l'OIT, des Nations Unies, de la Confédération Syndicale Internationale et de l'Organisation Internationale des Employeurs sur les Emplois verts, sous-titré «Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone».

Ce rapport montre qu'une économie à faibles émissions de carbone ne réduira pas nécessairement le nombre d'emplois. Bien au contraire, Peter Poschen explique que l'adaptation à des modèles à une efficacité énergétique plus élevée (p. ex. dans le secteur du bâtiment),

le développement de technologies propres et l'expansion des énergies renouvelables pourraient mener à la création de plusieurs millions de nouveaux emplois. A la fin, le bilan serait positif et la création de nouveaux emplois dépasserait la perte dans d'autres secteurs.

Il est évident que cette évolution nécessitera des mesures de transition ambitieuses pour garantir que le passage d'un modèle fossile à un modèle plus durable ne fera pas en sorte que de nombreuses personnes ne se retrouvent au chômage. Face à la récession qui menace l'économie planétaire à la suite de la crise financière, Peter Poschen plaide pour une politique de relance conjoncturelle axée sur la promotion des emplois verts et des énergies renouvelables.



Le 22 octobre 2008, l'OGBL et le Mouvement écologique tenaient une conférence de presse commune dans le cadre de la conférence «La lutte contre le réchauffement de la planète est-elle créatrice de nouveaux emplois?» dont l'orateur était M. Peter Poschen, conseiller principal en matière de développement durable auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève.

Le double enjeu des emplois verts en chiffres

L'enjeu environnemental

- **Catastrophes liées au climat:** 262 millions de personnes ont été touchées chaque année entre 2000 et 2004.
- **Pénuries d'eau:** 1,8 milliard de personnes devraient souffrir de pénurie d'eau douce d'ici 2025, la plupart en Asie et en Afrique.
- **Réfugiés de l'environnement:** 50 millions de personnes pourraient devoir se réfugier du fait du changement climatique au cours des prochaines années.
- **Déplacements provoqués par les inondations:** 330 millions de personnes sont de plus en plus exposées dans les zones côtières, les plaines fluviales inondables et les petits Etats insulaires.
- **Pénuries alimentaires et malnutrition:** elles touchent aujourd'hui 180 millions de personnes et menacent d'en affecter 600 millions d'ici 2080.
- **Pollution:** chaque année dans le monde, 2 millions de personnes meurent prématurément du fait de la pollution atmosphérique, extérieure et intérieure.
- **Disparition de la biodiversité:** la grande majorité des espèces connues sont moins bien réparties ou moins abondantes, ou les deux. Les produits et les procédés biologiques constituent 40% de l'économie mondiale. Les plus pauvres, en particulier ceux qui vivent dans des zones de faible productivité agricole, dépendent fortement de la diversité génétique de l'environnement.

L'enjeu du travail décent

- **Travailleurs pauvres:** 1,3 milliard de personnes dans le monde ne gagnent pas suffisamment d'argent pour se hisser elles et leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour (elles représentent plus de 43 % de la main d'œuvre mondiale).
- **Chômeurs:** 190 millions à l'échelle mondiale.
- **Jeunes chercheurs d'emploi:** plus de 500 millions de demandeurs d'emploi supplémentaires sur les dix prochaines années.
- **Insécurité:** 5,3 milliards de personnes n'ont accès à aucune couverture sociale.
- **Accès à l'énergie:** 1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à une énergie moderne (près d'un être humain sur quatre).
- **Logement approprié:** un milliard d'habitants des bidonvilles vivent dans des logements insalubres sans services essentiels comme l'eau potable et l'assainissement.

Source : OIT – office International du Travail

Pour plus d'informations sur les emplois verts et l'Initiative Emplois verts:

<http://www.ilo.org/integration/greenjobs/index.htm>

L'OGBL salue les décisions de la réunion sur le maintien de l'emploi dans le secteur financier

Suite à la demande de l'OGBL adressée par lettre aux ministres Krecké et Biltgen ainsi qu'à l'ABBL le 10 octobre 2008, une réunion portant sur le maintien de l'emploi dans le secteur financier a eu lieu le 27 octobre 2008.

Pour l'OGBL, il était nécessaire de s'échanger sur les mesures préventives à mettre en place dans les meilleurs délais. Car les compétences extraordinaires du personnel du secteur financier sont un des éléments-clés du succès de la place financière luxembourgeoise. Il faut tout faire pour éviter que le personnel concerné par une restructuration ou, le cas échéant, par la fermeture d'un institut financier, soit perdu pour le marché de l'emploi luxembourgeois.

C'est pourquoi, l'OGBL a insisté sur la mise en œuvre d'une politique qui vise à sauvegarder les compétences et le savoir-faire dans le secteur financier. Une politique qui ne prendrait pas en compte cet aspect serait une politique myope et sans envergure.

L'OGBL a donc proposé de mettre en place un monitoring de l'emploi dans le secteur financier (suivi détaillé

des offres et demandes d'emploi, analyse des profils professionnels et des besoins de formation spécifique, ...). Cette analyse est nécessaire pour faire jouer à bon escient les instruments légaux en place et pour éviter que l'on donne aux salariés concernés par d'éventuelles restructurations comme seule perspective celle de s'inscrire au chômage.

L'OGBL a par ailleurs demandé que soit mis en place un dialogue social sectoriel sur l'emploi et il a constaté avec satisfaction que cette proposition fut retenue dans les conclusions des membres du gouvernement qui ont participé à la réunion. Une plate-forme d'échange et de concertation a donc été créée. Elle sera composée de hauts fonctionnaires, de représentants de l'ABBL et de l'ALFI (Association luxembourgeoise des fonds d'investissement) ainsi que de représentants syndicaux.

Den deutschsprachigen Text finden Sie auf www.ogbl.lu unter der Rubrik Pressemitteilungen



Administration de l'Emploi (ADEM)

Il faut accélérer la procédure d'allocation de chômage pour les frontaliers

Suite aux diverses interventions de l'OGBL, une délégation de l'OGBL conduite par son président Jean-Claude Reding a été reçue récemment par la direction de l'Administration de l'emploi (ADEM) pour un échange de vues sur la procédure administrative en matière de chômage des salariés frontaliers.

Lorsqu'un travailleur frontalier se fait licencier, l'ADEM doit transmettre à l'administration française, belge ou allemande un formulaire européen appelé E 301. Si en Belgique l'administration accepte le certificat de cessation de relation de travail rempli par l'employeur du salarié licencié afin d'accélérer la procédure d'obtention de l'allocation de chômage, il n'en est pas de même en France.

En effet, l'administration française (ASSEDIC) exige la remise du formulaire E 301 afin d'instruire le dossier. Or, l'administration luxembourgeoise (ADEM) a actuellement un retard moyen de cinq semaines. Si l'OGBL reconnaît les efforts récents de l'ADEM dans ce domaine, il est intervenu afin de réduire encore de façon significative ce délai d'attente, très pénalisant pour le frontalier concerné.

Mariette Scholtus, directrice de l'ADEM, a fait valoir que les retards étaient essentiellement dus à un manque de personnel, problème qui serait en train d'être résolu. Par ailleurs, la directrice a informé la délégation de l'OGBL qu'une procédure électronique appelée „EUROFORMS“ est en cours d'essai entre le Luxembourg, la Belgique et la France. Une fois au point, cette approche réduira le délai d'une semaine au moins.

Compte tenu du nombre important de salariés frontaliers concernés par la procédure E 301, environ 1 200 par mois, et compte tenu des problèmes financiers et familiaux qui généralement résultent d'un licenciement, l'OGBL souhaite que la situation se normalise dans les plus brefs délais. Par ailleurs, l'OGBL interviendra auprès des ASSEDIC en France afin de faciliter les démarches administratives du côté français..



Evolution du prix de logement

Des logements abordables pour tous?

En 2007...

L'Observatoire de l'Habitat du CEPS/INSTEAD a publié récemment l'étude «L'offre et les prix des logements mus sur le marché: *situation en 2006 et en 2007*», qui se base sur un échantillon d'annonces immobilières. Les chercheurs ont ainsi systématiquement dépouillé les annonces pour la première semaine de chaque mois dans la presse quotidienne (*Voix et Luxemburger Wort*), la presse spécialisée (*Immonews et Immostar*), ainsi que sur Internet (*AtHome.lu*). Pour 2007, 56 097 offres ont ainsi été collectées, dont 80% sont des offres de vente de logements contre 20% d'offres de location. L'offre en appartements (62%, dont 44% d'offres de vente et 18% d'offres de location) est prépondérante par rapport à l'offre en maisons (38%, dont la quasi-totalité – 36% – est constituée d'offres de ventes), alors que le parc de logements luxembourgeois est essentiellement constitué de maisons. Cette situation de prépondérance d'appartements sur le marché immobilier pourrait indiquer, selon le CEPS/INSTEAD, la difficulté de trouver des

terrains à bâtir pour les constructeurs, mais aussi la rentabilisation de ces terrains sous forme d'appartements.

En général, les prix moyens de vente de maisons annoncés se sont relativement stabilisés en 2007, après plusieurs années consécutives de hausse. Ainsi, le prix moyen annoncé est passé de 558.127 € en 2007 contre 548 650 € en 2006 (+ 1,73%). Au niveau de la vente d'appartements, le prix moyen a augmenté de 4,8%, et s'affiche à 334 809 €. Pour la location, les loyers moyens ont continué à augmenter (6% en moyenne), mais de façon moins importante que pour les années précédentes, indiquant donc également une tendance vers la stabilisation. Le loyer moyen pour un appartement est de 1 118 €.

Une tendance qui se fait remarquer aussi bien du côté des maisons que des appartements, aussi bien en ce qui concerne la vente que la location, est que l'augmentation des prix se fait davantage sentir chez les logements plus petits, notamment pour les maisons à 2 chambres (+ 7% pour la vente), respectivement à 3 chambres (+ 4%), et pour les studios (+ 13% pour la vente, 7% pour la location).

Régionalement, la situation se présente de façon similaire pour toutes les catégories: les communes avoisinantes à la capitale (Niederanven, Mamer, Leudelange...) affichent les prix de vente et de location les plus élevés, suivis par la ville de Luxembourg elle-même. Les régions rurales où les connexions aux axes ferroviaires et routiers font le plus défaut sont en général celles où le prix de l'habitat est le moins élevé.

... et aujourd'hui

Après la stabilisation affichée pour 2007, l'indicateur des prix de l'Observatoire pour le 3^e trimestre 2008 montre une baisse continue des prix de vente annoncés, qui se chiffre à -5,58% pour les maisons, et -3,28% pour les appartements. En même temps, le nombre d'offres de vente a diminué de près d'un tiers pour les maisons et d'un quart pour les appartements par rapport au 2^e trimestre. Au niveau de la location d'appartements, le nombre d'annonces immobilières saisies a également fortement diminué (- 31%), mais les prix ont cependant augmentés légèrement (+ 1,35%) par rapport à 2007. Ils ont cependant connu une baisse de 1,27% depuis le 2^e trimestre 2007.



Le non paiement des salaires est à la mode

Les derniers temps, nos secrétaires syndicaux des agences du Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL (SICA) constatent un nombre croissant d'employeurs qui ne respectent pas leurs obligations patronales prévues par les dispositions légales.

Tous les jours, des membres de l'OGBL s'adressent à nos agences afin de réclamer leurs salaires qui n'ont pas été payés, payés avec retard ou d'une façon très irrégulière.

Ceci a des graves conséquences pour nos membres et leurs familles qui risquent de se retrouver dans une situation financière précaire et insupportable. En effet, les salariés ne sont plus en mesure de subvenir aux besoins quotidiens et à leurs engagements financiers.

Cette situation a souvent pour conséquence que les concernés doivent s'adresser aux services sociaux compétents pour implorer une aide dont de droit il n'auraient pas besoin.

Le problème devient plus grave lorsqu'on habite dans les pays limitrophes.

Les services sociaux des communes de résidence des frontaliers ne se sentent pas responsables pour venir en aide à ces personnes.

Ces situations n'existeraient pas, si les employeurs respectaient leurs obligations et responsabilités à l'égard de leur salarié qui a bien exécuté son travail.

En tout cas, le Code du travail est bien clair en ce qui concerne le versement des salaires. L'article L.221-1 stipule ce qui suit:

Le salaire est payé chaque mois, et ce au plus tard le dernier jour du mois de calendrier afférent.

En cas de besoins particuliers, légitimes et urgents, le salarié peut obtenir le versement anticipatif de la fraction du salaire correspondant au travail accompli.

Les émoluments accessoires à la rémunération en numéraire, tels que tantièmes, remises, gratifications, primes ou autres de même nature, sont réglés au plus tard dans les deux mois suivant soit l'année de service, soit la clôture de l'exercice commercial, soit l'établissement du résultat de ce dernier.

Il est donc conseillé de s'adresser le cas échéant aux bureaux de l'OGBL qui interviendront immédiatement auprès de l'employeur afin de trouver une solution dans l'intérêt du salarié.

Si cette intervention n'aboutit pas, l'OGBL met à disposition des membres qui remplissent les conditions de stage d'une année d'affiliation prévues par les statuts de notre confédération un avocat qui entamera une action devant le tribunal de travail compétent.

Le salarié a également la possibilité d'entamer lui-même une action en justice en déposant auprès du tribunal compétent une requête en référé selon les modalités.

Un modèle type de ladite requête est à disposition de nos membres dans toutes nos agences. Les heures d'ouverture et les coordonnées de nos agences peuvent être consultées sur le site de l'OGBL: www.ogbl.lu et dans cet Aktuell.

Il vraiment malheureux de devoir entamer des actions devant les tribunaux pour réclamer la contrepartie du travail effectué.



Carlos Pereira

A partir du 1^{er} janvier 2009

Le **salairé social minimum** est augmenté de 2%, et atteindra € 1 641 (brut).

Le **revenu minimum garanti (RMG)** ainsi que le revenu pour personnes gravement handicapées sont augmentés de 2%.

Le **barème d'ajustement des pensions et rentes accident** au niveau de vie passe de 1,352 à 1,379 ce qui entraîne une augmentation des pensions et rentes accident de 2%.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Nora Back

Pit Schreiner

Les professionnels de la santé représentés par l'OGBL rencontrent le ministre de la Santé

En tant que premier syndicat du secteur de la santé et du secteur social, l'OGBL avait demandé une entrevue urgente avec le ministre de la Santé, Mars di Bartolomeo, en vue d'aborder les sujets suivants:

- **Modifications de l'outil actuellement en application pour mesurer la charge de travail des professionnels de la santé (PRN)**
- **Enquête de satisfaction auprès des patients**
- **Adaptation de la formation infirmière**

La réunion a eu lieu le mercredi 5 novembre 2008. La délégation OGBL conduite par Marco Goelhausen, président du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL, s'est composée des secrétaires des comités mixtes des différents établissements hospitaliers du pays ainsi que des secrétaires centraux du syndicat.

La délégation OGBL a informé le ministre que les groupes salariaux des comités mixtes d'entreprise des différents hôpitaux luxembourgeois adressent aujourd'hui une réclamation urgente à l'Inspection du travail et des mines (ITM) en rapport avec une violation lourde et inacceptable de la part des employeurs concer-

nant les articles L.423-1. et L.423-2. du code du travail.

En effet, sans avoir préalablement saisi les comités mixtes d'entreprise, les employeurs du secteur hospitalier ont mis en œuvre une nouvelle version de l'outil de mesure PRN depuis quelques semaines et ils ont lancé une enquête de satisfaction auprès des patients depuis la fin du mois de septembre.

Cette façon de procéder est monnaie courante dans le secteur hospitalier où les employeurs passent régulièrement outre les comités mixtes dans la prise de leurs décisions. Pour l'OGBL, il est hors de question que les groupes salariaux, les délégations du personnel et le personnel lui-même acceptent cette manière de procéder.

Par conséquent, l'OGBL demande à l'ITM d'annuler ces deux décisions patronales unilatérales et, par ailleurs, de constater l'entrave intentionnelle au fonctionnement régulier du comité mixte et de faire appliquer les dispositions pénales afférentes.

L'entrevue a également été l'occasion de rappeler au ministre de la Santé les revendications de l'OGBL relatives à la formation professionnelle des infirmières et infirmiers au Luxembourg. L'enseignement dans ce domaine doit être revu et adapté aux exigences des directives européennes en vigueur. Sans quoi, les qualifications luxembourgeoises dans ce domaine risquent de souffrir et de ne plus être reconnues équivalentes dans le contexte européen. Ce n'est pas une approche comptable qu'il faut avoir, mais une approche visant en premier lieu un haut niveau de qualification professionnelle et de qualité des services.

Le ministre a pris bonne note de tous les soucis et revendications exprimés par la délégation OGBL. En ce qui concerne le nouvel outil

pour mesurer la charge de travail des professionnels du secteur, le ministre s'est engagé à s'informer sur le volet technique de l'application de cet outil. Il a tenu à préciser qu'il n'a jamais été favorable à une réduction des effectifs dans le secteur hospitalier.

Concernant l'enquête de satisfaction auprès des patients, le ministre de la Santé soutient le principe d'une telle enquête afin d'améliorer continuellement la qualité des services. Il garantit cependant que cette enquête ne débouche pas sur un ranking entre les établissements.

Enfin, en ce qui concerne la formation infirmière, le ministre est désolé que cette question n'est toujours pas résolue et il est personnellement d'avis que les études doivent être prolongées. Par ailleurs, il partage le point de vue de l'OGBL que le diplôme de fin d'études secondaires techniques doit être attribué à la fin de la 13^e. Cette réforme devra être réalisée par le prochain gouvernement.



Alain Kinn

Sidérurgie et Mines

CFL Cargo

L'OGBL signe la première convention collective unique pour le personnel de CFL Cargo

Après de longues négociations entre partenaires sociaux, l'OGBL a signé en date du 23 octobre 2008 la première convention collective pour le personnel de CFL Cargo.

La convention avec effet au 1^{er} juillet 2008 a été conclue pour une durée de

2 années c-à-d jusqu'au 30.6.2008. Le contrat contient une multitude d'avantages extralégaux pour l'ensemble du personnel tels que:

- une grille des salaires bien étoffée au niveau des perspectives d'avancement du personnel, ceci pour de multiples carrières professionnelles;
- le recalcul de tous les salaires et traitements de l'ensemble du personnel, conduisant à une augmentation réelle pour l'ensemble des salariés;
- l'introduction de 31 jours de congé payé;
- l'introduction d'une prime de fin d'année fixe pour l'ensemble du personnel;
- l'introduction d'une prime de sécurité
- ainsi que d'autres avantages extralégaux pour l'ensemble des salariés.

L'OGBL a été sans aucun doute la force motrice au courant de ces négociations, ceci grâce à son expérience nationale au niveau de l'élaboration et de négociation de conventions collectives en tant que premier syndicat national dans ce domaine.

Cette convention constitue une première après la libéralisation du transport dans le domaine du fret ferroviaire de la société des CFL et s'applique pour le moment à presque 200 salariés de CFL Cargo. La demande de déclaration d'obligation générale de cette convention sera introduite au niveau des autorités compétentes.

Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande

Robert Wolff

Rotarex-Angestellte:

Verhandlungen gescheitert

Nach über einem Jahr Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags der Angestellten von Rotarex Lintgen musste das Scheitern der Verhandlungen festgestellt werden. Trotz intensivster Bemühungen von Gewerkschaftsseite war in den letzten Verhandlungsrunden keine Kompromissbereitschaft von Arbeitgeberseite mehr zu erkennen.

Die verhandelnden Gewerkschaften LCGB und OGBL fordern Gehaltserhöhungen von 50 € pro Monat, die Wiedereinführung eines halben Urlaubstages am Heiligabend für Neueingestellte, sowie Verbesserungen zur gleitenden Arbeitszeit (längere Tagesarbeitszeit, Abschaffung von 20 nicht registrierten Minuten bei Mehrarbeit), sind im Gegenzug jedoch bereit Arbeitgeberforderungen betreffend Gleitzeitregelung nachzukommen (Anwendung des minimalen/maximalen Stundenkontos).

Von der Betriebsleitung werden lediglich 25 € mehr Gehalt und ein Beibehalten des Solidaritätsvorruhestandes angeboten.

Die Angestellten von Rotarex haben LCGB und OGBL in einer Personalversammlung beauftragt die Differenzen vor das nationale Schlichtungsamt zu tragen.

Rotarex stellt Ventile, Regler und Zubehör für Gasanwendungen her

und beschäftigt in Luxemburg ca. 500 Arbeitnehmer.

Employés privés Rotarex

Echec des négociations

Au bout de négociations s'étendant sur plus de 12 mois au sujet du renouvellement de la convention collective des employés privés de Rotarex Lintgen, nous avons dû constater l'échec des discussions. Malgré des efforts intensifs de la part des syndicats, la direction ne s'est plus montrée disposée au moindre compromis lors des dernières entrevues.

Les syndicats contractants LCGB et OGBL revendiquent des augmentations des traitements s'élevant à 50€ par mois, la réintroduction d'une demie-journée de congé du réveillon pour les embauchés récents ainsi que des améliorations concernant l'horaire mobile (durée maximale journalière, suppression de 20 minutes de travail supplémentaire non comptabilisées). En contrepartie les syndicats sont prêts d'accepter une revendication patronale concernant l'horaire mobile (application des plafonds du compte épargne temps).

La direction se contente d'offrir 25€ de majoration des traitements et le maintien de la préretraite solidarité.

Les employés privés de Rotarex ont mandaté lors d'une assemblée plénière le LCGB et l'OGBL de soumettre le différend à l'Office national de conciliation.

Rotarex est un fabricant de valves, de régulateurs et d'accessoires pour l'application avec gaz qui occupe quelque 500 salariés au Grand-Duché.



La révision de la directive sur le temps de travail

Priorité aux droits des travailleurs

Le 17 décembre, le Parlement européen votera en session plénière la révision de la directive sur le temps de travail qui, si le Conseil des Ministres parvient à ses fins, affaiblira la directive en permettant la prolifération des «opt-outs» et du temps de garde.

En plus des quatre récentes décisions de la Cour de Justice européenne, l'affaiblissement de la directive limiterait les droits des travailleurs et constituerait une atteinte à l'Europe sociale.

À un moment où la récession se profile à l'horizon et où le chômage augmente, les travailleurs ont besoin de **plus** de droits à l'information et à la consultation, de **meilleurs** contrôles sur le temps de travail, de **garanties** de niveaux décents en matière de salaire et de profits, et de **l'assurance** que leurs droits fondamentaux à la négociation collective et aux grèves ne seront pas sapés par la Cour de Justice européenne et le marché unique.

Temps de travail:

Nos revendications

Le 17 décembre prochain, le Parlement européen votera en plénière la révision de la directive sur le temps de travail. À la veille de ce vote, la Confédération européenne des syndicats (CES) manifestera à Strasbourg pour revendiquer :

- des horaires de travail **qui respectent la santé et la sécurité**
- des horaires de travail **décentement rémunérés**



- une **meilleure conciliation** vie privée – vie professionnelle

LA DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL NE PEUT ÊTRE RÉVISÉE QUE SI LES DROITS FONDAMENTAUX SONT RESPECTÉS

En juin 2008, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté des propositions sur la révision de la directive « temps de travail » qui sont inacceptables.

Ces propositions ne respectent pas les droits et les intérêts des travailleurs et de leurs familles. De plus, ils violent le principes des traités européens, de la Charte des droits fondamentaux et les décisions de la Cour européenne de justice.

C'est pourquoi, la CES demande au Parlement européen d'assumer son rôle démocratique et indépendant et d'adopter, lors de la deuxième lecture, des modifications essentielles pour sauvegarder les principes de la directive.

Le Parlement européen doit adopter des amendements qui assurent:

- une protection contre des horaires de travail longs et nuisibles **à la santé et à la sécurité pour tous les travailleurs quel que soit le niveau de responsabilité**
- la fin à tout abus d'horaires de travail trop longs (opt-out)
- la reconnaissance du **temps de garde** (temps de présence) sur le lieu de travail comme du **temps de travail**
- le rôle des **conventions collectives et l'information et la consultation** des travailleurs dans l'organisation du temps de travail
- **des droits pour les travailleurs d'adapter leurs horaires de travail** en fonction de leurs besoins.

Le Parlement européen doit adopter une position ferme vis-à-vis de la Commission et du Conseil et confirmer la position qu'il a adoptée en première lecture.

Si le Parlement n'obtient pas la majorité absolue pour sa position, les propositions du Conseil auront force de loi. Cela doit être évité à tout prix!

LE 17 DÉCEMBRE PROCHAIN, LE PARLEMENT EUROPÉEN AURA UN RÔLE CRUCIEL À JOUER CONTRE L'AFFAIBLISSEMENT DES NORMES DU TEMPS DE TRAVAIL.

Entrevue syndicale avec des députés européens

Une première pour la Grande Région au Parlement européen!

Suite à une invitation des syndicats de la Grande Région, dix-huit des vingt-sept députés européens de la région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie-Communauté germanophone de Belgique issus de différents courants politiques (socio-démocrates, sociaux, verts et libéraux) se sont réunis le 20 novembre à Strasbourg pour un échange de vue sur le financement du réseau de coopération EURES (Service européen de l'emploi) et sur la seconde lecture imminente de la directive révisée sur le temps de travail. La délégation syndicale a été conduite par Nico Clement, président en exercice de la Plate-forme syndicale de la Grande Région dont les dix syndicats membres représentent les intérêts de 500 000 travailleurs, et Karl-Heinz Pålgen, président en exercice du Conseil syndical interrégional Sarre-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental.

Ils ont présenté les deux problématiques suivantes aux députés européens de la Grande Région:

premièrement le compromis politique sur la révision de la directive temps de travail du Conseil européen des ministres de l'Emploi qui a été adopté le 9 juin 2008;

deuxièmement, la Grande Région constitue avec 190 000 frontaliers la région la plus mobile en Europe. Les

besoins en conseil sur les différences qui existent p.ex. en matière de chômage et de législation sociale vont en croissant. Or, les moyens financiers que l'Union européenne met à disposition des huit conseillers syndicaux du réseau EURES-T Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat et PED correspondent à 30 cents par frontalier! Les syndicats ne sont pas prêts à accepter cet état de chose et ont par conséquent adressé la déclaration «EURES-T», un outil important du dialogue social transfrontalier aux députés européens de la Grande Région.

Les députés européens partagent largement le point de vue des syndicats:

Jo Leinen (Groupe socialiste au Parlement européen, Sarre) souligne que les syndicats ont raison de dire que le message de l'Union européenne en matière d'EURES est assez paradoxale: d'un côté, la Commission européenne revendique un accroissement de la mobilité des travailleurs, d'un autre côté, le support financier apporté au système européen de l'emploi EURES baisse. En effet, Robert Goebbels (Groupe socialiste au Parlement européen, Luxembourg) précise que le budget de l'UE ne s'élève même pas à 1% du produit intérieur brut de l'UE et est par conséquent largement insuffisant dans tous les domaines.



Selon Kurt Lechner (Groupe parlementaire des Démocrates-chrétiens, Rhénanie-Palatinat) la révision de la directive sur le temps de travail constitue actuellement le sujet le plus important à l'ordre du jour au Parlement européen.

Le compromis politique du 9 juin est basé sur trois points néfastes pour l'avenir de l'Europe sociale: la clause de non-participation («opt-out») à la semaine de 48 heures est généralisée au lieu d'être abandonnée; le temps de garde est défini comme étant ni du temps de travail, ni du temps de repos; la période de référence pour le calcul de la durée moyenne du travail hebdomadaire est augmentée.

Ainsi le Conseil européen des ministres de Travail a ignoré complètement les positions du Parlement européen plus favorable pour les salariés et les arrêts de la Cour de justice au niveau du temps de garde. Rappelons dans ce contexte que le ministre du Travail luxembourgeois François Biltgen a également voté pour ce compromis.

Les syndicats de la Grande Région s'opposent fermement à cette décision et ont appelé les parlementaires à la refuser lors de la deuxième lecture en décembre. Une grande majorité des députés européens présents ont partagé l'approche des syndicats.

Pour conclure, la plupart des députés présents ont salué l'initiative jusque-là inédite des syndicats de rassembler les représentants européens de leur région. Dans ce contexte, ils ont également exprimé leur intérêt d'organiser régulièrement des rencontres comparables à celle du 20 novembre. De cette manière, les syndicats et les députés européens pourront selon Claude Turmes (Groupe des Verts au Parlement européen, Luxembourg) s'entraider pour faire avancer l'Europe sociale.



G20: sind die Entscheidungen von Washington der Finanzkrise gewachsen?

Obwohl die Führungsspitzen der wichtigsten Wirtschaftsmächte bei ihrem Treffen am 15. November 2008 in Washington eingestanden haben, dass wir die schlimmste Finanzkrise der letzten Jahrzehnte durchleben, haben sie sich größtenteils darauf beschränkt, Grundsatzserklärungen abzugeben. Ihre größte Sorge galt der Beruhigung des Großkapitals und so versicherten sie, dass sie dem offenen Handel, den freien Märkten und der Ablehnung jeglichen Protektionismus weiterhin verpflichtet bleiben.

Die Gewerkschaften hatten über den Internationalen Gewerkschaftsbund (IGB), eine Reihe Reglementierungs- und Kontrollmaßnahmen vorgeschlagen, die nicht in der Abschlusserklärung zurückbehalten wurden: die öffentliche Rechenschaftspflicht der Zentralbanken; den Ausbau der solidarwirtschaftlichen Finanzdienstleistungen; Absicherung der Rentensysteme; die Besteuerung der internationalen Finanztransaktionen; die Kontrolle der Spekulation auf den Börsenmärkten, darunter die der Rohstoffmärkte; der Schutz der Konsumenten und Haushalte gegen die von schierem Gier getriebenen Praktiken verschiedener Kreditinstitute.

Trotzdem ist es anerkennenswert, dass die G20-Erklärung das Vorhandensein von Reglementierungslücken im internationalen Finanzsystem eingesteht, was in den vorherigen G8-Erklärungen nicht der Fall war. Insbesondere haben sich die am G20 anwesenden Wirtschaftsmächte dazu verpflichtet „den Anwendungsbereich der Finanzregulierung zu überprüfen und den Institutionen, den Instrumenten und den zurzeit nicht-reglementierten Märkten ein besonderes Augenmerk zu widmen“. Laut IGB-Stellungnahme ist jedoch nicht gesichert, dass diese Prüfung jenen Reglementierungslücken Beachtung schenkt, von denen die spekulativen Hedge-Fonds, die Private Equity-Gesellschaften und die anderen nichtregulierten Investmentfonds profitieren. Der politische Wille einen Reglementierungsrahmen zu schaffen scheint zu fehlen, da die Führungskräfte lediglich auf Selbstdisziplin seitens der Hedge-Fonds und der Private Equity-Fonds hoffen.

Die Arbeitnehmerorganisationen wurden nicht eingebunden

Außerdem sieht der Text kein Mitspracherecht für die Gewerkschaftsorganisationen und die Internationale Arbeitsorganisation (ILO) bei den laufenden Verhandlungen vor. Man sollte allerdings bedenken, dass die

internationale Krise global zu einem Verlust von insgesamt 150 bis 160 Tausend Arbeitsplätzen im Bankensektor führen, das Überschwappen auf die Realökonomie allerdings, - und dies geschieht gerade als direkte Folge der Finanzkrise -, Millionen von Menschen ihren Arbeitsplatz kosten kann.

Es wäre demzufolge legitim, dass diejenigen internationalen Organisationen, die die Arbeitnehmerinteressen vertreten, offiziell in den Entscheidungsprozess einbezogen würden.

Die Gewerkschaften fordern ein Mitspracherecht

Für die Gewerkschaften hat der Interessenkonflikt zwischen den nicht-kontrollierbaren und nichtreglementierten Finanzmärkten einerseits, und den Finanzierungsbedürfnissen der Realwirtschaft, um annehmbare Arbeitsplätze zu bieten andererseits, die Weltwirtschaft an den Rand der Katastrophe gedrängt.

Die Gewerkschaften haben nur sehr wenig Vertrauen in Treffen zwischen Regierungen und Bankern zur Behebung der Krise welche hinter verschlossener Tür ablaufen. Die gegenwärtige Krise kann nur durch größte Transparenz und durch Konsultation bewältigt werden. Die internationalen Gewerkschaftsorganisationen sind bereit auf internationaler Ebene ihren Teil zu diesem Prozess beizutragen. Für den OGBL gilt dies aber auch was die Gespräche und Verhandlungen auf nationaler Ebene anbelangt. Denn die ersten Opfer dieser Krise werden die Arbeitnehmer sein. Es muss deshalb alles getan werden, um diese zu schützen.

In den kommenden Wochen und Monaten werden sich die internationalen Gewerkschaftsorganisationen auf allen Ebenen mobilisieren, um sich für die Arbeitnehmerrechte in einem sich verschlechternden Arbeitsumfeld zu schützen.

La version française du communiqué de presse peut être consultée sous www.ogbl.lu (rubrique communiqués).

Die Stellungnahme der Gewerkschaften zum „G20-Krisengipfel“ kann auf www.ogbl.lu unter *Dossiers - International* heruntergeladen werden.

La déclaration syndicale internationale pour le sommet de crise du G20 peut être téléchargée sur www.ogbl.lu sous *Dossiers - International*.

Gewerkschaftliche Plattform der Großregion bei Innenminister Halsdorf

Am 29. Oktober traf eine Delegation der gewerkschaftlichen Plattform der Großregion bestehend aus den Kollegen Jean-Claude Reding und Nico Clement für den OGBL, sowie Vertretern des DGB, des LCGB, der FGTB und der CSC den luxemburgischen Innenminister Jean-Marie Halsdorf.

1. Die gewerkschaftliche Plattform, bestehend aus 10 Gewerkschaften der Großregion, vertritt die Interessen von 500 000 Mitgliedern. Thema der Unterredung, die vor dem Zwischengipfel der Großregion in Luxemburg stattfand, waren unter anderem die Frage der Freistellung aus politischen Gründen für Grenzgänger und der zukünftige Bericht über die soziale und wirtschaftliche Situation der Großregion.
2. Ein bisher ungelöstes Problem in der Großregion ist die Frage der Freistellung von Grenzgängern, die ein politisches Amt in ihrer Heimatregion ausüben. Anders als ihre luxemburgischen Amtskollegen können sie keine Freistellung in Anspruch nehmen. Die Gewerkschaften der Großregion bedauern diese Situation, weil es erstens nicht sein kann, dass Grenzgänger ungleich behandelt werden und zweitens weil sie der Meinung sind, dass politisches Engagement der Arbeitnehmer auf jeden Fall gefördert werden muss. Der Innenminister teilte die Ansichten der Gewerkschaften in dieser Frage und will die Problematik im Frühjahr vor dem Gipfel aufgreifen.
3. Dann fand ein Meinungsaustausch über den Wirtschafts- und Sozialbericht der Großregion statt.
4. Die Gewerkschaften begrüßen, dass die luxemburgische Präsidentschaft eine Neuauflage des Berichtes finanzieren will. Sie sind aber darüber besorgt, dass die Schwerpunkte im Bericht verlagert werden sollen.

Während das Kapitel Lebensqualität in der Großregion nicht weiter ausgebaut wird, soll eine Wettbewerbsstudie hinzukommen. Die Gewerkschaften bezweifeln, dass sich Löhne und Kostenstrukturen so ohne weiteres in der Großregion miteinander vergleichen lassen und sind sich des Mehrwerts eines solchen Vergleichs nicht sicher. Anstatt einen falschen Wettbewerb in der Großregion zu initiieren wäre es nützlicher die bereits untersuchten Indikatoren weiterzuführen und zu vervollständigen und auf Zusammenarbeit zu setzen, z.B. in Sachen Umweltjobs, Energieeffizienz und Zusammenarbeit auf der Ebene der Hochschulen. Außerdem bedauern die Gewerkschaften, dass die zunehmend ungleicher werdende Einkommensentwicklung in der Großregion kein Thema für die luxemburgische Präsidentschaft zu sein scheint. Der Minister betonte, dass es immer noch möglich sei, den Pflichtenkatalog zu überarbeiten und versprach den Gewerkschaften seine Unterstützung.

Abschließend wurde vereinbart sich im Frühjahr 2009 ein zweites Mal zu treffen, um Schlussfolgerungen aus der Umsetzung des luxemburgischen Programms zu ziehen.



Nico Clement

Fédération européenne des métallurgistes

Supprimer 6 000 emplois chez ArcelorMittal en Europe est totalement inacceptable

Lors d'une réunion extraordinaire du Comité d'entreprise européen, ArcelorMittal annonçait son intention de supprimer 6 000 emplois en Europe dans le cadre d'un plan de réduction des coûts. La FEM considère que cette annonce est tout à fait inacceptable.

ArcelorMittal n'est pas une entreprise en crise. Pour les neuf premiers mois de 2008, les 8 milliards de profit démontrent l'excellente santé du plus gros producteur d'acier au monde. La réduction de la production durant les derniers mois est largement imputable à la décision de la direction de maintenir les prix des produits de l'acier et non pas à une réduction des marchés.

Alors que les salariés sont confrontés à une période de forte incertitude, la FEM rejette l'utilisation de la crise actuelle pour mettre en place des plans de restructuration massifs sans réelles justifications.

Pour la FEM, ArcelorMittal ne doit pas alimenter le climat d'insécurité actuelle et encourager la baisse du pouvoir d'achat dans un contexte de crise de confiance des consommateurs, alors que les syndicats et les politiciens tentent de trouver des solutions pour éviter une longue dépression économique.

La FEM demande à ArcelorMittal de prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses salariés qui sont à l'origine des bénéfices importants engrangés par le groupe ArcelorMittal durant ces dernières années.

ArcelorMittal doit informer et consulter les représentants des travailleurs. La FEM rejette toute décision unilatérale de cette nature de la part de la direction .

La FEM va rapidement convoquer une réunion de coordination syndicale sur ArcelorMittal afin d'assurer une réponse coordonnée à cette annonce.

Den deutschsprachigen Text finden Sie auf www.ogbl.lu in der Rubrik Pressemitteilungen.

La FEM est un organe représentatif défendant les intérêts des travailleurs de l'industrie métallurgique en Europe. La FEM dispose d'un mandat de coordination et de représentation externes des syndicats de la métallurgie ainsi que d'un mandat lui permettant d'engager des négociations au niveau européen.



Libre circulation des travailleurs en Europe

Toutes les libertés sont égales sauf celle des travailleurs

L'Union européenne est basée sur quatre libertés fondamentales: la liberté de circulation des capitaux, la liberté de circulation des marchandises, la liberté de prestation de services et ... **la liberté de circulation des travailleurs.**

Si toutes ces libertés sont ancrées dans tous les traités, depuis celui de Rome en 1957, en réalité la liberté de circulation des travailleurs a toujours connu des difficultés de mise en pratique.

Lors de chaque nouvelle adhésion, les anciens pays membres ont établi des mesures transitoires pour limiter la libre circulation des travailleurs des nouveaux pays membres.

Les mesures transitoires ont duré 7 années lors de l'entrée du Portugal et de l'Espagne et maintenant avec l'entrée de 12 nouveaux pays en 2004 et 2006, les dispositions transitoires ont été de rigueur.

Les capitaux, les marchandises, les prestataires de services ne connaissent aucune limitation, par contre les citoyens de ces nouveaux pays doivent continuer à demander des autorisations de séjour ou de travail, sinon ils travaillent au noir avec tous les problèmes que cela comporte en matière de salaires, sécurité sociale, fiscalité et de «dumping social».

Le 28 novembre dernier, une réunion présidée par le commissaire de l'UE, Vladimir Spidla, a eu lieu à Bruxelles pour connaître le point de vue des partenaires sociaux et des gouvernements. Cette réunion a vu la présence de représentants des organisations syndicales et patronales au niveau européen et au niveau national. **Une fois de plus, le LCGB a été absent!**

L'opinion des partenaires sociaux a été presque unanime pour défendre la fin des mesures transitoires

La Commission a présenté un rapport sur l'application des mesures transitoires à l'égard des ressortissants roumains et bulgares et une évaluation de la situation en ce qui concerne l'impact de la circulation des

travailleurs, ressortissants des Etats membres qui ont rejoint l'UE le 1^{er} mai 2004 (EU 8). Les conclusions de ce rapport sont claires: la libre circulation n'a pas affecté le marché du travail des anciens pays membres et ses effets sont positifs pour l'économie.

Au Luxembourg, la situation actuelle est la suivante: Tous les ressortissants des nouveaux pays membres, à l'exception de ceux de la Roumanie et de la Bulgarie, ont le droit de circuler librement (accès à l'emploi).

Le Luxembourg doit se prononcer jusqu'au 1^{er} mai 2009 s'il continue d'exclure les citoyens roumains et bulgares de la libre circulation.

Dans le passé, à propos des ressortissants portugais et espagnols, nous nous sommes prononcés contre les mesures transitoires qui contribuent au développement du travail au noir et du «dumping social».

En plus, la situation est hypocrite. Des ressortissants bulgares et roumains ne peuvent pas exercer leur droit à la libre circulation en tant que travailleurs, mais ils peuvent venir travailler au Luxembourg pour le compte d'une entreprise bulgare au roumaine dans le cadre du détachement ou d'une prestation de services.

Les travailleurs sont toujours les parents pauvres dans le cadre des quatre libertés fondamentales de l'UE.

En toute dernière minute, j'ai pris connaissance, que le **gouvernement luxembourgeois, sans aucune consultation des partenaires sociaux, a pris la décision (mauvaise décision) de prolonger de trois années, la période transitoire pour la libre circulation des citoyens roumains et bulgares!**

Ce n'est pas juste, ni favorable à l'idée d'une Europe des citoyennes et des citoyens!



Eduardo Dias

Arbeitszeit

Gemeinsamer Appell der Gewerkschaften und der LSAP

Vertreter der LSAP und des Gemeinsamen Europasekretariats der CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) und des LCGB trafen sich zu einem Meinungsaustausch über die Überarbeitung der EU-Arbeitszeitrichtlinie. Nach der Einigung im Rat der Arbeitsminister im Juni und dem Bericht des sozialistischen Abgeordneten Cercas, der mit großer Mehrheit vom Ausschuss für Beschäftigung und sozialen Angelegenheiten des Europäischen Parlaments angenommen wurde, kommt es nun zur Abstimmung im Plenum des Europaparlaments. Diese zweite Abstimmung wird am 17. Dezember stattfinden und darüber entscheiden, welche Sichtweise angenommen wird: die der EU-Arbeitsminister oder die des Europaparlaments.

Am 9. Juni hat der EU-Rat für Beschäftigung, Soziales, Gesundheit, Verbraucherschutz einen für das soziale Europa denkbar schlechten politischen Kompromiss angenommen. Vor allem die 1993 für die Briten eingeführte „Opt-out“-Klausel wird erheblich gestärkt und sogar verallgemeinert, so dass eine Aushöhlung der maximalen durchschnittlichen Arbeitszeit von 48 Stunden und die Verschiebung der europäischen Arbeitswoche in Richtung 60 Stunden droht. Der Bereitschaftsdienst soll fortan weder als Arbeitszeit noch als Ruhezeit gezählt werden und die Referenzperiode für die Berechnung der Arbeitszeit wird zudem von vier auf zwölf Monate erhöht.

Es wird somit das eigentliche Ziel der Änderung der Arbeitszeitrichtlinie verfehlt, nämlich eine höhere Sicherheit und Gesundheit der Arbeitnehmer, sowie einen besseren Ausgleich zwischen Arbeits- und Privatleben.

Die bisherigen, arbeitnehmerfreundlicheren Vorschläge des Europaparlaments wurden von den Arbeitsministern nicht in Betracht gezogen. Die LSAP kann, genauso wenig wie die luxemburgischen Gewerkschaften CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) und LCGB verstehen, wie die Mehrheit der EU-Arbeitsminister so vorgehen konnte.

Nach den vier Urteilen des Europäischen Gerichtshofes in den Fällen Viking, Laval, Rüffert und Kommission gegen Luxemburg, genügt es auch nicht sich auf seine nationale Sozialgesetzgebung zu verlassen, da diese sehr wohl durch eine europäische Rechtsprechung ausgehebelt werden kann.

Die LSAP hofft, dass der Arbeitsminister sich – wie in seiner Antwort auf die parlamentarische Frage vom LSAP-Abgeordneten John Castegnaro angedeutet – für eine Lösung einsetzt, die den Bedenken des Europäischen Parlaments Rechnung trägt. Die LSAP unterstützt die Position des Europaparlaments und wird sich weiterhin für eine arbeitnehmerfreundliche Ausgestaltung der Arbeitszeitrichtlinie einsetzen.





Chambre des employés privés sur le budget de l'Etat 2009

Un budget adapté à des temps possiblement difficiles

Le bon bilan de santé des finances publiques, jamais démenti

Dans son avis, la Chambre des employés privés (CEP•L) rappelle, si besoin est, les performances économiques excellentes du Luxembourg en comparaison européenne au cours des années passées, tandis que, paradoxalement, les performances sociales et environnementales sont elles à la traîne.

Immanquablement, ces bonnes performances économiques se reflètent dans l'excellente santé des finances publiques, y compris à l'heure du dépôt du projet de

budget pour l'exercice 2009. Cet état ne s'est en fait jamais dégradé, en dépit du discours alarmiste tenu il y a quelques années par les autorités publiques et les représentants patronaux.

Le tableau ci-dessous montre bien que les annonces officielles datant de la conclusion de l'accord tripartite de fin avril 2006, mais aussi subséquentes, se sont révélées complètement fausses, comme la toute récente notification des comptes nationaux à la Commission européenne en témoigne encore.

Évolution des estimations des soldes des administrations en % du PIB

Administrations publiques	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tripartite	-1,9%						
8 ^e actualisation du pacte de stabilité	-1,0%	-1,5%	-0,9%	-0,4%	0,1%		
9 ^e actualisation du pacte de stabilité		0,7%	1,0%	0,8%	1,0%	1,2%	
10 ^e actualisation du pacte de stabilité			3,2%	2,3%	1,1%	0,8%	1,1%
Comptes nationaux (notification d'oct.2008)	-0,1%	1,3%	3,2%				

De surcroît, même pour l'exercice 2005, où les mesures de l'accord tripartite de 2006 n'ont guère pu jouer, la situation s'avère finalement beaucoup moins grave qu'annoncée. Pour 2006 et 2007, les plus-values de recettes, découlant notamment de la bonne conjoncture économique, dépassent de loin l'effet de la Tripartite et les économies résultant des mesures y arrêtées.

Ainsi, parmi celles-ci, la modulation de l'«index» n'a que faiblement joué en faveur de la situation plus que satisfaisante des finances publiques, comme le montre la CEP•L dans son avis.

Nécessité d'une réforme approfondie du système financier mondial

Ceci dit, il est indéniable que, depuis quelques mois, l'économie mondiale, et donc aussi l'économie luxembourgeoise, a plongé dans une phase d'incertitude pour le moins difficile. Celle-ci trouve son origine aux États-Unis, à savoir dans une répartition de plus en plus inégalitaire des revenus ayant mené à un surendettement notamment de ménages à faibles revenus qui, à un moment donné, se sont trouvés dans l'incapacité

de rembourser leurs prêts. D'où la nécessité de veiller également en Europe à une répartition équilibrée des gains de «richesse», ce qui est loin d'être gagné.

La crise s'est ensuite propagée à travers le monde par le biais de produits financiers structurés peu transparents et d'autant peu contrôlés que certaines autorités de contrôle en Europe semblent préférer concentrer leurs efforts sur la modération salariale plutôt que sur la stabilité du système financier.

Dans son avis, la CEP•L énumère une petite série de mesures qui n'en est pas moins nécessaire pour éviter de reproduire à l'avenir un tel scénario; elle demande ainsi notamment l'utilisation dans l'intérêt public des fonds mis à disposition des institutions financières. La CEP•L est d'avis que la finance mondiale doit enfin pouvoir être réorganisée en profondeur, notamment selon le principe de l'interdiction d'instruments ne présentant pas d'intérêt pour l'économie «réelle», mais qui servent uniquement à des fins de spéculation: la finance doit être au service de l'économie, qui, elle-même, doit être au service de l'Homme.

Nécessité de rétablir l'«index» pour améliorer la confiance des ménages

Dans ce contexte de crise, d'abord financière et maintenant aussi économique, la Chambre des employés privés félicite le Gouvernement de son intervention rapide et efficace ayant permis de stabiliser notamment deux banques importantes de la place financière et, en fin de compte, d'assurer le fonctionnement même de l'économie luxembourgeoise et le maintien de nombreux emplois.

Les priorités affichées par le Gouvernement dans le projet de budget 2009 sont absolument à saluer dans le contexte économique actuel. En effet, le renforcement du pouvoir d'achat ainsi que le maintien des investissements publics à un niveau élevé constituent des mesures importantes pour soutenir l'économie luxembourgeoise. Même si, en tant que petite économie ouverte, le Luxembourg doit ses bonnes performances économiques essentiellement aux exportations, la consommation privée et publique constitue un facteur important de croissance, particulièrement pendant des périodes de plus faible conjoncture économique.

La CEP•L salue d'ailleurs la mesure à caractère social que constitue la transformation de certains abattements en crédits d'impôt pour que tous les contribuables puissent bénéficier de ces avantages fiscaux. La CEP•L prévient cependant que ces mesures fiscales ne peuvent en aucun cas remplacer au sein des entreprises de nécessaires et conséquentes augmentations salariales conformes aux gains de productivité en valeur.

La transmission de cette dynamique de renforcement du pouvoir d'achat à l'économie, par le biais d'une consommation des ménages notamment cruciale pour le commerce et l'artisanat locaux, ne pourra toutefois jouer pleinement que si la confiance des ménages s'améliore.

La Chambre des employés privés est d'avis que le plein rétablissement immédiat de l'«index» peut jouer ce rôle de courroie de transmission; elle constituerait une mesure tant psychologiquement qu'économiquement importante dans ce sens, qui serait certainement bien plus utile que des discours alarmistes stéréotypés et contreproductifs en matière de croissance économique.

Ce rétablissement se justifie d'autant plus que la prétendue mauvaise situation des finances publiques

qui a servi de prétexte à la modulation de l'«index» n'était finalement qu'une chimère.

Des coûts salariaux très bas en rapport avec la productivité et une «compétitivité» qui a bon dos

La Chambre des employés privés constate avec mécontentement que certains experts s'acharnent à mettre en cause la «compétitivité-prix et/ou coût» de l'économie luxembourgeoise à l'aide de pseudo-indicateurs de «compétitivité» (coût salarial unitaire nominal ou taux de change effectif réel).

Les résultats de ces indicateurs sont fortement remis en question par la CEP•L dans son avis en raison de leurs énormes faiblesses méthodologiques, particulièrement dans le cas du Luxembourg, qui interdisent logiquement le recours à ceux-ci pour justifier des mesures politiques. Relevons d'ailleurs que les performances macroéconomiques excellentes du Grand-Duché sont en contradiction flagrante avec les résultats affichés par les indicateurs dits de «compétitivité».

Si l'on rapporte les coûts salariaux au Luxembourg à la «richesse» que produisent les salariés dans les entreprises grand-ducales, ces dernières se trouvent en position extrêmement favorable. En effet, la part des salaires dans la valeur ajoutée est parmi les plus basses de l'Union des Quinze et, de loin, la plus basse par rapport aux pays voisins.

La CEP•L montre aussi que l'économie luxembourgeoise n'affiche pas d'inflation structurellement supérieure par rapport à la zone euro et que, rapportée à la croissance économique, l'inflation est en réalité faible. D'ailleurs, la relation entre inflation (les prix à la consommation) et «compétitivité» des entreprises est loin d'être aussi évidente que d'aucuns le prétendent.

En effet, le Grand-Duché importe l'essentiel de ses consommations intermédiaires et de ses biens de consommation et exporte quelque 75% de sa production marchande. Il convient ainsi de rappeler que la consommation des ménages ne représente qu'une très petite partie de ce qui est produit au Luxembourg. En 2006, les ménages ont consommé des biens et services pour un montant de 11 milliards d'euros; dans le même temps, la production de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise s'est chiffrée à 91 milliards. L'inflation ne portant que sur ces 11 milliards, mesurer la «compétitivité» (-prix) à travers la consommation des ménages ne

peut donc que renvoyer une image hautement partielle de cette «compétitivité». De plus, de nombreux biens et services repris dans l'indice des prix ne sont en fait pas soumis à la concurrence internationale. C'est le cas notamment des dépenses de logement, mais aussi de nombreux autres services parmi lesquels figurent de nombreux prix administrés. Il semble donc délicat, voire peu crédible, de vouloir affirmer que le Luxembourg perd en «compétitivité» parce que les prix des loyers ou autres charges de logement, des dépenses de santé ou encore au titre des maisons de retraite augmentent, autant de biens et de services qui ont pourtant fortement pesé sur l'inflation luxembourgeoise.

Déséquilibre des rentrées fiscales au motif de la «compétitivité»

Au nom d'une sacro-sainte «compétitivité» d'ordre sociétale, devenue le grand projet de la construction européenne du 21^e siècle, les États membres se sont engagés dans une course vers le bas des taux d'imposition des revenus des collectivités.

La CEP•L retrace dans son avis une évolution qu'elle juge malsaine pour les recettes fiscales de l'État luxembourgeois, qui sont de plus en plus générées par les consommateurs et les salariés. Les recettes provenant

des revenus des entreprises sont en perte relative, notamment depuis 2000, année du lancement de la stratégie de Lisbonne, alors que ces revenus ont progressé plus rapidement que le PIB.

La CEP•L tient à souligner que les recettes fiscales sont nécessaires pour organiser le vivre en société de manière cohésive et que la caractéristique première d'un instrument fiscal n'est pas d'être attractif, mais bien d'être performant pour remplir son rôle de couverture des dépenses socialisées qui parfont le tissu social et permettent le développement des infrastructures au Luxembourg.

Si les autorités publiques doivent certes examiner et apprécier les effets dissuasifs ou persuasifs de la politique fiscale sur la mobilisation du capital en faveur de l'investissement dans le développement de l'économie locale, il y aurait cependant lieu de fournir une analyse globale, offrant un cliché réaliste, de la situation fiscale des entreprises au Luxembourg qui ne se focaliserait pas uniquement sur le taux d'imposition du revenu des collectivités.



Arbeiterkammer zum Staatshaushalt

Gute finanzielle Lage ermöglicht vollständige Wiedereinführung der Indexierung



In ihrer Stellungnahme zum Haushaltsentwurf der Regierung für 2009 zeigt die Arbeiterkammer, dass Luxemburgs fundamentale wirtschaftliche und finanzielle Daten gesund sind, so dass das Land für eventuelle Schwierigkeiten gut aufgestellt ist, ohne soziale Errungenschaften und Verbesserungen in Frage stellen zu müssen. Der Abschluss für 2007 zeigt Mehreinnahmen von fast 900 Millionen Euro auf und die Reserven in den Spezialfonds beliefen sich Ende 2007 auf mehr als 2,1 Milliarden Euro.

Angesichts dieser deutlichen Verbesserung der öffentlichen Finanzen und um die Kaufkraft der Haushalte zu stützen, fordert die Arbeiterkammer die vollständige Anwendung der Indexierung der Löhne, Gehälter und Renten ab dem 1. Januar 2009. Sie begrüsst ebenfalls, dass die Regierung ihre Forderung nach einer merklichen Erhöhung des Heizkostenzuschusses erfüllt hat, welcher in eine Teuerungszulage umgewandelt wird.

Die Kammer befasst sich in ihrer Stellungnahme ebenfalls mit der Finanzkrise. Hier soll das Verursacherprinzip angewandt werden und verhindert werden, dass Arbeitnehmer, Rentner und Kleinsparer die Zeche zahlen. Deshalb begrüsst die Kammer auch die Anhebung der staatlichen Garantie für Spareinlagen von 20.000 auf 100.000 Euro.

Steuerkredite kein Ersatz für Lohnpolitik

In der Steuerpolitik begrüsst die AK die Einführung der Steuerkredite für Arbeitnehmer und Rentner, sowie den Steuerkredit für Alleinerziehende, weil diese Maßnahmen zu einer Besserstellung der Haushalte mit geringem Einkommen beitragen.

Die Kammer verlangt jedoch, dass diese Kredite nicht zur Berechnung der Einkünfte beim garantierten Mindesteinkommen (RMG) herangezogen werden, da sonst der RMG-Zuschuss um den gleichen Betrag gekürzt und die neue soziale Maßnahme somit aufgehoben würde. Auch weist die Kammer darauf hin, dass die neuen Leistungen nicht als Ersatz für zukünftige Verbesserungen im Bereich der Lohn- und Rentenpolitik dienen dürfen.

Die Kammer erhofft sich von der Einführung der Steuerkredite eine Senkung des Armutsrisikos in Luxemburg, hauptsächlich bei den Alleinerziehenden. Die Kammer stellt in der Tat mit Besorgnis fest, dass das Armuts-

risiko in den letzten 10 Jahren in Luxemburg nicht gesunken ist.

Die Arbeiterkammer stellt ebenfalls ein Auseinanderklaffen der Arbeitsproduktivität und der Lohnentwicklung in Luxemburg fest, was ebenfalls durch die Senkung der Lohnquote untermauert wird. Der Verteilungsspielraum wird somit nicht ausgeschöpft. Um ein Zeichen in Richtung einer dynamischeren Lohnpolitik zu setzen und gegen ein Anwachsen der Working Poor vorzugehen, fordert die Kammer eine Erhöhung des sozialen Mindestlohns, die über die geplante 2%ige Steigerung hinausgeht.

Öffentliche Investitionen: Vorrang für Familien- und Sozialpolitik und kostenloser öffentlicher Transport

Was die öffentlichen Investitionen angeht, verlangt die Arbeiterkammer eine Beschleunigung im Bereich der Familien- und Sozialpolitik. Die Kammer weist auf die Zunahme der Nachfrage nach Kinderbetreuungsplätzen infolge der Einführung der Dienstleistungsschecks in diesem Bereich hin.

Außerdem fordert die Arbeiterkammer einen kostenlosen öffentlichen Transport, der den Arbeitnehmern als Anreiz dienen soll, vom Auto auf Busse und Bahnen umzusteigen.

Im Bereich der Finanzierung der Sozialpolitik setzt sich die Arbeiterkammer dafür ein, dass der Pflegeversicherungsbeitrag von 1,4% ebenfalls auf den Zinseinkünften erhoben wird. Auch soll nach Ablauf der Tripartitemaßnahmen Ende 2009 dafür gesorgt werden, dass der staatliche Beitrag zur Pflegeversicherung wieder von 40% auf 45% der Gesamtausgaben steigt.

Was die Bildungspolitik betrifft, schlägt die Kammer im Bereich der Weiterbildung die Schaffung eines spezifischen Lehrkörpers vor, dessen Kräfte alle in Erwachsenenpädagogik auszubilden sind.

Schließlich verlangt die Kammer wesentliche Anstrengungen im sozialen Wohnungsbau. Der geschätzte Anteil an Sozialwohnungen in Luxemburg liegt zwischen 1% und 2%, was an sich schon extrem wenig ist. Gemessen am Armutsrisiko in Luxemburg, welches bei 14% stagniert, ist dieser Anteil zudem völlig unzureichend.

La formation syndicale

Les résultats aux élections sociales démontrent que nous avons eu raison d'investir dans la formation syndicale, un des défis multiples dans lesquelles l'OGBL s'est beaucoup investi.

Connaître les tenants et les aboutissants de la politique économique, apprendre les fondements du droit du travail et du droit social, être en mesure d'appliquer les techniques de communication et de gestion de conflits à des situations de travail difficiles, sont une des nombreuses compétences qu'un représentant du personnel effectif ou suppléant, ou autre mandataire syndical doit développer et mettre en œuvre au cours de son mandat.

Ce savoir va aider le représentant des salariés dans son travail quotidien, car sans la formation syndicale, qui est incontestablement l'accès principal pour faire face aux défis toujours plus exigeants du marché du travail, il lui sera difficile de mener à bien les missions variées dans son entreprise.

Comme nous jouons un rôle unique en tant qu'organe permanent dans le domaine de la formation syndicale, notre objectif majeur est d'avoir des représentants des salariés informés et compétents vu que la défense des intérêts des salariés et le progrès social ne peuvent se réaliser qu'au travers d'une présence syndicale forte dans les entreprises, d'une délégation du personnel compétente et performante.

Grâce à la formation syndicale, les représentants du personnel effectifs, suppléants et les autres mandataires syndicaux développent de nouvelles compétences indispensables à leur enrichissement individuel. Ils acquièrent des connaissances et des savoirs qui les aident dans leur

travail quotidien afin de maîtriser au mieux leur responsabilité dans la vie publique et professionnelle.

Même si la formation syndicale n'a cessé de gagner en reconnaissance depuis plusieurs années, les instances étatiques continuent à traiter la formation syndicale en parents pauvres, ce que l'OGBL regrette profondément.

Malheureusement les meilleures formations ne suffisent pas si les instruments légaux à disposition des salariés ne sont plus adaptés à une économie globalisée, à la réalité des entreprises et à un monde du travail en profonde mutation. La législation en vigueur date des années 70. Elle nécessite donc d'urgence un déridage.

Il est clair que durant son mandat de 5 ans, le congé-formation dont peut bénéficier un représentant du personnel, n'est guère suffisant pour pouvoir

Pour qu'un représentant du personnel puisse faire face à tous ces enjeux et défis toujours plus exigeants du marché du travail ainsi qu'aux prétentions croissantes de notre économie et politique, le congé-formation dont peut bénéficier un représentant des salariés n'est guère suffisant. Une augmentation du congé-formation s'impose de manière à permettre aux représentants du personnel à exercer au mieux leur mandat.

Vu que le marché du travail et la situation des délégués du personnel ont considérablement évolué depuis plus que 30 ans, et comme les délégués sont confrontés à des exigences nouvelles et très diverses, l'OGBL continue à insister sur une réforme de cette loi. Le droit à la formation syndicale doit être renforcé ainsi que leur droit de gestion.

Consolider la démocratie et le dialogue social dans le monde du travail par la modernisation et le renforcement des droits des délégués du personnel et de leurs syndicats implique la prise de conscience de sa nécessité de la part de tous les acteurs dans ce domaine, le Gouvernement inclus.

Il nous reste donc à espérer que notre Gouvernement adapte enfin une culture de la formation afin que les salariés et responsables syndicaux puissent pleinement participer à la formation au plan national et européen.



Notre nouvelle brochure de formation 2009 vient de paraître.

Elle sera diffusée dans votre entreprise par le secrétaire central de votre secteur.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'IFES OGBL (tél. 26 66 13 200) pour toute commande complémentaire.



Renata Santini
responsable de formation

Calendrier des formations 2009

	Nom de la formation		Dates	Réf.	Page	
Janvier	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	26.01.2009	S 71018	17	
	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	28.01.2009	S 72018	17	
	Regard sur la crise financière		29.01.2009	F 9129	33	
Février	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	2.02.2009	S 73018	17	
	La déclaration d'impôt au Luxembourg – Mode d'emploi!		9-10.02.2009	F 9011	34	
	Comptabilité et analyse financière		10-11.02.2009	S 1033	35	
	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	16.02.2009	S 74018	17	
	Ce que le nouveau délégué doit savoir sur la gestion du stress...		16-17.02.2009	F 9014	22	
	La déclaration d'impôt au Luxembourg – Mode d'emploi!		16-17.02.2009	L 9013	34	
	Le contrat de travail		17-18.02.2009	F 9015	18	
	Regard sur la crise financière		19.02.2009	F 9130	33	
	Cours de langue luxembourgeoise – Initiation		mars 2009	F 9027	38	
	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	2.03.2009	S 75018	17	
Mars	L'échange avec ses collaborateurs		4-5.03.2009	S 5153	28	
	Le code du travail luxembourgeois	<i>après-midi</i>	5.03.2009	S 71000	17	
	Structure et fonction des institutions de la sécurité sociale		5.03.2009	L 9016	20	
	Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité		5-6.03.2009	F 9017	16	
	Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...		11-12.03.2009	F 9019	16	
	Structure et fonction des institutions de la sécurité sociale		12.03.2009	F 9020	20	
	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	16.03.2009	S 76018	17	
	Ce que le nouveau délégué doit savoir sur la gestion du stress...		16-17.03.2009	L 9021	22	
	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	18.03.2009	S 77018	17	
	Savoir lire un bilan d'une entreprise		18-19.03.2009	F 9023	35	
	Structure et fonction des institutions de la sécurité sociale		19.03.2009	L 9024	20	
	Structure et fonction des institutions de la sécurité sociale		26.03.2009	F 9025	20	
	Le contrat de travail		26-27.03.2009	F 9026	18	
	Le statut unique pour les salariés du secteur privé	<i>matin</i>	30.03.2009	S 78018	17	
	Avril	Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...		1-2.04.2009	F 9030	16
		Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité		2-3.04.2009	F 9031	16
		Les incapacités de travail		20-21.04.2009	F 9034	18
		Ce que le nouveau délégué doit savoir sur la gestion du stress...		20-21.04.2009	F 9032	22
		Les notions fondamentales de l'économie luxembourgeoise		21.04.2009	F 90321	32
		Le code du travail luxembourgeois	<i>après-midi</i>	22.04.2009	S 72000	17
La protection des données à caractère personnel		<i>matin</i>	22-23.04.2009	S 7003	37	
Prévenir et gérer l'agressivité au travail			23-24.04.2009	S 3021	23	
Comprendre la bourse et l'économie actuelle			27-28.04.2009	S 1087	33	
Mai		Les incapacités de travail		4-5.05.2009	L 9037	18
	Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité		7-8.05.2009	F 9041	16	
	Le contrat de travail		12-13.05.2009	L 9045	18	
	Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...		13-14.05.2009	F 9046	16	
	L'art de communiquer – 1er module		14-15.05.2009	F 9047	26	
	Juin	Le délégué à la sécurité – Initiation pratique		8-9.06.2009	F 9050	22
Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité			9-10.06.2009	L 9051	16	
La femme enceinte et les allocations familiales			10.06.2009	F 9052	19	
Le délégué à la sécurité – Initiation pratique			15-16.06.2009	L 9056	22	
La mondialisation de l'économie			15-16.06.2009	F 9057	34	
Prise de notes et rédaction de compte rendu – 2e module			15, 16, 17.06.2009	F 9055	26	
Le décompte de salaire			17.06.2009	F 9058	19	
Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...			17-18.06.2009	L 9058	16	
Les limites de la surveillance opérée par l'employeur		<i>matin</i>	17-18.06.2009	S 7007	37	
Prévenir l'épuisement professionnel			18.06.2009	S 3022	23	

Nom de la formation	Dates	Réf.	Page	
Savoir lire un bilan d'une entreprise	18-19.06.2009	L 9059	35	Juin
Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail... <i>matin</i>	26.06.2009	F 9060	36	
L'analyse transactionnelle – 1er module	29-30.06.2009	F 9062	28	Juillet
Rethorik – sprechen, vortragen, überzeugen <i>après-midi</i>	26.06. & 3.07.2009	S 2032	29	
Le chômage et sa législation	2.07.2009	L 9064	31	
La femme enceinte et les allocations familiales	3.07.2009	L 9065	19	
Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail... <i>matin</i>	3.07.2009	A/L 90651	36	Septembre
Le délégué à l'égalité – Initiation pratique	6-7.07.2009	F 9066	21	
Le décompte de salaire	8.07.2009	L 9067	19	
Les cours et tribunaux luxembourgeois	8.07.2009	F 90661	36	
Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...	16-17.09.2009	F 9069	16	
Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité	17-18.09.2009	F 9070	16	
Ce que le nouveau délégué doit savoir sur la gestion du stress...	21-22.09.2009	L 9071	22	
Les incapacités de travail	22-23.09.2009	F 9072	18	
Le contrat de travail	23-24.09.2009	F 9073	18	
Savoir lire un bilan d'une entreprise	29-30.09.2009	F 9076	35	
Comptabilité et analyse financière	29-30.09.2009	S 1033	35	Octobre
Cours de langue luxembourgeoise – Approfondissement	octobre 2009	F 9078	38	
Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...	7-8.10.2009	L 9083	16	
Les pensions au Luxembourg	8.10.2009	F 9083	31	
Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité	12-13.10.2009	F 9086	16	
Les incapacités de travail	13-14.10.2009	L 9087	18	
Le code du travail luxembourgeois <i>après-midi</i>	18.10.2009	S 73000	17	
Ce que le nouveau délégué doit savoir sur la gestion du stress...	19-20.10.2009	F 9091	22	
Le contrat de travail	20-21.10.2009	L 9093	18	
Connaître le Luxembourg: son environnement politique, économique...	21.10.2009	S 2029	30	
Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...	21-22.10.2009	F 9094	16	Novembre
Le chômage et sa législation	29.10.2009	F 9100	31	
L'art de communiquer – 1er module	29-30.10.2009	F 9101	26	
La femme enceinte et les allocations familiales	9.11.2009	F 9103	19	
L'analyse transactionnelle – 2e module	9, 10 & 11.11.2009	F 9102	28	
Les pensions au Luxembourg	12.11.2009	L 9105	31	
La mondialisation de l'économie	12-13.11.2009	F 9107	34	
Le décompte de salaire	13.11.2009	F 9106	19	
Le délégué à la sécurité – Initiation pratique	16-17.11.2009	F 9109	22	
Le délégué à l'égalité – Initiation pratique	17-18.11.2009	L 9110	21	
Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...	18-19.11.2009	L 9111	16	Décembre
Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité	19-20.11.2009	L 9113	16	
Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail... <i>matin</i>	20.11.2009	F 9112	36	
Savoir lire un bilan d'une entreprise	23-24.11.2009	L 9114	35	
Prise de notes et rédaction de compte rendu – 2e module	23, 24, 25.11.2009	F 9116	26	
Les cours et tribunaux luxembourgeois	26.11.2009	F 9118	36	
Vom Konflikt zur Kooperation	26-27.11.2009	S 4084	29	
Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail... <i>matin</i>	27.11.2009	A/L 9120	36	
Le code du travail luxembourgeois <i>après-midi</i>	2.12.2009	S 74000	17	
La femme enceinte et les allocations familiales	2.12.2009	L 9123	19	
Le décompte de salaire	7.12.2009	L 9125	19	38
Le délégué à la sécurité – Initiation pratique	7-8.12.2009	L 9124	22	
Les pensions au Luxembourg	10.12.2009	F 9126	31	
Technologies de l'information et de la communication	Date à confirmer	S 6009		



INSTITUT DE FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

PARTICIPANT

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	Matricule <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Adresse privée	
Code postal	Pays
Téléphone/GSM	Localité
Profession	E-mail
	Sexe: <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin

Ma fonction au sein de la délégation du personnel

Président(e)

Secrétaire

Délégué(e) permanent (effectif)

Délégué(e) à l'égalité

Depuis le

Vice Président(e)

Membre / délégué(e) du personnel

Membre du comité mixte

Délégué(e) à la sécurité

EMPLOYEUR

Nom	
Adresse	
Code postal	Pays
Téléphone	Localité
	Fax

Je demande au secrétariat de l'IFES de solliciter une dispense de service auprès de mon employeur.

oui

non

Je désire loger au centre de formation

oui

non

Je désire m'inscrire au(x) séminaire(s) suivant(s):

Date	Intitulé du/des séminaire(s)	Référence

Je déclare avoir lu le règlement de participation de l'IFES / OGBL.

Date	Signature
------	-----------

A renvoyer à: IFES OGBL 12, rue du Château • L-5516 Remich • Tél.: 26 66 13 - 200 • Fax: 23 69 93 52

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Calcul discriminatoire de la retraite française du frontalier



La Confédération des Travailleurs Frontaliers de Lorraine (**Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de la Moselle-Sarreguemines – OGBL, section des frontaliers français**) vient d'avoir confirmation que les modalités du calcul de la retraite française pour le travailleur frontalier sont d'application.

Dorénavant, il sera donc tenu compte d'une période de référence réduite dans la recherche des meilleures années pour le calcul du salaire annuel moyen de base de la retraite française du frontalier.

C'est sur base du décret n° 2004/144 du 13 février 2004 et de la circulaire N° 2008/58 du 20 octobre 2008, que tous les frontaliers retraités à qui la pension a été liquidée à partir du 1^{er} janvier 2004, peuvent demander auprès de leur CRAV compétente le recalcul de leur pension française.

Une lettre type est à disposition des retraités concernés soit:

- Au bureau de l'OGBL à Audun-Le-Tiche

Tél : 033 (0) 3 82 50 32 50

- Au bureau de l'OGBL à Thionville

Tél : 033 (0) 3 82 91 19 19

- Au bureau INCA à Villerupt

Tél : 033 (0) 3 82 89 29 61

- Sur les sites Internet suivants :

<http://www.frontaliers-francais.lu/>

<http://ogblfrontaliers.free.fr/rtion>



Fonds d'Education de l'OGBL

Subvention pour études universitaires

Le Comité national de l'OGBL met à disposition un crédit de plus de 50 000 € pour les bourses de l'année scolaire 2008/2009 destinées aux enfants des membres de l'OGBL qui font des études universitaires. Cette somme sera distribuée d'une façon égale à tous les candidats qui remplissent les conditions du règlement et qui sont retenus par la commission de l'OGBL.

Dernier délai pour le renvoi de la demande:

31 mars 2009

Règlement

- 1) Le Fonds d'Education de l'OGBL a pour but de subventionner – par l'octroi d'une bourse annuelle – les études universitaires des enfants des membres de l'OGBL.
- 2) Une bourse peut être accordée pour toutes les études poursuivies dans les écoles d'Etat ou reconnues comme telles à caractère universitaire.
- 3) Les enfants des membres de l'OGBL peuvent obtenir une bourse si le membre a adhéré au syndicat avant ses 25 ans ou s'il y est affilié depuis au moins 20 ans. En outre le membre doit avoir payé dans les 5 ans qui précèdent la demande la cotisation prévue par les statuts de l'OGBL. En cas de décès du membre, il sera tenu compte des années écoulées depuis sa mort, sous condition que sa veuve ait continué l'affiliation.
- 4) Pour le Fonds d'Education sont considérés comme enfants:
 - a) les enfants légitimes
 - b) les enfants reconnus à l'état civil
 - c) les enfants placés dès leur jeune âge, sous la tutelle d'un membre de l'OGBL
 - d) les enfants d'un premier mariage du conjoint d'un membre de l'OGBL, pour autant qu'ils vivent sous son toit et qu'ils soient en grande partie à sa charge.
- 5) Si un membre a été repris d'un autre syndicat, il sera tenu compte des années pendant lesquelles il en a été membre. Toutefois, ce membre devra faire partie de l'OGBL même pendant cinq ans au minimum.
- 6) L'étudiant/e qui passe lui/elle-même la demande doit être membre de l'OGBL depuis au moins 5 ans.
- 7) Les bourses seront attribuées par une commission nommée par le Comité exécutif. En cas de refus par la commission, le Comité exécutif décidera en dernière instance. Le Comité national de l'OGBL fixera annuellement le montant de la bourse accordée.

- 8) Il ne sera accordé aucune bourse pour les années scolaires doublées.
- 9) Les demandes pour l'octroi d'une bourse devront être présentées pour le **31 mars** au plus tard de l'année scolaire.

Sont à joindre à la demande:

1. une copie du diplôme de maturité requis;
2. une attestation de l'immatriculation par l'école choisie;
3. le cas échéant, les certificats des examens déjà passés à l'école supérieure, ainsi que des périodes de stages déjà effectuées.
4. une attestation de réussite de l'année scolaire.

Demande en obtention d'une subvention

Concerne: Demande en obtention d'une subvention pour études universitaires ou similaires allouée par l'OGBL (2008-2009)

**A renvoyer à: OGBL
c/o Diane POIRE
B.P. 149
L-4002 ESCH/ALZETTE**

Madame,

Par la présente,

le/la soussigné(e) _____

né(e) le _____ domicilié(e) à _____

code postal _____ rue et n° _____

matricule OGBL _____ Date d'entrée _____

Autres affiliations: _____

sollicite auprès de l'OGBL un subside pour

son fils/sa fille _____

qui fréquente l' _____

pour y accomplir des études de _____

où il/elle est inscrite(e) depuis: _____

Une subvention de l'OGBL a déjà été versée pour l'(es) année(s) _____

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations syndicales.

Signature

Prière de compléter en caractères d'imprimerie et de joindre une copie de la carte de membre de l'OGBL

Pour une gestion humaine de l'immigration européenne!

Le tant attendu sommet citoyen des migrations «Des Ponts, pas des murs» s'est tenu vendredi 17 octobre au Palais des Congrès de Montreuil.

Alors que, comme le rappelle Aminata Traoré, ancienne ministre de la Culture au Mali, «les migrants sont les premières victimes de la faillite politique et morale du libéralisme téléguédé» que les pays du Nord imposent aux pays du Sud, ces migrants se heurtent à une Europe forteresse.

Afin de réfléchir aux nouveaux enjeux des migrations et trouver une position commune quant au très controversé pacte européen sur l'immigration, dont Nicolas Sarkozy a fait le cheval de bataille de la présidence française de l'Union, plus de 1 000 personnes de la société civile d'Europe et d'Afrique se sont réunies autour de six ateliers.

Une délégation luxembourgeoise de l'ASTI et de l'ACAT s'est impliquée dans les travaux.

La matinée du samedi 18 octobre fut consacrée à la rédaction finale de la «déclaration de Montreuil», fruit des nombreuses contributions de la veille, qui exige notamment: l'annulation de la dette des pays du Sud, sans quoi les objectifs du Millénaire restent inaccessibles; la possibilité pour les demandeurs d'asile de choisir leur pays d'accueil, c'est-à-dire l'annulation de

la convention de Dublin 2; la protection des mineurs migrants, le respect de la convention internationale des droits de l'enfant et la régularisation des jeunes majeurs; la fermeture des lieux d'enfermement.

L'instauration d'un nouvel espace de dialogue entre Nord et Sud est, elle aussi, estimée urgente.

Une certaine liberté de ton a marqué ce colloque, preuve que les participants ne sont pas à la solde du bailleur de fonds «Union européenne», et ainsi, restent indépendants. Nombreux sont ceux qui souhaitent par ailleurs nourrir cette dynamique: ils se sont donné rendez-vous le 3 novembre à Vichy pour protester contre la conférence européenne sur l'intégration initiée par Brice Hortefeux, unique «ministre de l'Identité nationale» en Europe. L'occasion pour les 27 ministres européens de l'Intérieur et de la Justice de discuter de la mise en place du contrôle des flux de main d'œuvre immigrée et de la «directive retour».

Pour toute documentation supplémentaire sur le sujet, veuillez consulter le site www.asti.lu.





OGBL-ACAL
Sektoun Lëtzebuerg

Kabaräowend vum 22. November 2008

Gewënner op den Entreesbilljeeën

1. Präis	1 Zoossiss	22
2. Präis	1 Zoossiss	48
3. Präis	1 Zoossiss	64
4. Präis	1 Zoossiss	99
5. Präis	1 Zoossiss	119
6. Präis	1 Zoossiss	138
7. Präis	1 réi Ham	172
8. Präis	1 Fläsch Schampes	188
9. Präis	1 Judd	206
10. Präis	1 Fläsch Schampes	229
11. Präis	1 Fläsch Schampes	263
12. Präis	1 Fläsch Schampes	278
13. Präis	1 Fläsch Schampes	316
14. Präis	1 Handy	389
15. Präis	1 Fläsch Schampes	417
16. Präis	1 Fläsch Schampes	432
17. Präis	1 Fläsch Schampes	466
18. Präis	1 réi Ham	493

D'Gewënner kënnen sech bis den 1. Januar 2009
um Tel. 23 62 12 68 oder 691 143 626 mellen.

Immigrés OGBL Régionale Esch-Rumelange

en collaboration avec
ASSOCIAZIONE LUCANI IN LUSSEMBURGO

Voyage en Sardaigne du 16 au 23 mai 2009

Voyage aller-retour en bus, tickets d'entrée pour les
différentes visites, pension complète en chambre
double au prix de **1165€** pour membre de l'OGBL et
1185€ pour non membres.

Renseignements et inscription chez

Donato SPEZZACATENA tél. et fax +352 57 09 02
e-mail: rlepore@pt.lu ou asslucani@yahoo.it
ou Claude GISLARD tél. et fax +352 54 98 82



LES DEUX VISAGES DE LA GUERRE

UN FILM de

DIANA ANDRINGA et FLORA GOMES

version originale en portugais, sous-titres en anglais

vendredi · 12 décembre 2008 · 19h30

salle Robert Krieps, Abbaye de Neumünster · Grund

La projection sera suivie d'un débat avec Diana Andringa
entrée gratuite



Guerre coloniale, pour les uns, lutte de libération pour les autres. Ce conflit s'inscrit différemment dans la mémoire du Portugal et de la Guinée-Bissau. Le documentaire se présente sous la forme d'un dialogue à partir de témoignages d'anciens combattants et d'images d'archives: une mémoire partagée, vue sous différentes perspectives.



Diana Andringa, journaliste portugaise, et **Flora Gomes**, le plus connu des cinéastes guinéens, ont dirigé ce documentaire sur la guerre coloniale.



Organisation:



avec le soutien de:



Commission des ex-militaires
portugais du Luxembourg



RADIO LATINA

TODOS OS SABADOS
entre as 9h30 e as 10h00

«TRABALHAR COM DIREITOS»

Um programa da OGBL

Para informar e ser informado

Com mais entrevistas e melhor música

OUÇA AS NOSSAS EMISSÕES

101.2 e 103.1 FM

Faça-nos chegar as suas críticas e as
suas sugestões (eduardo.dias@ogbl.lu)

FROMAGE DU JURA	▼	MAUVAIS VIN	▼	GROUPE FLAMENCO	▼	TÊTU	▼	1	XÉNON
PIERRE NOIRE	▶	VILLE DU BRÉSIL	▼	MAÎTRE SPIRITUEL	▼	LOIN DU PREMIER	▼	8	▼
▶		▼		▼		▼			▼
EXCITANTE	▶								
ÉCERVELÉE	▶								
▶		7			6				ACCABLÉES
LIAISON		DÉPARTEMENT	▶						BALTE
▶		PETITE REMARQUE	▼						▼
		▼		SAUTE	▶				▼
TOUCHE	▶			INTERJECTION	▼	LIEU DE LEVER	▶		
COMÉDIEN	▶	2				ORGANE LYMPHOÏDE	▼		
▶			10			DOUBLE RÉGLE	▶		5
						AVANCÉ	▶		
POSSÉDÉ	▶			ACCÉLÉRER	▶				▼
PERSONNEL	▶			INDIVIDU	▼				
▶				▼					
				PERSONNEL	▶				NUAGES
				CHEF ÉTHIOPIEN	▼				▼
MESURE CHINOISE	PRÉSENT	▶							▼
	HÉRISSON	▼							
▶		SOLEIL ÉGYPTIEN	▶			IMPAYÉE	▶		3
PEINTURES MURALES	▶							9	

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/14 © HACHEL INT

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 9 janvier 2009 à:

OGBL
Service Information et Presse
B.P. 149
L-4002 Esch/Alzette

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell à la Centrale de l'OGBL à Esch/Alzette (60, boulevard Kennedy). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-240 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 barbecue électrique

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



T	B	M	E						
A	R	G	O	N	A	U	T	E	
I	N	T	E	G	R	E	S		
S	P	O	T	O	I	N	T		
O	U	E	S	T	D	A			
O	R	S	A	H	U	M			
T	E	Q	U	A	S	I			
V	E	N	E	U	R	S	N		
U	R	N	E	A	L	E			
T	R	O	T	P	R	I	T		
	B	A	L	A	D	E			
C	R	E	M	E	R	U	S		
A	R	E	T	I	E	R	E		

10/08 - Solution: LEGENDAIRE

Christelle PIZZIRULLI, Niedercorn (L) 1^{er} prix
Sylvain FICHANT, Messancy (B) 2^e prix

Türke	Hauptstadt von Bolivien	antiker Italien. Volksstamm	Richtschnur	Strecke vom Südpol zum Nordpol	Eingang	diplomatisches Schriftstück	eh. russ. Raumstation	Roman v. Defoe „Robinson ...“
		5		pleite, bankrott		11		3
			ein Bindewort	Ornament	4		Geißblattgewächs	chem. Zeichen für Argon
englische Gaststätten		altrömische Silbermünze			ohne Anstrengung	Filmlichtempfindlichkeit		
ehem. Name von Tallinn	13			Vorname der Berghoff	Lehrer			2
		italienischer Modeschöpfer	arabisches Segelschiff			Frauenname		Faltprospekt (engl.)
chem. Element	Basssänger (ital.)	berühren	8			original	natürl. Haarfärbemittel	
niederdeutsch: Bauer			englisch, französisch: Alter		abgeschrägte Kante	Schallreflexion		
	10			schwed. Längengrad (30 cm)	Gemüsepflanze	12		
Schicksal im Hinduismus	Abk.: Epoche	schicksalhaft		6		lateinisch: damit	Abk.: norddeutsch	
elektronischer Fühler		1			langes Priestergewand			7
med. verwendete Droge				Überbleibsel			Gebirgsmulde	

DEKE 1512-1208a

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----



10/08 - Lösungswort:
MARONEN

Joseph BERG, Ettelbrück (L) 1. Preis
Nathalie JOPA, Hobscheid (L) 2. Preis

**8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung**
10/2008



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGGL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 9. Januar 2009 an folgende Adresse:

**OGGL Presseabteilung
B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette**

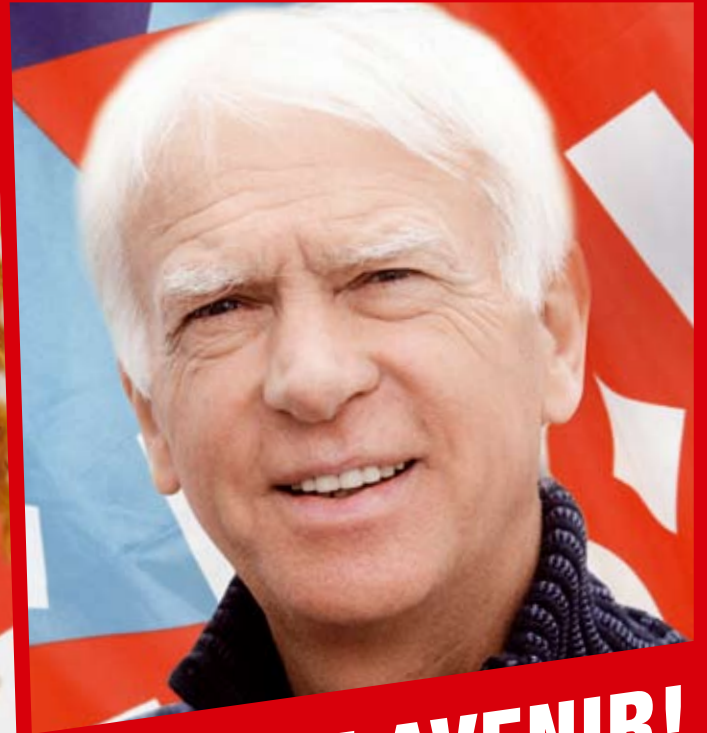
Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell in der Escher OGGL-Zentrale (60, Boulevard Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240 anrufen.

Zu gewinnen sind:

1. Preis: **1 elektrischer Grill**
2. Preis: **1 Radiowecker**



ENSEMBLE ASSURONS NOTRE AVENIR!
ZESUMMEN EIS ZUKUNFT SÉCHEREN!



www.ogbl.lu
www.elsoc.lu



OGB-L

LE SYNDICAT N°1 AU LUXEMBOURG



Sozialwahlen Élections sociales 2008

www.elsoc.lu

www.ogbl.lu

 **OGB·L**
D'GEWERKSCHAFT NR 1 ZU LËTZEBUERG

EDITORIAL



Der OGBL hat seine führende Position ausgebaut

Die Interpretation der Wahlergebnisse lässt nur einen Schluss zu: der OGBL hat die Sozialwahlen deutlich gewonnen. Der Vorsprung des OGBL auf die anderen gewerkschaftlichen Organisationen, insbesondere auf den christlichen Gewerkschaftsbund hat sich noch einmal erhöht. Und dies sowohl bei den Ausschusswahlen in den Betrieben als auch bei der ersten Wahl der Arbeitnehmerkammer.

In den Betrieben hat der OGBL ein Plus von 430 gewählten Personalvertretern (+27%) zu verzeichnen. Es gibt jetzt 2020 gewählte Personalvertreter des OGBL. Offiziell beansprucht der LCGB für sich 1085 gewählte Personalvertreter, was einem Zuwachs von 135 gewählten Personalvertretern (+14%) entspricht.

Beim Vergleich der Resultate von 2003 mit denen von 2008 wird deutlich, dass sich das gewerkschaftliche Kräfteverhältnis in den Betrieben zu Gunsten des OGBL verschoben hat: 2003 hatte der OGBL 67,3% mehr gewählte Personaldelegierte als der LCGB, 2008 sind es jetzt 86,1%.

Sieht man einmal vom Bereich der Bank- und Finanzdienstleistungen ab, in dem sich der OGBL weiter entwickeln konnte, die ALEBA aber ihre führende Position verteidigen konnte, haben sich die Beschäftigten aller Wirtschaftsbereiche mehrheitlich für den OGBL und seine Kandidaten entschieden.

Diese Anerkennung und das Vertrauen in die gewerkschaftliche Betriebsarbeit des OGBL stellen uns vor grosse Verantwortungen für die kommenden Jahre. Dies gilt nicht nur für die Tarif- und Vertragspolitik und die tägliche betriebliche Vertretung der Arbeitnehmerinteressen, sondern auch für die Sicherung der Arbeitsplätze und für die Entwicklung der Arbeits- und der Lebensqualität der Beschäftigten.

Mit Spannung wurde vor dem Hintergrund der Schaffung des Einheitsstatuts und der Fusion der Arbeiter- und der Privatbeamtenkammern auf das Resultat der Wahl für die neue Arbeitnehmerkammer gewartet.

Das Ergebnis übertraf die Hoffnungen. Mit 71,61% im Gesundheits- und Sozialwesen, 66,54% in der Baubranche, 65,65% in der Schwerindustrie, 63,63% in den anderen privaten Dienstleistungen, Transport, Handel, Medien und Reinigungsfirmen, 56,71% bei öffentlichen Dienstleistungen, 55,83% in den sonstigen Industrien, 51,90% bei den Arbeitnehmern im Ruhestand und 27,37% im Bank- und Finanzbereich zieht der OGBL mit 36 von 60 möglichen Mandaten in die neue Berufskammer ein. Die restlichen 24 Mandate teilen sich wie folgt auf: LCGB 16, ALEBA 5, FNCTTFEL 2 und Syprolux 1. Der NGL/SNEP konnte kein Mandat mehr erringen.

Durch die Fusion der Berufskammern und die Eingliederung der Arbeitnehmer im Ruhestand ist ein direkter Vergleich mit dem Resultat der Wahl von 2003 schwierig. Interessant ist aber der Vergleich, der ausschliesslich das Wahlverhalten der berufstätigen Arbeitnehmer⁽¹⁾ untersucht: 58,62% der Wähler entschieden sich für den OGBL (54,04%, 2003), 29,62% für den LCGB (31,22%, 2003), 7,47% für die ALEBA (6,38%, 2003) und 4,31% für den NGL/SNEP (8,14%, 2003).

Die absolute Mehrheit, die die Wähler dem OGBL zuerteilt haben, ist ein historisches Ereignis, dessen Tragweite für die Zukunft der Gewerkschaftsbewegung in Luxemburg nicht zu unterschätzen ist. Eines dürfte klar sein. Das massive Votum für die Listen und die Kandidaten des OGBL hat nicht nur den Weg zum wichtigen Ziel der gewerkschaftlichen Einheit aller Arbeitnehmer verkürzt, sondern vor allem auch das gewerkschaftspolitische Programm und die prioritären Forderungen des OGBL sehr gestärkt.

Unsere Mehrheit in der Kammer gibt dem OGBL auch die Mehrheit auf Gewerkschaftsseite in der Gesundheits- und Pensionskasse, sowie bei den Arbeitsgerichten. Die konsequente Gewerkschaftspolitik des OGBL für den Schutz und den Ausbau unseres fortschrittlichen öffentlichen Systems der Sozialen Sicherheit kann so fortgesetzt werden.

André Roeltgen

(1) ohne den Bereich der CFL

EDITORIAL

L'OGBL a consolidé sa position de leader

Il n'existe qu'une seule conclusion lors de l'interprétation des résultats des élections: l'OGBL a nettement gagné ces élections sociales. L'avance prise sur les autres organisations syndicales, notamment sur la confédération chrétienne s'est encore agrandie, non seulement en ce qui concerne les élections des délégations du personnel, mais encore au sujet du premier scrutin de la Chambre des salariés.

2 020 délégués du personnel OGBL ont été élus dans les entreprises, ce qui représente 430 délégués élus de plus (+ 27%). Le LCGB revendique officiellement 1 085 délégués élus, ce qui implique une augmentation de 135 mandats (+ 14%).

Si l'on compare les résultats de 2003 avec ceux de 2008, il devient clair que le rapport de force syndical dans les entreprises a évolué en faveur de l'OGBL. L'OGBL avait 67,3% de délégués de personnel élus de plus que le LCGB; en 2008, ce sont 86,1%.

A part le secteur des banques et assurances, où l'OGBL a pu avancer, mais où l'ALEBA a su défendre sa position de leader, les salariés de tous les secteurs de l'économie nationale ont majoritairement soutenu l'OGBL et ses candidats.

Cette reconnaissance et cette confiance dans le travail syndical de l'OGBL dans les entreprises nous pose devant de grandes responsabilités pour les années à venir. Ceci ne se limite pas seulement à la politique tarifaire et de conventions collectives, ainsi qu'à la représentation quotidienne des intérêts des salariés dans les entreprises, mais compte également pour la sauvegarde des postes de travail et pour le développement de la qualité du travail et de vie de tous les salariés.

Dans le contexte de la création du statut unique et de la fusion de la Chambre des employés privés et de la Chambre du travail, le résultat des élections pour la nouvelle Chambre des salariés fut attendu avec impatience.

Le résultat a dépassé nos espérances. Avec 71,61% dans le secteur de la santé et des services sociaux, 66,54% dans le bâtiment, 65,65% dans l'industrie lourde, 63,63% dans les autres services privés, le transport, le commerce, les médias et le nettoyage, 56,71% chez les services publics, 55,83% dans les autres industries, 51,90% chez les pensionnaires et 27,37% dans le secteur des banques et assurances, l'OGBL entre dans la Chambre de salariés avec 36 sur 60 mandats. Les 24 mandats restants se distribuent comme suit: LCGB 16, ALEBA 5, FNCTTFEL 2 et Syprolux 1. Le NGL/SNEP n'a plus été capable de gagner un mandat.

Une comparaison directe avec les élections de 2003 est difficile à cause de la fusion des deux chambres professionnelles et l'inclusion des pensionnaires. La comparaison est cependant intéressante, si l'on ne compare que le comportement électoral des salariés actifs ⁽¹⁾: 58,62% des électeurs ont voté OGBL (54,04% en 2003), 29,62% pour le LCGB (31,22% en 2003), 7,47% pour l'ALEBA (6,38% en 2003) et 4,31% pour le NGL/SNEP (8,14% en 2003).

La majorité absolue que les électeurs ont attribuée à l'OGBL est un événement historique, dont la portée pour le futur du mouvement syndical au Luxembourg ne peut être sous-estimée. Une chose devrait être claire. Le vote massif pour les listes et les candidats de l'OGBL n'a pas seulement raccourci le chemin vers l'objectif important de l'unité syndicale de tous les salariés, mais a surtout renforcé considérablement le programme de politique syndicale et les revendications prioritaires de l'OGBL.

Notre majorité dans la Chambre donne également une majorité à l'OGBL du côté syndical dans les caisses de pension et de santé, ainsi qu'au niveau des tribunaux de travail. La politique syndicale conséquente de l'OGBL pour la sauvegarde et l'extension de notre système public progressiste de la Sécurité sociale peut ainsi être poursuivie dans les années à venir.

André Roeltgen

(1) hormis les CFL

Sozialwahlen: der OGBL sichert sich die absolute Mehrheit in der Arbeitnehmerkammer

Die Ergebnisse sind offiziell: mit 36 Sitzen von 60 sichert sich der OGBL eine komfortable absolute Mehrheit in der neuen Arbeitnehmerkammer. Dieses Ergebnis bestätigt dasjenige der Personalauswahlwahlen in den Unternehmen und bestätigt die Leaderposition des OGBL als 1. Gewerkschaft Luxemburgs. Das Kräfteverhältnis zwischen dem OGBL und dem LCGB, der zweiten repräsentativen Gewerkschaft auf nationaler Ebene, ist klar und deutlich: zwei Drittel für den OGBL und ein Drittel für den LCGB.

Der OGBL ist sich seiner großen Verantwortung bewusst, in den kommenden Jahren auf allen Ebenen die Arbeitnehmer- und Rentenrechte in einer federführenden Position zu verteidigen.

Elections sociales: l'OGBL s'assure la majorité absolue à la Chambre des salariés

Les résultats sont officiels: en remportant 36 sièges des 60, l'OGBL s'assure une majorité absolue confortable au sein de la nouvelle Chambre des salariés. Ce résultat confirme celui atteint dans les entreprises et confirme la position de l'OGBL comme syndicat numéro 1 au Luxembourg. Le rapport de force avec le deuxième syndicat représentatif au niveau national, le LCGB, est net: deux tiers pour l'OGBL et un tiers pour le LCGB.

L'OGBL se rend compte de la lourde responsabilité qui sera la sienne dans les années à venir pour défendre en première ligne les intérêts de tous les salariés et retraités.

Eleições sociais: OGBL assegura a maioria absoluta da Câmara dos Assalariados

A nova Câmara dos Assalariados, o órgão máximo de representação dos trabalhadores e dos reformados foi eleita e a OGBL conquistou a maioria dos eleitos.

A partir de 1 de Janeiro de 2009, estes eleitos representarão os trabalhadores e reformados durante 5 anos. Darão o seu parecer sobre todas as leis e regulamentos, nomearão os dirigentes da Segurança social e os assessores dos Tribunais do Trabalho e da Segurança Social.

A Câmara dos Assalariados ocupa ainda um lugar cimeiro na formação profissional.

A participação dos eleitores foi superior à de 2003 e a OGBL saiu reforçada desta consulta.

A OGBL elegeu 36 dos 60 lugares em disputa o que lhe confere uma maioria absoluta e confortável.

Este resultado confirma o resultado obtido no seio das empresas e reafirma a OGBL como o sindicato nº1 do Luxemburgo

A relação de forças entre o primeiro e o segundo sindicato representativo, no plano nacional, é extremamente clara: 2/3 para a OGBL e 1/3 para o LCGB.

Os portugueses conquistaram uma posição importante com 6 eleitos efectivos e 4 suplentes. Todos os portugueses eleitos, o foram nas listas da OGBL. O que demonstra quem apoia e defende os trabalhadores portugueses

A OGBL tem consciência da grande responsabilidade que é a sua, durante os próximos anos, para defender, num quadro económico e financeiro difícil, os direitos e os interesses dos trabalhadores.

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 1 Sidérurgie
Gruppe 1 Stahlindustrie

Les membres effectifs



Zanon Angelo
ArcelorMittal -
Administration centrale



Pasqualoni Nando
ArcelorMittal
Belval - Differdange



Graziano Bruno
ArcelorMittal
Belval - Differdange



**Trentecuisse
Jean-Claude**
ArcelorMittal
Rodange - Schifflange

Les membres suppléants



Biber Marcel
ArcelorMittal
Rodange - Schifflange



Hozay Marylène
ArcelorMittal -
Administration centrale



Ferrai Samuel
ArcelorMittal
Belval - Differdange



Rota Emile
ArcelorMittal -
Administration centrale

Nombre d'électeurs	5 626	
Nombre de votants	3 243	57,64 %
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	3	0,09 %
Bulletins blancs	51	1,57 %
Bulletins nuls	100	3,09 %
Bulletins valables	3 089	95,25 %

Total des voix obtenues

Liste 1 (OGBL)	18 936	65,65 %	4 sièges
Liste 2 (LCGB)	8 395	29,10 %	1 siège
Liste 8 (NGL - SNEP)	1 515	5,25 %	
Totaux	28 846	100,00 %	5 sièges

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 2 Autres industries
Gruppe 2 Sonstige Industriebetriebe

Les membres effectifs



Fettes Guy
DuPont de Nemours



**Alves Gouveia
Elisabete**
Elth



Delleré Jean-Claude
Goodyear Luxembourg Tires



Flick Philippe
Goodyear Luxembourg Tires



Reichling Nicolas
DuPont de Nemours

Les membres suppléants



Chevigné Daniel
Tarkett GDL



Thill Eric
Guardian Luxguard



**Barroso Vilas Boas
Horacio**
Goodyear Luxembourg Tires



Serres Raymond
Goodyear Luxembourg Tires



Fonck John
Heintz van Landewyck

Nombre d'électeurs	32 073	
Nombre de votants	11 530	35,98 %
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	159	1,38 %
Bulletins blancs	381	3,31 %
Bulletins nuls	502	4,35 %
Bulletins valables	10 488	90,96 %

Total des voix obtenues

Liste 1 (OGBL)	87 219	55,83 %	5 sièges
Liste 2 (LCGB)	57 473	36,79 %	3 sièges
Liste 8 (NGL-SNEP)	11 530	7,38 %	
Totaux	156 222	100,00 %	8 sièges

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 3 Construction
Gruppe Bausektor

Les membres effectifs



Da Silva Bento Manuel
Compagnie de Construction -
CDC



**Da Conceição Azevedo
Carlos Manuel**
Entreprise Greiveldinger



Nunes Pinto José
Soludec



**Simoes Lopes
Paulo Jorge**
Soludec

Les membres suppléants



Schneider Albert
Préfalux



Manenti Philippe
Soludec



**Marques De Paiva
Americo**
Bonaria & Fils



Conrod Claude
Movilliat Construction

Nombre d'électeurs	36 947	
Nombre de votants	9 710	26,28 %
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	22	0,23 %
Bulletins blancs	368	3,79 %
Bulletins nuls	1 019	10,49 %
Bulletins valables	8 301	85,49 %

Total des voix obtenues

Liste 1 (OGBL)	61 531	66,54 %	4 sièges
Liste 2 (LCGB)	26 748	28,93 %	2 sièges
Liste 8 (NGL-SNEP)	4 188	4,53 %	
Totaux	92 467	100,00 %	6 sièges

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 4 Services financiers et de l'intermédiation financière
Gruppe 4 Finanzsektor

Les membres effectifs



Gales Fernand
Fortis Banque Luxembourg



Heirend Claude
Fortis Banque Luxembourg

Les membres suppléants



Steinhäuser Denise
Fortis Banque Luxembourg



Schimoff Serge
Dexia Banque Internationale
à Luxembourg

Nombre d'électeurs	39 840		
Nombre de votants	12 876	32,32 %	
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	8	0,06 %	
Bulletins blancs	184	1,43 %	
Bulletins nuls	398	3,09 %	
Bulletins valables	12 286	95,42 %	
Total des voix obtenues			
Liste 1 (OGBL)	50 108	27,37 %	2 sièges
Liste 2 (LCGB)	31 610	17,27 %	1 siège
Liste 5 (ALEBA)	95 859	52,36 %	5 sièges
Liste 12 (FieDEL)	5 488	3,00 %	
Totaux	183 065	100,00 %	8 sièges

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 5 Secteur des services et des autres branches
Gruppe 5 Dienstleistungssektor und sonstige Unternehmen

Les membres effectifs



Reding Jean-Claude
OGBL



Winter Estelle
Pedus Service



Schuler-Vandeputte Annette
Luxair



Haentges Suzette
Cactus



Breuskin Marcel
Voyages Ecker



Demuth Marie-Jeanne
Siemens



Hernandez Marie-Jeanne
Pedus Service



De Oliveira Borges Helder
Luxair



Wolff Jean-Claude
Radio 100,7



Nieves Danièle
OGBL

TOUT SAVOIR ET TOUT VOIR SUR LES ÉLECTIONS SOCIALES!

Consultez les résultats
sur www.elsoc.lu

OGBL LE SYNDICAT N°1 AU LUXEMBOURG

VOTRE VOIX COMPTE LISTE 1

LE SITE OGBL DES ÉLECTIONS SOCIALES DU 12 NOVEMBRE 2008

Accueil

C'est quoi les élections sociales?

Élections dans les entreprises

- Site: secteur
- La désignation du personnel élu
- Programme de l'OGBL
- Liste et candidats OGBL

Élection de la Chambre des salariés

- Site: secteur
- La chambre des salariés élues
- Programme de l'OGBL
- Liste OGBL

Pourquoi voter pour l'OGBL?

Résultats

Actualités

OGBL

www.ogbl.lu

Groupe 5 Secteur des services et des autres branches
Gruppe 5 Dienstleistungssektor und sonstige Unternehmen

Les membres suppléants



Krier Joël
Cargolux Airlines
aInternational



Martin ép. Paci Sabine
Cactus



Trauffer Denise
Bram



Nickels Alain
WSA



Bruch Yves
Pharmacie de l'Eléphant



Waldbillig Mathias
Autocars Demy-Cars



**De Jesus Goncalves
José Luis**
Mercedes-Benz Luxembourg



**Oliveira Ferreira ép.
Ferraz Gomes Correia
Marina**
Hornbach Luxembourg



Gaascht Daniel
L.I.F.T.



Coljon Patrick
Orchestre Philharmonique
de Luxembourg

Nombre d'électeurs	150 068		
Nombre de votants	39 456	26,29 %	
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	78	0,20 %	
Bulletins blancs	1 858	4,71 %	
Bulletins nuls	2 614	6,62 %	
Bulletins valables	34 906	88,47 %	
Total des voix obtenues			
Liste 1 (OGBL)	575 841	63,63 %	10 sièges
Liste 2 (LCGB)	276 047	30,50 %	4 sièges
Liste 8 (NGL-SNEP)	53 157	5,87 %	
Totaux	905 045	100,00 %	14 sièges

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 6 Administration publique et entreprises à caractère public du secteur des communications, de l'eau et de l'énergie
Öffentlicher Dienst, öffentliche Betriebe im Bereich Kommunikation, Wasser und Energie

Les membres effectifs



Weyland Nico
Servior



Scholzen Guy
Administration des Ponts et
Chaussées



Gilbertz André
Cegedel

Les membres suppléants



Müller Tania
Administration Communale de
Differdange



Reiter René
Cegedel



Becker Edmond
Administration des Ponts et
Chaussées

Nombre d'électeurs	13 205	
Nombre de votants	7 399	56,03 %
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	3	0,04 %
Bulletins blancs	499	6,74 %
Bulletins nuls	249	3,37 %
Bulletins valables	6 648	89,85 %

Total des voix obtenues

Liste 1 (OGBL)	28 515	56,71 %	3 sièges
Liste 2 (LCGB)	18 912	37,61 %	1 siège
Liste 8 (NGL-SNEP)	2 858	5,68 %	
Totaux	50 285	100,00 %	4 sièges

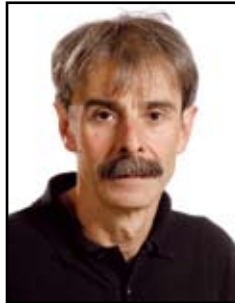
LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 7 Santé et action sociale
Gruppe 7 Gesundheits- und Sozialwesen

Les membres effectifs



Fickinger Alain
Centre Hospitalier de
Luxembourg



Becker Paul
Clinique St Louis d'Ettelbruck -
Centre Hospitalier du Nord



Goelhausen Marco
Centre Hospitalier Emile
Mayrisch



Eiffes Marie-France
Hôpital Kirchberg - Fondation
François-Elisabeth



Thomas Marianne
Clinique St Louis d'Ettelbruck -
Centre Hospitalier du Nord

Les membres suppléants



Jansa Sylvie
ZithaKlinik



Olinger Monique
Hëllef Doheem



Klein-Hoffmann Léonie
Centre Hospitalier Emile
Mayrisch



Klein Thomas
Clinique Ste Marie



Weis Christian
Caritas Jeunes et Familles

Nombre d'électeurs	23 874	
Nombre de votants	11 624	48,69 %
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	6	0,05 %
Bulletins blancs	364	3,13 %
Bulletins nuls	495	4,26 %
Bulletins valables	10 759	92,56 %

Total des voix obtenues

Liste 1 (OGBL)	86 168	71,61 %	5 sièges
Liste 2 (LCGB)	34 165	28,39 %	1 siège
Totaux	120 333	100,00 %	6 sièges

LES ÉLUS DE L'OGBL

Groupe 9 Bénéficiaires d'une pension de vieillesse
Gruppe 9 Rentner

Les membres effectifs



De Matteis Valerio
pensionné (OGBL)



Hübsch Fernand
pensionné (Arbed)



Sannipoli-Mehling Marie-Thérèse
pensionnée (OGBL)

Les membres suppléants



Schott Fernand
pensionné (Arbed)



Ehlinger Jean
pensionné (Arbed)



Kremer Henri
pensionné (Paul Würth)

Nombre d'électeurs	84 036	
Nombre de votants	40 901	48,67 %
Enveloppes ne contenant aucun bulletin	49	0,12 %
Bulletins blancs	1 266	3,09 %
Bulletins nuls	2 445	5,98 %
Bulletins valables	37 141	90,81 %

Total des voix obtenues

Liste 1 (OGBL)	212 062	51,90 %	3 sièges
Liste 2 (LCGB)	159 925	39,14 %	3 sièges
Liste 8 (NGL-SNEP)	36 598	8,96 %	
Totaux	408 585	100,00 %	6 sièges

Délégations du personnel

Les résultats de l'OGBL par syndicat professionnel

Alimentation et Hôtellerie	77
Aviation civile	35
Banques et Assurances (SBA)	136
Bâtiment, Artisanat du Bâtiment et Constructions métalliques	244
Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre	162
Commerce	162
Education et Sciences (SEW)	23
Imprimeries, Médias et Culture - FLTL	44
Santé, Services sociaux et éducatifs	369
Services et Energie	112
Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement	77
Services publics	122
Sidérurgie et Mines	61
Transformation sur Métaux et Garages	224
Transport par route - ACAL	172
Nombre total de délégués effectifs	2020

Alimentation et Hôtellerie

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	77	32	42	151
LA PROVENCALE S.à r.l. & CIE SECS	1	0	13	14
SODEXO S.A.	12	1	0	13
PANELUX	0	0	10	10
HEINTZ VAN LANDEWYCK /L.	5	5	0	10
MUNHOWEN	3	6	0	9
LUXLAIT	0	7	1	8
TAVOLA	7	0	0	7
COBOULUX	5	2	0	7
HOTEL HILTON	6	0	1	7
COMMISSION EUROP. RESTAURATION	0	0	6	6
HEINTZ VAN LANDEWYCK /E.	1	4	0	5
BRASSERIE DE LUXEMBOURG	4	0	1	5
CATERMAN BELLE ETOILE	1	4	0	5
SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS	3	0	1	4
LUXVIANDE S.A.	4	0	0	4
TEXACO CAPELLEN SERVICES	3	1	0	4
AUBERGES DE JEUNESSE	4	0	0	4

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
ARAMARK	4	0	0	4
AC RESTAURANTS & HOTELS S.A.	1	0	3	4
COGEL	1	0	2	3
HOTEL MERCURE Luxembourg	1	0	2	3
RESTO-GROUPE 08	3	0	0	3
L'ARCHE DE BERCHEM	2	0	0	2
GAMM VERT	1	1	0	2
GASTROM SCHMETT S.A.	2	0	0	2
HOTEL CRAVAT	1	0	0	1
BRASSERIE NATIONALE	0	1	0	1
IRECO LTD	0	0	1	1
Hôtel la Gaichel	1	0	0	1
HOTEL MERCURE ESCH	0	0	1	1
HOTEL INTERNATIONAL	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Lors des élections des délégations du personnel, le syndicat Alimentation et Hôtellerie de l'OGBL a présenté 192 candidats dans les diverses entreprises. 77 collègues ont eu un mandat de délégué effectif et 55 collègues sont devenus délégués suppléants.

L'OGBL a réalisé de très bons résultats chez le groupe Heintz Van Landewyck à Luxembourg, dans le domaine de la restauration collective, dans divers hôtels et dans les brasseries. Il a aussi obtenu un résultat plus que satisfaisant dans les abattoirs chez Luxviande et Coboulux où il a de loin la majorité absolue.

L'OGBL a également confirmé son résultat auprès des stations services avec restauration et chez Soutirages Luxembourg.

Dans le secteur des produits surgelés, dont Cogel et Tavola, l'OGBL a réussi à s'imposer.

Chez la Provençale, l'OGBL a réussi à faire élire 2 délégués.

67 % des candidates et candidats présentés par l'OGBL ont été élus le 12 novembre: un résultat plus que motivant, qui récompense le bon travail des 5 dernières années.

Un grand merci à toutes et tous les candidats et aux électrices et électeurs! Les délégués OGBL continueront leur politique en faveur des salariés du secteur.

Banques et Assurances - SBA

	OGBL	LCGB	ALEBA	Autres	Total mandats effectifs
	136	40	121	33	330
BANQUE FORTIS LUXEMBOURG	8	9	1	0	18
BANQUE DEXIA/BIL	5	3	6	3	17
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.	7	9	0	0	16
KBL EUROPEAN PRIVAT BANKERS	2	0	14	0	16
CLEARSTREAM SERVICES	6	3	3	0	12
FASTNET Luxembourg	1	6	4	0	11
BANQUE BNP PARIBAS	1	0	9	0	10
BANQUE PRIVEE E. DE ROTHSCHILD	5	0	5	0	10
BANQUE EFA	3	2	4	0	9
U B S Luxembourg S.A.	2	0	7	0	9
DZ BANK INTERNATIONAL	2	0	7	0	9
NORDEA BANK S.A.	3	0	4	0	7
LA LUXEMBOURGEOISE	2	0	5	0	7
COMMERZBANK INTERNATIONAL	0	0	7	0	7
LBBW Luxembourg S.A.	6	0	0	0	6
SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE	3	0	3	0	6

	OGBL	LCGB	ALEBA	Autres	Total mandats effectifs
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	3	0	2	1	6
UNION INVESTMENT FINANCIAL SERVICES S.A.	6	0	0	0	6
CLEARSTREAM BANKING	6	0	0	0	6
BANQUE DEGROOF Luxembourg S.A.	0	0	3	3	6
BANQUE RAIFFEISEN	0	4	2	0	6
HSBC SECURITIES SERVICES S.A.	2	2	2	0	6
CLEARSTREAM INTERNATIONAL	3	0	2	0	5
SANPAOLO BANK S.A.	1	0	4	0	5
ASSURANCE VIVIUM (P&V)	5	0	0	0	5
DANSKE BANK International S.A.	1	0	4	0	5
CETREL	5	0	0	0	5
FORTIS INTERTRUST Lux. S.A.	5	0	0	0	5
BANQUE HSBC PRIVATE BANK	1	0	4	0	5
HSBC TRINKHAUS & BURKHARD	4	0	1	0	5
CREDIT SUISSE Luxembourg S.A.	0	0	5	0	5
DEUTSCHE POSTBANK INT. S.A.	3	0	2	0	5
FIDEURAM BANK LUX.	3	0	1	0	4
Banque DEXIAM	1	0	0	3	4
LA MONDIALE EUROPARTNER	1	0	0	3	4
SWEDBANK S.A.	1	0	2	0	3
UNION INVESTMENT LUX. S.A.	2	0	0	1	3
ASSURANCE SWISS LIFE S.A.	2	0	0	1	3
HSBC Trinkhaus Investment Managers S.A.	1	0	0	2	3
BANQUE UBI BANCA	1	0	0	2	3
MISYS INT. BANKING SYSTEMS S.A.	3	0	0	0	3
TATA CONSULTANCY SERVICES	1	0	1	1	3
BANQUE INVIK	1	1	0	1	3
LRI INVEST S.A.	0	0	0	3	3
EAST-WEST UNITED BANK	2	0	0	0	2
BANK LEUMI (Luxembourg) S.A.	1	0	1	0	2
THOMSON REUTERS	2	0	0	0	2
CAISSE MEDICO CHIRURGICALE	2	0	0	0	2
ASSURANCES ALLIANZ LIFE	1	0	1	0	2
ICBC Luxembourg Branch	2	0	0	0	2
ALLIANZ Insurance Luxembourg	1	0	1	0	2
INTERNAXX BANK S.A.	0	0	0	2	2
ATTRAX S.A.	2	0	0	0	2
AVIVA INVESTORS	0	0	0	2	2
BSI S.A. Luxembourg Branch	0	0	1	1	2
BANK OF CHINA	1	0	0	1	2
DNB NOR Luxembourg S.A.	0	0	1	1	2
EURIZON CAPITAL S.A.	1	0	0	1	2
TELEKURS	0	0	1	0	1
FIDEURAM GESTIONS	1	0	0	0	1
HSBC PB Holdings (Suisse) S.A.	0	0	1	0	1
FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASS.	0	0	0	1	1
BANQUE CAISSE RAIFFEISEN	1	0	0	0	1
CREDEM LUX	0	1	0	0	1
NATIXIS LIFE	1	0	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Sur le nombre de 403 candidates et candidats qui se sont présentés sur les listes OGBL aux élections des délégations du personnel, 275 ont été élus, soit plus de 68%. Par rapport aux élections de 2003, ce résultat confirme une progression de 30%.

L'OGBL - Syndicat Banques et Assurances (SBA) est désormais représenté au sein de 75 institutions financières, ce qui représente une progression de 25% dans le secteur financier.

Notons que, dans les cinq établissements bancaires les plus importants de la place financière (dont l'effectif est supérieur à 1 000 salariés), l'OGBL/SBA a obtenu 37 délégués titulaires alors que 26 délégués représentent l'Aleba et 24 le LCGB.

Ces 5 entreprises emploient à elles seules 9 500 salariés. Notre syndicat est donc majoritaire dans ce groupe.

En ce qui concerne les autres banques, l'OGBL/SBA a nettement renforcé sa position de 30% par rapport à 2003 et de 60% par rapport à 1998. Cette progression constante ancre désormais l'OGBL/SBA dans ce secteur clé de l'économie luxembourgeoise et lui permettra de continuer, dans les années à venir, à assumer son rôle dans tous les domaines.

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL tient à remercier toutes et tous les candidats qui se sont engagés dans ces élections pour notre cause commune: la défense des intérêts des salariés de la place financière.

Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
	244	40	2	114	400
SOLUDEC	12	0	0	0	12
WAGNER PAUL ET FILS	9	2	0	0	11
C.D.C. CIE DE CONSTRUCTION	11	0	0	0	11
TRALUX S.à r.l.	3	4	0	3	10
GIORGETTI FELIX	6	4	0	0	10
KOEHL S.A.	9	0	0	0	9
C L E	9	0	0	0	9
LUX-TP S.à r.l.	4	5	0	0	9
SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A.	8	0	0	0	8
F N P/PREFALUX	4	4	0	0	8
PERRARD S.à r.l.	6	2	0	0	8
BETONS FEIDT	3	0	0	5	8
SOCIMMO S.A.	2	5	0	0	7
WEILAND BAU	3	4	0	0	7
SANICHAUFFER S.à r.l.	1	1	0	5	7
MOVILLIAT S.A.	6	0	0	0	6
COSTANTINI & FILS	0	0	0	6	6
MULLER & FILS S.à r.l.	4	0	0	2	6
MAROLDT S.à r.l.	1	0	0	5	6
ECHOLUX	3	0	2	0	5
SOGEROUTE S.à r.l.	1	0	0	4	5
BONARIA & FRERES	1	0	0	4	5
FERRAC S.à r.l.	5	0	0	0	5
SOPINOR S.A.	5	0	0	0	5
HT LUX S.A.	3	0	0	2	5
WAKO S.A.	0	0	0	5	5
KURT CONSTRUCTION S.A.	3	2	0	0	5

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
ROLLINGER WALFER S.A.	1	0	0	4	5
LUXELEC NOUVELLE S.A.	5	0	0	0	5
SOLELEC	2	0	0	3	5
CBL S.A.	5	0	0	0	5
THERMOLUX S.à r.l.	2	0	0	3	5
PEDINOTTI	3	0	0	2	5
ECOGEC S.à r.l.	3	0	0	2	5
D S D	5	0	0	0	5
WIESEN PIRONT	3	2	0	0	5
POECKES S.à r.l.	5	0	0	0	5
RECKINGER ALFRED S.A.	5	0	0	0	5
FARENZENA JULES S.à r.l.	1	0	0	3	4
DI CATO S.à r.l.	4	0	0	0	4
PUTZ WILLY S.à r.l.	1	0	0	3	4
SCHOLTES-BRAUCH	2	1	0	1	4
TRAGEC S.à r.l.	4	0	0	0	4
SIEBENALLER	1	0	0	3	4
EFCO BENELUX S.A.	1	0	0	3	4
PRO CONSTRUCTION	4	0	0	0	4
SERMELUX S.A.	1	0	0	2	3
LTC S.à r.l.	3	0	0	0	3
WAGNER	0	0	0	3	3
DELLI-ZOTTI	3	0	0	0	3
DE CILLIA PIERRE & FILS S.à r.l.	1	1	0	1	3
S.I.T.P. S.A.	0	0	0	3	3
BINSFELD & BINTENER SENC	3	0	0	0	3
DALKIA	3	0	0	0	3
CAJOT JULIEN	1	0	0	2	3
BETONS FRAIS	3	0	0	0	3
WEBER & CO	3	0	0	0	3
BONARIA & FILS	3	0	0	0	3
NOUVELLE CONSTRUCTION SCHOU	3	0	0	0	3
WUST CONSTRUCTION	2	0	0	1	3
FELGEN CONSTRUCTIONS S.A.	3	0	0	0	3
KUTTEN ALAIN	0	0	0	3	3
KIEFFER FRANCOIS S.à r.l.	1	0	0	1	2
MARECHAL NICO	0	2	0	0	2
BEN SCHOLTES	2	0	0	0	2
CITY ELECTRIC	1	0	0	1	2
JUNK-BAU	2	0	0	0	2
OLINGER ATELIER	0	0	0	2	2
DELTA THERMIC	2	0	0	0	2
OLIVI-RODRIGUES TP S.A.	0	0	0	2	2
CENTRE D'ISOLATION S.à r.l.	0	0	0	2	2
BRAUN YVES s.à r.l.	0	0	0	2	2
MINY BIVER NORBERT	0	0	0	2	2
BRESSAGLIA	0	0	0	2	2

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
EGDL S.A.	1	0	0	1	2
FIOR ATELIERS S.à r.l.	2	0	0	0	2
SOGEL S.A.	1	0	0	1	2
BALTASAR CONSTRUCTIONS S.à r.l.	2	0	0	0	2
KONRATH CLAUDE	2	0	0	0	2
GREIVELDINGER S.à r.l.	2	0	0	0	2
VIMARENSE	0	0	0	2	2
GRU LUX	1	0	0	1	2
MABILUX S.A.	0	0	0	2	2
SCHAAL PAUL & FILS	2	0	0	0	2
CHANZY PARDOUX S.à r.l./SLCP	2	0	0	0	2
SCHOLTES VOSSSEN	0	0	0	2	2
MOSAIC LINE S.A.	0	0	0	2	2
BALTHASAR JOS	1	0	0	1	2
K & K	2	0	0	0	2
GEOFOR S.à r.l.	0	0	0	1	1
RUSSO NIC	1	0	0	0	1
MANNELLI & ASSOCIES S.A.	1	0	0	0	1
THEIS PAUL	1	0	0	0	1
AGNES FRANCOIS JEAN S.à r.l.	1	0	0	0	1
E.G.C. S.à r.l.	0	1	0	0	1
SOCOFA S.A.	0	0	0	1	1
ANDREOSSO & FILS	1	0	0	0	1
ETANCHEITE S.A.	0	0	0	1	1
LUXLAM S.à r.l.	1	0	0	0	1
BOUVY S.à r.l.	0	0	0	1	1
TRIERWEILER MICHEL ETS	1	0	0	0	1
FARENZENA PATRICK	0	0	0	1	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Le syndicat Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques de l'OGBL est le vainqueur incontesté des élections pour le secteur de la construction.

L'OGBL a su consolider sa position de syndicat majoritaire dans le secteur de la construction.

Dans les entreprises où l'OGBL était déjà implanté, la représentation de délégués OGBL a connu une belle croissance.

L'OGBL a surtout réussi à avoir une très forte présence syndicale dans les grandes sociétés ayant plus de 100 salariés comme Soludec (11 mandats), CDC (12), Perrard (6), Sopinor (5), Felix Giorgetti (6), CLE (9), HT Lux (3) Kurt (3) Movilliat (6) Poeckes (5)

Dans des sociétés où l'OGBL n'était pas encore représenté comme LuxTP (+4), Tralux (+3), il a marqué une importante progression. L'OGBL est de loin le syndicat le mieux représenté au sein de ces entreprises qui à elles seules emploient plusieurs milliers de salariés du secteur.

Dans les entreprises ayant moins de 100 salariés, l'OGBL a aussi marqué une très forte présence. Dans des sociétés comme Baltasar Constructions, Ben Scholtes, Bonaria et Fils, Delli Zotti, Di Cato, Junk Baum, LTC, etc., l'OGBL a réussi à maintenir, voire même à renforcer sa position.

Dans des sociétés de béton, l'OGBL a eu tous les mandats chez Béton Frais et a eu 3 mandats sur 8 auprès de la société Béton Feidt. Ces scores intéressants vont certainement mener à des améliorations substantielles des conditions de travail dans ce secteur.

La très large majorité remportée dans le secteur de la construction est la preuve incontestable de la confiance que les salariés du secteur ont en la politique syndicale de l'OGBL. L'augmentation de la présence syndicale de l'OGBL dans le secteur constitue

un excellent point de départ pour la négociation de la nouvelle convention collective de travail en 2009. L'OGBL sera le porte parole légitime.

Pour le secteur de l'artisanat, historiquement un secteur qui pour de multiples facteurs ne connaît pas encore une représentation syndicale comme dans le secteur de la construction, l'OGBL a connu de beaux succès dans différentes entreprises de l'artisanat.

Pour le secteur de l'électricité, l'OGBL est sorti grand vainqueur des élections dans la société Paul Wagner et fils avec 9 sièges sur 11. N'oublions pas l'entrée de l'OGBL dans la société Müller et fils avec 4 mandats sur 6 et les 6 mandats auprès de la société Nouvelle Luxelec et le 9 mandats auprès de la société Köhl S.a. et l'entrée de l'OGBL dans la délégation de Mannelli et Associés.

Pour le secteur des chauffages et sanitaires, l'OGBL a obtenu des mandats chez Soclair S.a., Dalkia, Delta Thermic, Kiefer François etc.

Dans l'artisanat, où les conditions de travail sont régies par des CCT par secteur d'activité, il sera un des principaux objectifs de l'OGBL de prendre ses responsabilités et de négocier des nouveaux accords qui devront améliorer les conditions de travail et de rémunération des milliers de salariés.

Le syndicat Bâtiment de l'OGBL fera une analyse plus approfondie des résultats afin de voir les points où l'on peut encore améliorer la présence syndicale afin d'en mieux défendre les droits de TOUS les salariés de notre secteur.

Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
	162	65	10	22	259
GOODYEAR S.A.	9	15	8	0	32
GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE S.A.	9	0	0	4	13
TARKETT GDL S.A.	8	4	0	0	12
DUPONT DE NEMOURS (Luxembourg) S.à.r.l.	3	7	2	0	12
EURO-COMPOSITES S.A.	12	0	0	0	12
KRONOSPAN Luxembourg S.A.	8	1	0	2	11
AVERY DENNISON Luxembourg S.à.r.l.	8	0	0	3	11
VILLEROY & BOCH S.A.	7	4	0	0	11
MGBRIDE CHEMOLUX S.A.	7	3	0	0	10
GUARDIAN LUXGUARD I S.A.	8	0	0	2	10
CURVER LUXEMBOURG S.à.r.l.	9	0	0	0	9
GUARDIAN LUXGUARD II S.A.	8	0	0	1	9
MONDO LUXEMBOURG S.A.	4	4	0	0	8
HYOSUNG LUXEMBOURG S.A.	3	4	0	0	7
CHAUX DE CONTERN S.A.	5	2	0	0	7
DUPONT TEIJIN FILMS Luxembourg S.A.	2	5	0	0	7
TEXTILCORD STEINFORT S.A.	4	3	0	0	7
FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A.	3	4	0	0	7
CIMALUX S.A.	6	1	0	0	7
CLOOS S.A.	5	1	0	0	6
ACCUMALUX S.A. - Poudrière de Luxembourg	2	0	0	4	6
ExxonMobil Chemical Films Europe	5	0	0	0	5
IVC Luxembourg S.A.	5	0	0	0	5
TECHNFOFIBRES S.A.	0	4	0	0	4
COSMOLUX INTERNATIONAL S.A.	1	1	0	2	4

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
AIRTECH EUROPE S.A.	2	0	0	2	4
WAKO-SOLUPLA S.A.	3	0	0	0	3
DONECK EUROFLEX S.A.	2	0	0	1	3
PEINTURES ROBIN S.A.	3	0	0	0	3
MET-LUX S.A.	2	0	0	0	2
POROCEL - CRE	2	0	0	0	2
TONTARELLI LUX S.A.	1	0	0	1	2
COREX LUXEMBOURG S.A.	2	0	0	0	2
NEWELL RUBBERMAID	2	0	0	0	2
CONVERT-LUX S.A.	0	2	0	0	2
VITRUM LUX S.A.	1	0	0	0	1
LUXMOLD S.A.	1	0	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Globalement les résultats des élections de ce 12 novembre confirment, également dans le secteur Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre la position largement prédominante et majoritaire de l'OGBL. Quasiment partout l'OGBL progresse, presque partout le LCGB perd des plumes et des mandats, le NGL-SNEP ne maintient qu'une présence caricaturale dans le secteur.

Sans vouloir procéder dans cet article à une large et profonde analyse des résultats engrangés lors de ces élections sociales, nous souhaitons néanmoins brosser un rapide tableau reprenant les principaux enseignements.

En effet, l'OGBL a déposé des listes dans 37 entreprises, avec au total 499 candidates et candidats (soit 92 de plus qu'en 2003). Tout ceci malgré les diverses fermetures et les nombreux plans sociaux que nous avons connus au cours des cinq dernières années (TDK, Technicolor, Fulflex, Villeroy & Boch, Textilcord, etc...).

Dans les 37 entreprises dans lesquelles l'OGBL était présent, il a été confronté en tout et pour tout à 16 listes LCGB et (ce qui est plus inquiétant) à 11 listes non syndicales. Il faut signaler que la toute grande majorité de ces listes non syndicales ont été clairement mises en place à l'initiative des directions, ou pour tout le moins fortement encouragées par ces mêmes directions. Nous citerons en exemple les entreprises du groupe Guardian, Kronospan, Accumalux.

Partout, sauf chez Accumalux, les salariés ont clairement compris où était leur intérêt et qui défendait réellement leurs conditions de travail; ainsi, dans le groupe Guardian, sur 32 mandats en jeu, l'OGBL en obtenient 25.

Il faut savoir également que la direction de ce groupe a une très grande appréhension contre la présence de salariés administratifs (ex-employés) dans la délégation OGBL. On a sans doute trop de choses à cacher, ou pour le moins une crainte fondée, que ces salariés rallient les rangs de l'OGBL et expriment leurs justes revendications.

Tout a été fait pour empêcher des employés de se présenter sur les listes de l'OGBL, la direction de Luxguard II a même licencié deux employés présents sur la liste de l'OGBL (tout en évoquant des motifs divers et futiles). Ce dossier est actuellement devant les juridictions du travail.

L'OGBL est le seul à avoir déposé une liste dans 11 entreprises. Il s'agit d'entreprises comme Curver, IVC, Euro-Composites, Peintures Robin, Solupla, Porocel, etc...

L'OGBL a également présenté pour la première fois des listes dans 8 nouvelles entreprises: par exemple Tontarelli, Airtech, Donek, etc...

Chez Faurecia, place forte depuis des années du LCGB, l'OGBL a d'emblée obtenu 3 mandats sur 7, chez Mondo où le LCGB était toujours seul présent chez les ouvriers, l'OGBL obtient 4 mandats sur 8.

Dans les entreprises où traditionnellement les deux syndicats sont présents, l'OGBL maintient, voire conforte, sa majorité: Villeroy & Boch, Tarkett, Mc Bride Chemolux, etc...

A la GoodYear l'OGBL progresse, mais le LCGB maintient sa majorité relative.

Si nous comptons le total des mandats dans les entreprises où l'OGBL a déposé des listes, nous détenons aujourd'hui 63% de l'ensemble de ces mandats, le LCGB 25%, alors que 12% sont détenus par des «autres».

Ceci n'est évidemment pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un travail de terrain quotidien et difficile, réalisé par toutes et tous nos délégués et militants. Comme par le passé, nous sommes prêts à relever ensemble les défis du futur.

Commerce

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	162	53	39	254
CACTUS S.A.	21	3	7	31
AUCHAN Luxembourg S.A.	9	2	3	14
BATI C	3	0	5	8
BRAM - City Concorde	7	0	0	7
COMPTOIR FERS & METAUX S.A.	6	0	1	7
CORA CITY CONCORDE	1	6	0	7
HIFI INTERNATIONAL S.A.	7	0	0	7
SIEMENS S.A.	2	3	0	5
HORNBAACH Luxembourg S.à.r.l.	5	0	0	5
HELA BETTEMBOURG	4	1	0	5
ALDI S.A.	5	0	0	5
MESSAGERIES PAUL KRAUS S.à.r.l.	4	0	1	5
DELHAIZE Luxembourg S.A.	4	1	0	5
H & M HENNES & MAURITZ	5	0	0	5
LITTLE SMETS & COLOR CENTER S.à.r.l.	4	1	0	5
GROUPE CK CHARLES KIEFFER	0	4	0	4
HELA JUNGLINSTER	1	3	0	4
HANFF FRERES S.à r.l. & CIE SECS	1	0	3	4
COURTHEOUX S.A.	4	0	0	4
MULLER & WEGENER S.à.r.l.	0	0	4	4
ELTRONA INTERDIFFUSION S.A.	2	0	2	4
Les Anciens Magasins Jules Neuberg S.A.	0	4	0	4
SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A.	0	3	0	3
MINUSINES	2	1	0	3
MATCH DUDELANGE	2	1	0	3
BATISELF INGELDORF	3	0	0	3
CONFORAMA S.A.	1	0	2	3
ADLER MODE S.A.	3	0	0	3
BATISELF FOETZ	1	2	0	3
CACTUS S.A. Jeunes	3	0	0	3
MATCH NIEDERANVEN (ARCADES)	3	0	0	3
ZARA Luxembourg S.A.	3	0	0	3
MPK SHOP S.à r.l.	1	0	2	3
BATISELF STRASSEN	3	0	0	3
PIOCHEUR S.A.	2	1	0	3
MARKANT-LUX S.A.	3	0	0	3
DARTY Luxembourg S.à.r.l.	0	3	0	3
MATCH COPAL GREVENMACHER	1	2	0	3
MATCH COPAL MERTERT/WASSERB.	2	1	0	3
ZEN S.A.	2	0	0	2
ALIMA BOURSE	2	0	0	2
TABAGRO S.à.r.l.	2	0	0	2
MATCH ESPACE BEGGEN	1	1	0	2
ODS S.à.r.l.	0	0	2	2
MATCH ETTTELBRUCK	0	2	0	2

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
SOLUFER S.A.	0	0	2	2
MATCH LIVANGE	1	1	0	2
SA PARTEGEN (TRAFIC)	1	1	0	2
MATCH MERSCH (CENTRE TOPAZE)	2	0	0	2
NOKIA SIEMENS NETWORKS	1	1	0	2
MATCH MONDORF-LES-BAINS	2	0	0	2
FUJITSU SIEMENS COMPUTERS S.A.	1	0	1	2
DIANALUX S.à.r.l.	2	0	0	2
CITABEL-SPORTS S.à.r.l.	2	0	0	2
MATCH WILTZ	1	1	0	2
STATION MARGAS S.à.r.l.	2	0	0	2
CHAUSSURES VEDETTE/UNDERGROUND	2	0	0	2
TOTAL Luxembourg S.A.	0	0	2	2
BOFROST GmbH	2	0	0	2
GB CARREFOUR MARNACH	0	2	0	2
BP Capellen S.à.r.l.	2	0	0	2
MATCH DIEKIRCH	0	2	0	2
HILGER-INTERFER S.A.	0	0	2	2
AUTOMAT SERVICES S.à r.l.	1	0	0	1
ICI PARIS XL Luxembourg S.A.	1	0	0	1
LOGIS DECOR S.A.	1	0	0	1
STATION POSHE S.à r.l. (SHELL)	1	0	0	1
BERNER SUCC. Luxembourg	1	0	0	1
RC Machines S.à.r.l.	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

OGBL behauptet sich im Handel

Der OGBL bleibt auch nach dem 12. November die klar führende Gewerkschaft im Sektor Handel.

Nach den ausgezeichneten Resultaten von 2003 konnte das Syndikat Handel seine Position auch bei diesen Wahlen festigen, ja sogar ausbauen und zählt nun 162 gewählte Personalvertreter, ein Plus von 52 (+47 %) gegenüber 2003)

Großhandel

Großer Gewinner bei den Personalauswahlwahlen bei CACTUS ist der OGBL. Mit 21 Mandaten (LCGB 3, Patronatsliste 7) schenkte die Belegschaft unserer Gewerkschaft für fünf weitere Jahre das Vertrauen.

Bei AUCHAN baute der OGBL seine Position weiter aus (OGBL 9 Mandate, LCGB 2, Patronatsliste 3).

In den Betrieben Delhaize, Aldi, Markant-Delhaize, Courthéoux, Alima, Bofrost behauptete sich der OGBL und wird auch in der kommenden Mandatsperiode federführend in diesen Betrieben sein.

Bei MATCH blieb es wie im Jahre 2003 bei einem Status quo zwischen den Gewerkschaften OGBL (15 Mandate) und dem LCGB (15 Mandate).

Textilbereich

Sehr gute Ergebnisse gab es auch in verschiedenen Mode-Geschäften und Boutiquen. Bei BRAM, H&M, ZARA, ADLER MODE, Little Smets, Citabel-Sports, Chaussures Vedette verbuchte der OGBL alle Mandate für sich und errang die absolute Mehrheit.

Baumärkte

Durchaus positiv sind auch die Ergebnisse in den verschiedenen Baumärkten. Bei Hornbach, Bätiself und Hela ist der OGBL stärkste Gewerkschaft. Dasselbe gilt auch für den Betrieb Comptoir des Fers et Métaux.

Im Elektrofachgeschäft HiFi International können ebenfalls alle 7 Mandate für den OGBL gutgeschrieben werden.

Darüber hinaus konnten zahlreiche Mandate bei Conforama, Dianalux, Eltrona, Hanff Frères, Messageries Paul Kraus, Minusines, Siemens, Nokia-Siemens, Station Margas, Tabagro und ZEN S.A. für den OGBL verbucht werden.

Der OGBL geht also gestärkt aus den Wahlen vom 12. November hervor. Zusammenfassend können wir feststellen, dass das Personal dem OGBL nicht nur in großen Betrieben, sondern auch in Mittel- und kleineren Betrieben das Vertrauen aussprach.

Arbeit gibt es genug! Die Resultate geben uns auch weiterhin die nötige Kraft, um die Belange der im Handel Beschäftigten nach wie vor mit dem nötigen Druck zu vertreten.

Die Syndikatsleitung Handel bedankt sich bei allen Kandidatinnen und Kandidaten sowie bei allen OGBL-Wählerinnen und Wählern für das in den OGBL gesetzte Vertrauen.

L'OGBL se confirme dans le commerce

L'OGBL reste aussi après le 12 novembre clairement le syndicat no 1 dans le secteur du commerce.

Après les excellents résultats de 2003, le syndicat Commerce a pu consolider, voire développer, sa position lors de ces élections. Il compte maintenant 162 délégués du personnel élus, un plus de 52 (+47%) par rapport 2003.

Grandes surfaces

En ce qui concerne l'élection de la délégation chez CACTUS, l'OGBL sort grand vainqueur. Avec 21 mandats (LCGB 3, liste patronale 7) le personnel a réitéré sa confiance à l'OGBL et ceci pour les cinq prochaines années.

Chez AUCHAN l'OGBL a amélioré sa position (OGBL 9 mandats, LCGB 2, liste patronale 3).

Dans les commerces Delhaize, Aldi, Markant-Delhaize, Courthéoux, Alima, Bofrost l'OGBL s'est confirmé et sera le syndicat contractant dans ces entreprises.

Chez MATCH on a abouti comme en 2003 à un statu quo des syndicats OGBL (15 mandats) et LCGB (15 mandats).

Secteur textile

Il y a aussi de très bons résultats dans certains magasins de mode et boutiques. Chez BRAM, H&M, ZARA, ADLER MODE, Little Smets, Citabel-Sports, Chaussures Vedette, l'OGBL a comptabilisé tous les mandats et a obtenu la majorité absolue.

Grandes surfaces de matériaux de construction

Les résultats dans certaines grandes surfaces de matériaux de construction sont absolument positifs. Chez Hornbach, Bâtiself et Hela, l'OGBL est le syndicat le plus important. Il en est de même pour l'entreprise Comptoir des Fers et Métaux.

Dans le magasin spécialisé en appareils électroménagers Hifi International, l'OGBL peut être crédité des 7 mandats.

En plus beaucoup de mandats ont été obtenus par l'OGBL chez Conforama, Dianalux, Eltrona, Hanff Frères, Messageries Paul Kraus, Minusines, Siemens, Nokia-Siemens, Station Margas, Tabagro et ZEN S.A.

L'OGBL sort donc renforcé des élections du 12 novembre. En résumé nous constatons que non seulement les salariés des grandes entreprises, mais également des moyennes et petites entreprises ont exprimé leur confiance à l'OGBL.

Il y a du pain sur la planche! Les résultats nous donne la force de représenter avec la pression nécessaire les intérêts des salariés du secteur du commerce.

La direction syndicale du syndicat Commerce remercie tous les candidates et candidats ainsi que les électrices et électeurs de la confiance qu'ils ont témoigné à l'OGBL.

Education et Sciences

	OGBL	FNCTTFEL	OGBL	Autres	Total mandats effectifs
	23	4	9	4	40
UNIVERSITE DE LUXEMBOURG	5	4	0	0	9
Centre de Recherche Public Henri Tudor	7	0	0	0	7
International School of Luxembourg	3	0	3	0	6
CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC S.A.NTE	1	0	0	4	5
Ecole Européenne Luxembourg I	0	0	5	0	5
LYCEE VAUBAN	4	0	0	0	4
PROLINGUA	1	0	1	0	2
ECOLE EUROPEENNE Luxembourg II	2	0	0	0	2

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Lors des dernières élections sociales l'OGBL avait présenté 12 candidates et candidats dans deux établissements scolaires privés et dans une école de langues et tous avaient été élus.

Cette année-ci, l'OGBL a présenté des listes et des candidatures, regroupant 62 candidates et candidats.

13 candidates et candidats de l'OGBL au CRP Henri Tudor, 4 à l'Ecole Européenne Luxembourg II et 8 au Lycée Vauban ont, en l'absence d'autres candidatures, été proclamés élus sans autre formalité.

Au CRP Santé, 2 candidats sur 7 ont été élus, les autres 4 délégués effectifs et suppléants font partie de la liste neutre.

A l'Ecole Européenne Luxembourg I, le candidat de l'OGBL n'a pas été élu et le LCGB a remporté les 10 mandats effectifs et suppléants.

A l'International School of Luxembourg, 6 des 9 candidates et candidats de l'OGBL seront délégués effectifs et suppléants. Les autres 6 mandats incombent au LCGB.

Chez Prolingua I.L.C., l'OGBL a remporté 2 mandats sur 4 qui siègeront dans la délégation avec des délégués non syndicaux.

Enfin, l'OGBL a gagné les élections à l'Université de Luxembourg avec 10 délégués effectifs et suppléants sur 18 au total. La FNCTTFEL a obtenu les mandats restants.

En résumé: sur les 40 postes de délégués effectifs dans les établissements dans lesquels l'OGBL a présenté des candidates et candidats, il remporte 23 mandats (57,5%).

Imprimeries, Médias et Culture FLTL

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	44	3	20	67
IMPRIMERIE CENTRALE S.A.	4	0	6	10
IMPRIMERIE EDIT-PRESS S.A.	7	0	0	7
RTL CLT-UFA S.A.	2	1	3	6
RTL BROADCASTING CENTER EUROPE S.A.	2	2	2	6
ORCH. PHILH. du Luxembourg (Fond. H. Pen.)	5	0	0	5
IMPRIMERIE FR. FABER S.A.	5	0	0	5
IMPRIMERIE QATENA	3	0	2	5
TECHPRINT S.A.	3	0	0	3
UTOPIA S.A.	3	0	0	3
IP Luxembourg S.à r.l.	1	0	2	3
COM'UNITY S.à r.l.	0	0	2	2
EDITIONS REVUE S.A.	0	0	2	2
TANGO TELE 2 Luxembourg	2	0	0	2
RADIO 100,7	2	0	0	2
S E S ASTRA TECHCOM S.A.	1	0	1	2
IMPRIMERIE KREMER-MULLER	1	0	0	1
EDITIONS LETZEBUERGER JOURNAL S.A.	1	0	0	1
IMPRIMERIE WATGEN J.M. S.à r.l.	1	0	0	1
IMPRIMERIE POLYPRINT S.A.	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Dans ce syndicat, il y a lieu de voir deux groupes principaux avec un certain intérêt, d'une part le secteur Imprimerie et d'autre par le secteur médias. Le volet «culture» est sous représenté du fait qu'au Luxembourg le travail professionnel proprement dit dans le domaine de la culture fait plutôt l'exception.

Dans le «secteur Imprimerie», il était intéressant de voir comment allait se faire sentir l'effet de la fusion de la FLTL avec l'OGBL.

L'OGBL avait présenté des candidats dans 9 imprimeries ou 34 mandats étaient à pourvoir.

Sur les 34 mandats, l'OGBL a réussi à obtenir 25 délégués effectifs. Dans aucune de ces 9 sociétés, le syndicat LCGB n'a obtenu

de mandat effectif. Seul dans son fief électoral, le groupe Saint-Paul, le syndicat chrétien a pu faire le plein avec 14 mandats. Néanmoins, l'OGBL reste largement majoritaire sur l'ensemble du secteur avec ses **25 mandats**, le LCGB n'a pu obtenir que 14 mandats, les listes non syndicales 8 mandats. L'effet la fusion avec la FLTL a donc eu comme résultat immédiat que l'OGBL s'est implanté directement dans des entreprises de ce secteur où jusque-là il n'y avait que des délégués non-syndiqués, comme par exemple l'Imprimerie Centrale où l'OGBL a pu s'imposer avec 4 mandats effectifs.

Au niveau des entreprises «**médias**», l'OGBL a pu maintenir sa position voire même améliorer nettement ses résultats. Auprès de **RTL**, (il faut savoir que l'OGBL a un accord de coopération avec la Fräi Lëscht-OGBL) on a fait un sans faute en ramenant les mandats suivants: B.C.E: 2 mandats OGBL, 2 mandats Fräi Lëscht-OGBL et 2 mandats LCGB.

CLT-UFA: 2 mandats OGBL, 3 mandats Fräi Lëscht-OGBL et 1 mandat LCGB.

À la radio socioculturelle 100.7, c'est l'OGBL qui a pris tous les deux mandats.

Un autre domaine important est celui des communications où l'OGBL a pu s'imposer majoritairement contre une liste non syndicale chez de SES Astra Techcom S.A et SES Engineering. Dans le secteur des télécommunications, l'OGBL a obtenu la majorité des mandats auprès de LuxGsm et Tele Tango 2.

Dans le secteur «**Culture/Loisir**» l'OGBL est le seul syndicat présent avec tous les mandats auprès de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et auprès de la société UTOPIA S.A.

En résumé, on retient que dans les 21 entreprises où l'OGBL avait présenté des candidats, **47 mandats reviennent à l'OGBL** et 18 au LCGB, tout en tenant compte que 15 de leurs mandats ont été obtenus dans le groupe Saint-Paul et auprès du DNR .

Santé, Services sociaux et éducatifs

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
	369	61	1	19	450
CHEM	17	5	0	0	22
HELLEF DOHEEM	18	4	0	0	22
CHL/CE	19	2	0	0	21
HOPITAL KIRCHBERG	12	5	0	0	17
SERVIOR-CIPA RHAM	16	0	0	0	16
ZithaKlinik	14	0	0	0	14
HOPITAL ST LOUIS	14	0	0	0	14
CROIX ROUGE DOHEEM VERSUERGT (HELP)	9	5	0	0	14
C.H.N.P.	11	1	0	0	12
PRO-AKTIV	0	12	0	0	12
HOSPICE CIVIL HAMM	2	8	0	0	10
LE DOMAINE THERMAL	6	4	0	0	10
ASSOCIATION ALZHEIMER	7	3	0	0	10
CLAIRE ASBL BERBOURG (INSTITUT)	10	0	0	0	10
CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE	10	0	0	0	10
LIGUE HMC	7	0	2	0	9
APEMH-Formation et Travail	8	0	0	0	8
MAISON DE SOINS BETTEMBOURG	8	0	0	0	8
APEMH Logement	8	0	0	0	8
CLINIQUE ST. JOSEPH WILTZ	8	0	0	0	8
SITE KRAIZBIERG	7	0	1	0	8
MAISON DE S.SOL. Wasserbillig	7	0	0	0	7
MAISON DE SOINS P3A BERTRANGE	6	1	0	0	7
CARITAS JEUNES ET FAMILLES	7	0	0	0	7
HOPITAL INTERCOMM. STEINFORT	7	0	0	0	7
CLINIQUE STE MARIE	5	2	0	0	7

	OGBL	LCGB	NGL/SNEP	Autres	Total mandats effectifs
KRAIZBIERG LOGEMENT	6	0	0	1	7
REHAZENTER	6	0	0	0	6
CLINIQUE DR. E. BOHLER	6	0	0	0	6
CENTRE POLYVALENT DE L'ENFANCE	6	0	0	0	6
FONDATION J.P. PESCATORE	6	0	0	0	6
LIGUE MEDICO SOCIALE	2	0	0	3	5
MAISON DE SOINS St. Joseph PETANGE	5	0	0	0	5
JONGENHEEM ASBL	5	0	0	0	5
LABORATOIRE KETTERHILL	5	0	0	0	5
HOSPICE CIVIL REMICH	5	0	0	0	5
FONDATION ELYSIS	5	0	0	0	5
HOSPICE CIVIL PFAFFENTHAL	4	1	0	0	5
HOME P.P. AGEES ST. FRANCOIS	2	2	0	0	4
C.N.D.S.	4	0	0	0	4
OBJECTIF PLEIN EMPLOI	0	0	0	4	4
ATELIER THERAPEUTIQUE	2	0	0	2	4
HPPA - Rédange	3	1	0	0	4
HOME P.P. AGEES ASBL	2	1	0	1	4
MUSELHEEM	4	0	0	0	4
HOME P.P. AGEES MAMER	4	0	0	0	4
FONDATION MAISON PORTE OUVERTE	4	0	0	0	4
CARITAS ACC. ET SOLID. ASBL	3	0	0	0	3
HOME P.P. AGEES CLERVAUX	3	0	0	0	3
COOPERATIONS ASBL	2	0	0	1	3
FONDATION AUTISME LUXEMBOURG	1	2	0	0	3
PERSPECTIVES EMPLOI	3	0	0	0	3
Centre St Jean de la Croix	3	0	0	0	3
FONDATION KANNERSCHLASS	3	0	0	0	3
FONDATION JUGEND AN DROGENHELLEF	2	0	0	0	2
CRECHE HAPPY BABY	1	1	0	0	2
HOSPICE CIVIL & CLIN. ECHTERNACH	1	1	0	0	2
FIR ONS KANNER ASBL	1	0	0	1	2
ASTI	0	0	0	2	2
CLARA FEY ASBL	2	0	0	0	2
CENTRE FRANCOIS BACLESSE	2	0	0	0	2
KMA VICTOR ELZ A.S.B.L.	2	0	0	0	2
ASS. FRANCOISE DUFAING	2	0	0	0	2
MAISON DE RETRAITE MON PLAISIR	1	0	0	1	2
F.JOUR VILLA BAMBI	1	0	0	0	1
F.JOUR KAWEEHELCHEN KAERJENG	1	0	0	0	1
A.P.A.S.E ASBL	1	0	0	0	1
LIEWEN DOBAUSSEN	1	0	0	0	1
CRECHE DU LUXEMBOURG	1	0	0	0	1
LIGUE LUX. D'HYGIENE MENTALE	1	0	0	0	1
FEMMES EN DETRESSE	1	0	0	0	1
PRO FAMILIA	0	0	0	1	1
FREED UM LIEWEN ASBL	1	0	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Der OGBL baut seine Repräsentativität im Gesundheits- und Sozialwesen weiter aus.

Die Sozialwahlen haben gezeigt, dass die Beschäftigten im Gesundheits- und Sozialwesen den OGBL weiterhin massiv in seinen Bemühungen um eine fortschrittliche Personalpolitik unterstützen. Sowohl was die Wahlen der Personaldelegationen als auch die Wahlen zur Arbeitnehmerkammer angehen, konnte der OGBL weitere Sitze hinzugewinnen und somit seine Position als federführende Gewerkschaft im luxemburgischen Gesundheits- und Sozialwesen weiter verstärken.

Im Krankenhauswesen ist der OGBL in verschiedenen Einrichtungen als einzige Gewerkschaft mit allen Sitzen in der Personaldelegation vertreten, so unter anderem im „Hôpital St Louis - Ettelbrück“, in der „ZithaKlinik“, in der Klinik Wiltz, in der Klinik Dr Bohler und im RehaCenter. In fast allen anderen Häusern besitzt der OGBL die absolute Majorität in den Personalvertretungen, so z.B. in den Fusionskrankenhäusern „Centre hospitalier“ (19 von 21 Sitzen) und „CHEM“ (17 von 22 Sitzen), im „Hôpital Kirchberg“ (12 von 17 Sitzen) und im „CHNP-Ettelbrück“ (11 von 12 Sitzen).

Hohe Gewinne konnten auch im Hilfs- und Pflegebereich, sowie im Sozialwesen errungen werden. Besonders in den grossen Einrichtungen konnte der OGBL gegenüber 2003 seinen Vorsprung weiter ausbauen: „Hëllef doheem“ (18 von 22 Sitzen), „SERVIOR“ (alle 16 Sitze), „Help-Doheem versuergt“ (9 von 14 Sitzen), „Croix-Rouge“ (alle 10 Sitze), „Claire asbl“ (alle 10 Sitze), „Maison de soins –An de Wisen“ (alle 8 Sitze), „APEMH“ (alle 16 Sitze), „Kräizbiere“ (13 von 14 Sitzen), „Caritas – Jeunes et Familles“ (alle 7 Sitze), „Jongeneem“ (alle 5 Sitze), ... und die Liste könnte noch beliebig weitergeführt werden.

Aber auch auf nationaler Ebene konnte der OGBL in der Gruppe 7 (Gesundheit und Soziales) der Arbeitnehmerkammer einen grossen Erfolg verbuchen. Waren 2003 in dieser Gruppe 4 Sitze zu verteilen (OGBL: 3 und LCGB: 1), so waren es 2008 deren 6. Der OGBL konnte die beiden zusätzlichen Sitze gewinnen, womit die Verhältnisse ganz klar sind: OGBL: 5 Sitze, LCGB: 1 Sitz.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL ist sich bewusst, dass die ihm übertragene Verantwortung sehr gross ist. Wir werden in den laufenden Kollektivvertragsverhandlungen konsequent den uns erteilten Auftrag „Für eine fortschrittliche Personalpolitik“ ausführen. Zusammen mit den rund 80% aller Personaldelegierten im Gesundheits- und Sozialwesen, werden wir die Errungenschaften der vergangenen Jahre sowohl in den einzelnen Betrieben, als auch auf nationaler Ebene verteidigen und die notwendigen und zum Teil längst überfälligen Verbesserungen der Arbeits- und Lohnbedingungen einfordern.

Services et Énergie

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	112	41	71	224
GROUPE 4 SECURICOR SERVICES S.A.	12	3	0	15
BRINK'S SECURITY LUXEMBOURG	0	6	9	15
DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS Luxembourg S.A.	11	0	0	11
W S A S.à r.l.	5	5	0	10
SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR	5	4	0	9
CEGEDEL	4	3	2	9
SOC. NAT. DE CONTRÔLE TECHNIQUE S.à r.l.	5	2	0	7
PRESTA GAZ S.A.	5	0	2	7
SCHINDLER S.à r.l.	1	0	5	6
DUSSMANN SECURITY S.à r.l.	0	6	0	6
GENERAL TECHNIC-OTIS S.à r.l.	0	0	6	6
LUXCONTROL S.A.	0	3	2	5
SES ENGINEERING S.à r.l.	3	0	2	5
DENNEMEYER & COMPANY S.à r.l.	2	0	3	5
CHAMP CARGOSYSTEMS S.A.	2	3	0	5
EUROSCRIPT Luxembourg S.à r.l.	5	0	0	5
LOGICA S.à r.l.	0	0	5	5
LUXGSM S.A.	3	1	1	5
OGBL	4	0	0	4

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
FELGEN & ASSOCIES ENGINEERING S.A.	0	0	4	4
AUBAY Luxembourg	1	0	3	4
STARTPEOPLE	0	0	4	4
AMAZON SERVICES EUROPE	1	0	3	4
INCA-Ingéneurs Conseils Associés	1	0	3	4
AXUS LUXEMBOURG S.A.	1	0	2	3
SUDGAZ S.A.	3	0	0	3
D'COQUE CNSC	1	0	2	3
A. C. L.	3	0	0	3
SUN MICROSYSTEMS Luxembourg S.à r.l.	0	3	0	3
E.ON E.f.W. S.à r.l.	2	1	0	3
LUXPLAN S.A.	1	0	2	3
AXIMA SERVICES S.A.	3	0	0	3
THYSSEN ASCENCEURS LUXBG S.à r.l.	2	0	0	2
LUXGAZ	2	0	0	2
LUXEXPO S.A.	2	0	0	2
PASSAGE FITNESS FIRST	2	0	0	2
ALTRAN-CIS	1	0	1	2
EMC LUXEMBOURG PSF S.à r.l.	1	0	1	2
FORMAT S.à r.l.	2	0	0	2
KESS ETS S.à r.l.	1	0	1	2
SOTEG S.A.	0	0	2	2
SECURITAS S.A.	1	0	1	2
ARGUS SICHERHEITSDIENSTE GmbH	0	0	2	2
SERVITIA S.A.	2	0	0	2
GRP SECURITY - (ABANICO SECURITY) S.à r.l.	2	0	0	2
CSB CONSULTING S.A.	1	0	1	2
N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.	1	1	0	2
SOCIETE DU PARKING	2	0	0	2
KONE Luxembourg S.à r.l.	0	0	2	2
FONDATION "HELLEF FIR D'NATUR"	1	0	0	1
C.P. BOURG Luxembourg S.A.	1	0	0	1
SHELL LUXEMBOURGEOISE S.à r.l.	1	0	0	1
TWINERG S.A.	1	0	0	1
KUWAIT PETROLEUM Luxembourg S.A.	1	0	0	1
SOC. NAT. DE CERTICATION D'HOMOLOGATION	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

En ce qui concerne les entreprises à forte présence syndicale dans le secteur des Services, nous continuons à progresser. Ainsi dans le domaine de la sécurité nous avons largement consolidé notre majorité auprès de la plus grande société du secteur ainsi que dans diverses nouvelles entreprises de petite taille. Par contre nous ne sommes pas encore présent dans deux entreprises de ce secteur, voilà un premier défi pour 2013...

On peut également constater un large déploiement dans une multitude d'entreprises touchant au domaine de l'informatique, des télécommunications, de la gestion documentaire, de la traduction, des conseils en informatique, des techniques du bâtiment, etc...

Parmi toutes ces entreprises nous citerons notamment: Delphi à Bascharage, nous sommes toujours la seule force syndicale et nous détenons les 11 mandats disponibles, idem chez Euroscript où les 5 mandats sont des mandats OGBL, maintien d'une grande majorité absolue dans une entreprise comme Presta-Gaz (5 mandats sur 7), idem à la SNCT, à la fondation Hëllef fir d'Natur, majorité absolue chez Luxgsm, tous les mandats chez ACL, etc ...

D'intéressantes perspectives se dessinent dans diverses entreprises où nous présentions pour la première fois des candidats: nous sommes seuls chez Luxexpo, chez Format sarl, chez Passage Fitness, nous avons une bonne présence à la Coque, chez EMC Luxembourg, chez NRG, à la société des Parkings etc ...

Pour tous les détails nous vous rappelons d'aller faire un tour sur notre site internet. Non seulement vous y trouverez les dernières informations en matière d'actualité syndicale et sociale, mais également tous nos résultats de ces dernières élections sociales.

Alors, profitons encore égoïstement du plaisir que peuvent apporter ces nombreuses victoires obtenues par tous nos militants et attelons nous à travailler ensemble dans et avec nos délégations pour renforcer notre présence dans le secteur.

Secteur Energie

Compte tenu des événements qui vont être à la une dans un futur proche et moyen dans ce secteur, il était d'une importance capitale que les syndicats soient présents et bien représentés dans les entreprises du secteur Energie, et ceci dans le contexte de la cogestion au sein des structures décisives de la grande Société Nationale de l'Energie dont la mise en place est en cours de se faire.

L'OGBL n'a pas raté ce but important. L'OGBL avait présenté des candidats dans toutes les entreprises du secteur de l'énergie, autant dans le domaine de la production que dans la distribution d'énergie.

Sur les 29 mandats de délégués effectifs à élire, l'OGBL en a obtenu 17, ce qui représente 59 % des suffrages.

Viennent alors le syndicat LCGB avec 8 mandats effectifs (27%) et les listes non syndicales qui récoltent 4 mandats (14%).

L'OGBL est donc majoritaire dans tout le secteur, sauf auprès de SOTEG, où une liste non syndicale composée de 2 employés (2 mandats effectifs) a pu s'imposer par le déséquilibre des votants à savoir: 8 ouvriers, 32 employés et par conséquent les ouvriers (candidats OGBL) n'avaient pas beaucoup de chance à être élus. Les deux mandats de suppléants reviennent quand même à l'OGBL.

Il reste à souligner que l'OGBL a pu prendre tous les mandats dans 2 sociétés où il n'y avait jusque-là pas de syndicat représenté au sein de la délégation, à savoir auprès de LUXGAZ et TWINERG.

Service privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	77	13	21	111
DUSSMANN SERVICE S.à r.l.	18	0	0	18
I S S	5	4	5	14
INNOCLEAN	2	0	10	12
LAMESCH	5	3	3	11
EXPRESS SERVICES S.A.	7	0	0	7
MULTISERV S.A.	4	3	0	7
AVISIA PROP.	6	0	0	6
ONET LUXEMBOURG	6	0	0	6
COMCO MCS S.A.	3	0	3	6
EUROCLEAN	5	0	0	5
NET-LUX	4	0	0	4
ABSC	4	0	0	4
LAVADOR S.à r.l.	1	2	0	3
PROSERV	2	0	0	2
DUSSMANN SERV. S.à r.l. JEUNES	2	0	0	2
MAISON CHARLES ESSER	1	0	0	1
BECKER JULES	1	0	0	1
LUXEQUIP S.A. DUDELANGE	1	0	0	1
NETTO SERVICE S.A.	0	1	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

L'OGBL constate que dans le secteur du nettoyage aucun autre syndicat n'a pu s'imposer.

Plus de 85% des mandats sont occupés par des délégués de l'OGBL.

Le syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement a présenté en tout 170 candidats. A ce jour 63 délégués effectifs et 57 délégués suppléants sont élus.

Le syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement a encore 2 litiges devant l'I.T.M., vu que 2 listes, qui avaient été acceptées par les chefs d'entreprise, ont été annulées par la suite pour diverses raisons. Un problème devient donc évident: les chefs d'entreprise signent la remise des liste sans objections et font par la suite tout pour les annuler. Ils savent très bien que le syndicat n'a aucune possibilité de contrôle.

L'OGBL va continuer sa politique tarifaire offensive et va mobiliser comme par le passé ses militant(e)s en faveur de la signature d'une nouvelle convention collective dans le secteur.

Il faut souligner finalement l'excellent résultat chez Dussmann Service où l'OGBL comptabilise la totalité des 18 mandats. Ce résultat nous encourage à continuer notre chemin sans compromis.

Auprès des entreprises Lamesch et Multiserv, l'OGBL a pu rétablir sa majorité. La position conséquente de l'OGBL au cours des cinq dernières années est à l'origine de ce résultat encourageant.

Merci donc à tous les collègues du secteur pour le travail effectué.

Services publics

	OGBL	FGFC	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	122	7	50	4	183
Entreprise des P et T	4	4	9	0	17
Administration Communale d'Esch/Alzette	7	2	4	0	13
Administration Communale de Differdange	10	1	0	0	11
Administration des Ponts & Chaussées	7	0	3	0	10
Administration Communale de S.A.nem	7	0	2	0	9
Administration Communale de Dudelange	9	0	0	0	9
Administration Communale de Pétange	3	0	3	0	6
Administration des Eaux et Forêts	3	0	3	0	6
Administration Communale de Bettembourg	5	0	0	0	5
Administration communale de Bascharage	0	0	5	0	5
Administration Communale de Diekirch	3	0	2	0	5
Restopolis-Restaurant scolaire-MENFP	4	0	0	0	4
Administration de Kehlen	0	0	4	0	4
Administration communale de Kayl	4	0	0	0	4
Administration Communale de Strassen	2	0	2	0	4
Administration Communale de Schifflange	3	0	1	0	4
Administration Communale de Bertrange	2	0	1	0	3
Administration Communale de Mondorf	2	0	1	0	3
Administration Communale de Steinsel	1	0	0	2	3
Administration Communale de Roeser	3	0	0	0	3
Administration communale de Mamer	3	0	0	0	3
Administration communale de Niederanven	1	0	2	0	3
Administration communale de Junglinster	0	0	2	0	2
Lycée Technique de Wiltz	2	0	0	0	2
Lycée Technique de Bonnevoie	2	0	0	0	2
Administration Communale de Walferdange	1	0	1	0	2
SIDEC DIEKIRCH	2	0	0	0	2
Administration Communale de Wiltz	0	0	2	0	2

	OGBL	FGFC	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
Administration Communale de Mondorcange	1	0	1	0	2
Administration communale de Grevenmacher	2	0	0	0	2
Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette	2	0	0	0	2
Administration Communale de Rumelange	2	0	0	0	2
Administration Communale de Mertert	1	0	1	0	2
Armée	2	0	0	0	2
Chambre de Travail	2	0	0	0	2
Administration Communale de Steinfort	2	0	0	0	2
Administration Communale de Remich	1	0	0	0	1
Lycée Technique Michel Lucius	1	0	0	0	1
Administration Communale de Leudelange	0	0	0	1	1
Lycée Classique Diekirch	1	0	0	0	1
Réidener Schwemm	1	0	0	0	1
Administration Communale de Contern	0	0	0	1	1
Syndicat des Eaux du Sud	1	0	0	0	1
Lycée Hubert Clement	1	0	0	0	1
Lycée Technique d'Ettelbruck	1	0	0	0	1
Lycée technique Nic. Biever	1	0	0	0	1
Athénée de Luxembourg	1	0	0	0	1
Administration Communale de Clemency	1	0	0	0	1
Centre de Logopédie	1	0	0	0	1
Lycée Technique de Lallange	1	0	0	0	1
Synd. des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre	1	0	0	0	1
Lycée Technique des Arts et Métiers	1	0	0	0	1
Syndicat Intercommunal SICA	1	0	0	0	1
Administration communale de Sandweiler	1	0	0	0	1
Lycée Technique du Centre	0	0	1	0	1
Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette	1	0	0	0	1
Administration de Gestion de l'Eau	1	0	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Malgré sa position no 1 incontestée à l'issue des élections sociales 2003, l'OGBL a renforcé sa position dans les secteurs du secteur public. Les élections 2008 constituaient un défi particulier pour les syndicats, car elles étaient organisées suivant le mode du statut unique, lequel n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2009. Pour la première fois les employés privés du secteur public pouvaient participer à des élections sociales. Cependant le secteur des services publics se voyait exposé à un risque de prolifération d'autres organisations syndicales comme le FGFC, NGL, NVGL, FNCTTFEL ou autre Syndicat des P&T.

Parmi les entreprises de l'Etat, l'OGBL a réussi d'obtenir pour la première fois des mandats au sein de l'Entreprise des P&T (EPT) et de l'Administration des Eaux et Forêts. Malgré une opposition acharnée du LCGB, l'OGBL a obtenu 4 mandats et a réussi d'ébranler la majorité absolue du LCGB au sein de l'EPT. L'OGBL n'a raté que de peu la majorité absolue chez l'Administration des Eaux et Forêts et a récolté 3 mandats sur 6.

L'OGBL conforte sa majorité absolue dans les autres grandes entreprises de l'Etat, à savoir les Ponts & Chaussées (7 mandats sur 10) et Servior, le plus important pourvoyeur de services dans le secteur des soins (16 mandats sur 16). L'OGBL garde la représentation unique chez Restopolis (cantines scolaires), le Centre de Logopédie, l'Etat major de l'Armée, la Gestion de l'Eau. L'OGBL détient la majorité dans la plus part des écoles post-primaires et au sein du Fonds de Logement. L'OGBL a nettement renforcé sa position dans les entreprises de l'Etat!

Dans le secteur communal, la participation des employés privés aux élections sociales a gonflé considérablement le nombre de mandats à pourvoir dans les délégations. L'OGBL a réussi à présenter des candidat(e)s employé privé pour les mandats respectifs dans toutes les administrations communales. L'OGBL s'impose donc en tant que force syndicale unitaire, compétente et démocratique.

Parmi les communes du Sud, Schifflange a réussi à regagner la majorité dans la délégation (3 mandats sur 4). La nouvelle équipe d' Esch/Alzette a fourni une formidable performance et a obtenu la majorité absolue en s'imposant contre le LCGB et la FCFC (7-4-2). Les autres importantes communes du sud telles que Differdange, Dudelange, Sanem/Belvaux, Bettembourg, et Kayl/Tétange ont enregistré d'excellents résultats. La majorité de l'OGBL dans ces communes a été fortement confortée. Le LCGB n'a obtenu de résultats que dans les communes de Pétange (3 sièges sur 6) et de Bascharage (5 sièges sur 5).

L'OGBL a également arraché la majorité des mandats à Diekirch, Mamer, Bertrange, Mondorf, Grevenmacher, Rémich, le syndicat intercommunal SIDEC à Diekirch ainsi qu'au SEBES à Esch/Sûre.

La seule ombre au tableau reste la situation dans la capitale. L'OGBL n'ayant pas présenté de liste, n'a obtenu par conséquent aucun mandat. Le NVGL gardera la main mise sur le courant d'affaires sauf sur les projets de privatisation des services de gestion des eaux, du gaz et de l'électricité.

Le morcellement de la délégation dans la capitale (NVGL-12, LCGB-4, FGFC-3, FNCTTFEL-1) aura des répercussions négatives pour les salariés.

En résumé, nous pouvons constater que l'OGBL a relevé les nouveaux défis avec compétence et responsabilité.

Nous remercions tous nos candidats et candidates, nos électeurs et tous ceux qui nous ont soutenus de leur confiance.

Ensemble avec nos délégués du personnel nous assumerons avec engagement la responsabilité que l'électeur nous a confiée.

Trotz führender Position nach 2003, konnte sich der OGBL in allen Bereichen des öffentlichen Dienstes verstärken. Die Sozialwahlen 2008 stellten besondere Herausforderungen an die Gewerkschaften. Dies weil sie mit Blick auf die Einführung des Einheitsstatuts zum 1. Januar 2009 bereits nach dem Einheitsprinzip organisiert wurden. So konnten sich die Privatbeamten im öffentlichen Dienst zum ersten Mal an den Sozialwahlen beteiligen. Deshalb bestand auch das Risiko, dass andere Gewerkschaften oder Verbände wie FGFC, NGL, NVGL, FNCTTFEL, „Syndicat des P&T“ in verstärktem Maße mitmischen konnten.

Bei den Staatsbetrieben wie der „Entreprise des P&T (EPT)“ und der Forstverwaltung bekam der OGBL erstmals Zugang. Trotz massiven Widerstands des LCGB bedeutet dies bei der „Entreprise des P&T“ 4 Sitze. Somit verlor der LCGB hier die absolute Mehrheit.

Bei der Forstverwaltung verpasste der OGBL die absolute Mehrheit sehr knapp. Er gewann 3 Sitze von 6.

In anderen großen Staatsbetrieben besitzt der OGBL die absolute Mehrheit: Straßenbauverwaltung (7 von 10 Sitze), und Servior, dem größten Leistungsanbieter im Pflegebereich (16 von 16 Sitze). Der OGBL, als einzige Personalvertretung bei Restopolis (staatliche Schulkantinen), im Centre de Logopédie, bei der Armee und im Wasserwirtschaftsamtsamt, tritt auch weiterhin für einen starken öffentlichen Dienst ein. Mehrheitlich vertreten ist der OGBL in den meisten post-primären Schulgebäuden und im Fonds de Logement. Somit hat der OGBL seine Position in den Staatsbetrieben klar verstärkt!

Durch das Einbeziehen der Privatbeamten im kommunalen Sektor wurden die Delegationen zahlenmäßig größer. Als einzige Gewerkschaft gelang es dem OGBL in allen Gemeinden jeweilige Mandate mit Privatbeamtenkandidaten(-tinen) zu besetzen. Er behauptet sich somit als einheitliche und demokratische gewerkschaftliche Kompetenz.

In der Südgemeinde Schiffingen gelang es dem OGBL die Mehrheit im Ausschuss wiederzugewinnen (3 von 4 Sitzen). Eine großartige Leistung ist das Resultat in Esch/Alzette, wo ein neues OGBL-Team die absolute Mehrheit (7-4-2) errang. Es konnte sich gegen LCGB und FGFC durchsetzen. Äußerst gute Resultate verzeichnete der OGBL in anderen großen Südgemeinden, wie Düdelingen, Differdingen, Sanem/Beles, Bettembourg, Kayl/Tetingen. Hier wurde die Mehrheit des OGBL bestätigt und verstärkt. Der LCGB konnte nur Resultate in den Südgemeinden Petingen (3 Sitze von 6) und Niederkerschen (5 Sitze von 5) verbuchen.

Durchaus positiv sind die Mehrheitsgewinne bei den Gemeinden Diekirch, Mamer, Bartringen, Mondorf, Grevenmacher, Remich, beim interkommunalen Recyclingsyndikat Sidec in Diekirch sowie beim Sebes in Esch/Sauer.

Einziges Wehmutstropfen bleibt die Hauptstadt. Da der OGBL hier keine Liste präsentierte, konnte er logischerweise kein Mandat erlangen. Der NVGL behält hier, außer der geplanten Auslagerung von Wasser, Strom und Gas, „alles im Griff“. Die verantwortungslose Zersplitterung des hauptstädtischen Ausschusses (NVGL-12, LCGB-4, FGFC-3, FNCTTFEL-1) wird sich in Zukunft für die Belegschaft als nachteilig erweisen.

Zusammenfassend stellen wir fest, dass sich der OGBL den neuen Herausforderungen im öffentlichen Dienst verantwortungsvoll und kompetent gestellt hat, um die Sozialwahlen 2008 verstärkt zu gewinnen.

Wir möchten an dieser Stelle unseren Kandidaten, Wählern und allen die uns unterstützt haben, herzlich für ihr Vertrauen danken.

Zusammen mit unseren Personaldelegierten werden wir die uns vom Wähler übertragene Verantwortung, gewissenhaft und mit dem nötigen Engagement, angehen.

Sidérurgie et Mines

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	61	29	0	90
ARCELOR MITTAL site Belval	12	7	0	19
ARCELOR MITTAL Administration	10	7	0	17
ARCELOR MITTAL site Differdange	12	5	0	17
ARCELOR MITTAL site Rodange	11	3	0	14
ARCELOR MITTAL site Esch/Schifflange	9	4	0	13
ARCELOR MITTAL site Dommeldange	4	3	0	7
ARCELOR MITTAL JEUNES	3	0	0	3

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

L'OGBL obtient la majorité des mandats dans la sidérurgie luxembourgeoise!

À l'occasion des élections sociales auprès des différentes entités et auprès des différents sites sidérurgiques ArcelorMittal ainsi que dans le groupe de la sidérurgie pour le vote relatif à la Chambre des salariés, l'OGBL a obtenu partout la majorité des mandats à pourvoir.

Grâce au bon travail accompli au fil des 5 années passées, le personnel de la sidérurgie a confié, moyennant son vote, la responsabilité aux candidats et candidates de l'OGBL pour la mandature des cinq années à venir.

Sur 90 mandats à élire en 2008 pour les élections des délégations principales, l'OGBL a remporté au total 68 délégué(e)s ce qui représente un quota de 70% en moyenne du total des mandats à pourvoir. Ce résultat se décompose comme suit :

ArcelorMittal Belval Differdange:

Site de Belval, 12 mandats OGBL (63,15%) et 7 mandats LCGB

Site de Differdange, 12 mandats OGBL (70,59%) et 5 mandats LCGB

ArcelorMittal Rodange Schifflange:

Site de Rodange, 11 mandats OGBL (78,57%) et 3 mandats LCGB

Site de Schifflange, 9 mandats OGBL (69,23%) 9 et 4 mandats LCGB

ArcelorMittal Administration:

Site Administration centrale, 10 mandats OGBL (58,82%) et 7 mandats LCGB

ArcelorMittal Dommeldange:

Site de Dommeldange, 4 mandats OGBL (57,14%) et 3 mandats LCGB

ArcelorMITTAL Jeunes délégués:

L'OGBL obtient 3 mandats (100%) et le LCGB 0

Concernant l'élection pour la chambre professionnelle l'OGBL obtient 4 mandats sur 5 à élire.

Conscient de cet excellent résultat, il s'agit dès à présent à tout mettre en œuvre pour réaliser un travail syndical de qualité au profit des salariés de la sidérurgie luxembourgeoise pour les années à venir. Tel était notre engagement, tel sera également notre détermination quant au travail syndical de tous les jours.

Un grand merci à tous les électeurs (m/f) ainsi qu'également à tous les candidats (m/f).

Transformation sur Métaux et Garages

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	224	87	45	356
I.E.E.	16	0	0	16
CERATIZIT Luxembourg S.à r.l.	8	8	0	16
HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A.	15	0	0	15
GARAGE MERCEDES BENZ	7	0	6	13
ELTH S.A.	9	4	0	13
SOCOM S.A.	12	0	0	12
ROTAREX S.A.	4	7	0	11
ARCELOR MITTAL DUDELANGE S.A.	5	6	0	11
NOVELIS Luxembourg S.A.	10	0	0	10
ARCELOR MITTAL BISSEN (TREFIL)	3	7	0	10
ASTRON BUILDINGS SYSTEMS	5	5	0	10
JOHN ZINK INTERNATIONAL LUX. S.à r.l.	6	4	0	10
ARCELOR BETTEMBOURG WIRE DRAWING	3	6	0	9
CIRCUIT FOIL Luxembourg Sàrl	5	4	0	9
PAUL WURTH Luxembourg S.A.	3	6	0	9
GARAGE RENAULT S.A.	3	6	0	9
DOMETIC S.à r.l.	7	1	0	8
SISTO ARMATUREN S.A.	4	3	0	7
KIHN S.A.	7	0	0	7
AUTOPOLIS S.A..	2	0	5	7
SAINT GOBAIN ABRASIVES S.A.	4	2	0	6
GOTTSCHELL ALCUILUX S.A.	1	5	0	6
FEL AG	2	0	4	6
A.M.C.L.E.	4	0	1	5
VOSSLOH INFRASTRUCTURE	5	0	0	5
GARAGE RODENBOURG SECS	3	0	2	5
T M S	4	0	0	4
GARAGE DE LUXEMBOURG (GRAND)	1	0	3	4
SECALT S.A.	4	0	0	4
MORGANITE Luxembourg S.A.	0	4	0	4
GARAGE DEMUTH S.à r.l.	0	0	4	4
PARA PRESS S.A.	2	2	0	4
GARAGE AUTODIS S.A.	3	0	1	4
MOOG LUXEMBOURG S.à r.l.	4	0	0	4
GRAND GARAGE O. ORIGER S.A.	1	0	2	3
UNITRANS S.A.	3	0	0	3
DUSCHOLUX S.A.	3	0	0	3
LAEIS GmbH	3	0	0	3
GARAGE COLLE	1	0	2	3
BELATON S.A.	3	0	0	3
HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A.	0	3	0	3
FOURS HEIN	3	0	0	3
LUDEC	3	0	0	3
ARMATURES S.A.	0	3	0	3

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
ARCELOR MITTAL WOIWER	1	1	1	3
ARCELOR MITTAL STAINLESS SERVICE S.A.	3	0	0	3
MECAMAN S.A.	1	0	2	3
GARAGE WENGLER S.A.	1	0	1	2
TRAX	2	0	0	2
GARAGE FABER S.à r.l.	1	0	1	2
GARAGE BINSFELD S.à r.l.	2	0	0	2
ATELIERS MECANIKES DOSTERT S.à r.l.	1	0	1	2
KLEIN-LUX S.A	2	0	0	2
ATELIERS FRIESEISEN FRANCOIS S.à r.l.	2	0	0	2
SAM HWA STEEL S.A.	2	0	0	2
DUGAL S.A.	2	0	0	2
BESENIUS ATELIERS S.à r.l.	1	0	1	2
GARAGE WERNER ESCH	1	0	1	2
GARAGE SCANIA	1	0	1	2
COMES & CIE S.A.	0	0	2	2
GARAGE PIRSCH S.à r.l.	0	0	2	2
GRADEL PRODUCTIONS S.à r.l.	1	0	0	1
GARAGE CARLO APEL Sàrl	1	0	0	1
CAROSSERIE PALANCA S.à r.l.	1	0	0	1
CENTRE POIDS LOURDS Luxembourgeois Sàrl	1	0	0	1
GARAGE MAGIRUS DEUTZ	0	0	1	1
SANEST LUX	1	0	0	1
GRADEL S.à r.l.	1	0	0	1
FRIEDERICH	1	0	0	1
GARAGE PEPIN Sàrl	1	0	0	1
COFRALUX S.A.	1	0	0	1
FLOWEY PRODUCTS L.C.I. S.à r.l.	0	0	1	1
GARAGE LUXMOTOR	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

L'OGBL reste le syndicat dominant dans le secteur

En comparaison avec les résultats plus qu'excellents lors des élections sociales en 2003, l'OGBL a encore pu consolider sa position dominante dans le secteur transformation sur métaux et garages. Vu la disparition d'entreprises comme par exemple le Grand Garage Muller et la réduction du personnel suite à des restructurations auprès des firmes ARMI Bissen, ARMI Bettembourg, Circuit Foil, ARMI Dudelage (Giebel/Galvalange), le succès de l'OGBL est d'autant plus signifiant.

Dans le secteur de l'industrie, le nombre des mandats a augmenté de 170 à 224 et dans le secteur des garages de 16 à 31. La statistique couvre la majorité des entreprises dans le secteur transformation sur métaux ainsi que les plus grandes sociétés dans le secteur des garages. Les bons résultats lors de ces élections ont clairement conforté l'OGBL dans sa politique tarifaire dans ces entreprises. Le syndicat Transformations sur métaux et Garages reste donc la représentation salariale dominante et la force syndicale la plus influente dans le secteur. Nous tenons à remercier nos délégués et militants de leur engagement sur le terrain ainsi que tous les électeurs qui ont réitéré leur confiance à l'OGBL.

Der OGBl auch weiterhin stärkste Gewerkschaft im Sektor

In den Bereichen Metallverarbeitende Industrie und Garagen konnte der OGBl seine vorherrschende Position im Vergleich zu den bereits ausgezeichneten Resultaten bei den Wahlen 2003 noch weiter ausbauen. In Anbetracht der während den letzten Jahren verschwundenen Betriebe, wie z.B. die „Grand Garage Muller“ und den bedingt durch Restrukturierungsmaßnahmen Personalabbau bei den Firmen ARMI Bissen, ARMI Bettembourg, Circuit Foil, ARMI Dudelage (Giebel/Galvalange) ist der OGBl Erfolg umso bedeutungsvoller.

Im Industriebereich steigt die Anzahl der Mandate von 170 auf 224 und im Garagensektor von 16 auf 31. Die Statistik deckt

die Mehrzahl der Betriebe in der Metallverarbeitenden Industrie ab, sowie die größten Betriebe im Garagensektor. Die guten Ergebnisse bei diesen Wahlen haben die Tarifpolitik des OGBL in diesen Betrieben mehr als bestätigt. Das Syndikat Metallverarbeitende Industrie und Garagen des OGBL bleibt bei weitem die größte und einflussreichste Arbeitnehmervertretung im Sektor. Deshalb danken wir unsern Personalvertretern und Militanten für ihren Einsatz in den Betrieben und wir bedanken uns bei den Wählerinnen und Wählern, die dem OGBL erneut ihr Vertrauen ausgesprochen haben.

Transport par route - ACAL

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	172	58	76	306
VOYAGES EMILE WEBER S.à r.l.	6	5	0	11
ARTHUR WELTER TRANSPORTS S.à r.l.	4	0	6	10
WALLENBORN TRANSPORT S.A.	3	0	6	9
SPERALUX S.A.	7	0	0	7
TRANSPORTS HEIN S.à r.l.	7	0	0	7
TRANSALLIANCE Luxembourg S.A.	1	0	5	6
D H L EXPRESS S.A.	3	0	3	6
DEMY SCHANDELER S.à r.l.	4	2	0	6
SALES-LENTZ AUTOCARS S.A.	0	6	0	6
SAVAM LUX S.A.	3	3	0	6
LENTZ LOGISTICS S.A.	1	5	0	6
TRASOLUX S.A.	2	1	2	5
JOST S.A.	5	0	0	5
VOYAGES SIMON S.A.	3	1	1	5
CONSTANT BONIVERS S.A.	5	0	0	5
LAUBACH & FILS S.à r.l.	5	0	0	5
AUTOCARS S.A.LES-LENTZ S.A.	0	5	0	5
CFL MULTIMODAL S.A.	2	3	0	5
CFL CARGO	1	0	4	5
ADAM OFFERGELD LUXEMBURG GmbH	1	0	4	5
TRACTLUX	2	0	3	5
LORANG S.A.	5	0	0	5
MICHEL GRECO S.A.	0	4	0	4
TS LUX TRANSPORT	0	0	4	4
TRANSCO S.A.	0	3	1	4
FIMALUX TRANSPORT	0	0	4	4
BOLLIG S.A.	4	0	0	4
GLOBAL LOGISTIC PARTNERS S.A.	2	0	2	4
ALBERT STREFF DEMENAGEMENTS S.à r.l.	3	1	0	4
HAMMER LOGISTIK	4	0	0	4
TRANSPORTS WEERTS Luxembourg S.à r.l.	1	3	0	4
HOYER Luxembourg S.à r.l.	4	0	0	4
VOYAGES ECKER S.à r.l.	1	3	0	4
L.I.F.T. II - L.I.F.T. GmbH	4	0	0	4
LUXPORT S.A.	2	2	0	4
AUTOCARS FRISCH RAMBROUCH	3	0	0	3
BOURGEY MONTREUIL LUX S.A.	2	0	1	3
ELSEN LOGISTICS S.à r.l.	3	0	0	3
MAGETRALUX S.A.	2	1	0	3

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
VOYAGES UNSEN S.A.	1	2	0	3
FREIGHT LOGISTICS S.A.	0	0	3	3
TRANSPORTS HELMINGER S.à r.l.	1	0	2	3
JAN DE RIJK Luxembourg S.à r.l.	3	0	0	3
LIES TRANSPORTS S.A.	0	0	3	3
SCANCARGO S.A.	3	0	0	3
DAULUX S.A.	1	1	1	3
SMTL S.A.	2	0	1	3
VOYAGES WAGENER S.A.	3	0	0	3
TRANSASS S.A.	3	0	0	3
EWERHARDT SPEDITION GmbH	0	0	3	3
ROSS TROINE AUTOCARS S.A.	1	2	0	3
TRANSPORTS JULIA FERNANDEZ DIZ	0	0	2	2
VOYAGES JOSY CLEMENT S.A.	0	1	1	2
AUTOCARS FRISCH EMILE S.à r.l.	2	0	0	2
INTER TAXIS S.à r.l.	1	0	1	2
ZIEGLER LUXEMBOURG S.A.	1	0	1	2
NIPPON EXPRESS S.A.	2	0	0	2
AUTOBUS STEPHANY S.à r.l.	2	0	0	2
NITTLER RENE S.à r.l.	2	0	0	2
DAHM GASLOG LUXEMBOURG S.A.	1	0	1	2
RAPIDE DES ARDENNES S.à r.l.	1	0	1	2
LUX TRANSPORT S.à r.l.	1	0	1	2
ARLING TRANSPORT S.à r.l.	1	0	1	2
GALLIKER TRANSPORTS S.A.	2	0	0	2
ALSACE LORRAINE TRANSPORTS S.A.	2	0	0	2
TRANS AMERICO S.à r.l.	0	0	2	2
SCHENKER LUXEMBURG GmbH	2	0	0	2
LENTZ EXPRESS S.A.	1	0	1	2
SIEDLER-THILL ET FILS S.à r.l.	0	2	0	2
ESSERS LUXEMBOURG S.A.	2	0	0	2
GETRANS S.A.	1	0	1	2
LOGWIN ROAD + RAIL S.à r.l.	2	0	0	2
SOTRAI S.à r.l.	2	0	0	2
LTLD S.A.	1	1	0	2
SPACE LINER S.A.	2	0	0	2
HERBRICH Luxembourg S.A.	1	0	1	2
TAXIS BENELUX	2	0	0	2
TEAM RELOCATIONS S.A.	0	0	2	2
COLUX TAXIS	2	0	0	2
AUTOCARS WEWER ERNY	1	0	0	1
AUTOCARS ZENNERS S.à r.l.	0	1	0	1
DEMELUX	1	0	0	1
GIRAUD Luxembourg S.A.	1	0	0	1
WINLUX S.A.	1	0	0	1
TRANSPORTS HUBERTY	1	0	0	1
COBELFRET INTERNATIONAL S.A.	1	0	0	1

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
DI EGIDIO INTERNATIONAL S.A.	1	0	0	1
SOTRANS S.A.	1	0	0	1
OSTHOLT TANKSCHIFF S.à r.l.	1	0	0	1
WEBTRANS S.A.	0	0	1	1
LOGWIN GmbH	1	0	0	1
SCHENK LUXEMBOURG S.A.	1	0	0	1
GENERALTOUR S.A.	1	0	0	1
ELRO TANKSCHIFF S.à r.l.	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Aviation civile

	OGBL	LCGB	Autres	Total mandats effectifs
	35	21	8	64
LUXAIR S.A.	16	11	4	31
CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.	6	7	4	17
PANALPINA LUXEMBOURG S.A.	4	2	0	6
LUXAIRPORT	4	1	0	5
CHINA AIRLINES	2	0	0	2
V L M AIRLINES	1	0	0	1
AIRREST S.A.	1	0	0	1
LUXAIR S.A. JEUNES	1	0	0	1

Ne sont considérées que les entreprises dans lesquelles l'OGBL a présenté des candidates et candidats.

Contrairement aux communications du LCGB, l'OGBL restera majoritaire dans le secteur des transports après le 12 novembre 2008. En comparaison avec le LCGB, l'OGBL a obtenu 185 mandats effectifs dans le secteur, contre 70 pour le LCGB.

Secteur bus: l'OGBL majoritaire

A part la société Sales-Lentz, le LCGB est devenu l'organisation syndicale minoritaire dans les autres grandes entreprises d'autobus privées, respectivement n'a plus obtenu de mandat du tout.

Chez Emile Weber de Canach, la deuxième entreprise du secteur, l'OGBL reste majoritaire avec 6 mandats. Chez Demy Schandeler de Keispelt, troisième entreprise du secteur, le résultat de vote est clair : 4 sièges pour l'OGBL, 2 pour le LCGB.

Chez Bollig d'Echternach, le LCGB n'a obtenu aucun mandat. Les 4 mandats ont été remportés par l'OGBL.

Même fiasco pour le LCGB chez Voyages Simon de Diekirch, la plus grande entreprise d'autobus dans le Nord du pays. Alors qu'en 2003, la délégation était composée à 100% de délégués LCGB, le syndicat chrétien n'obtient plus qu'un seul siège en 2008. 1 autre siège est obtenu par une liste non syndicale, 3 sièges par l'OGBL.

Plus de LCGB chez Frisch Rambrouch, Emile Frisch de Bonnevoie, Voyages Wagener de Mertzig et Autobus Stéphany de Troisvierges. L'OGBL a remporté tous les mandats dans ces entreprises. Il en est de même en ce qui concerne la société Generaltours de Luxembourg.

Transport de marchandises et logistique: OGBL majoritaire

Dans le secteur du transport de marchandises par route et de la logistique, l'OGBL reste dominant. Dans les plus grandes sociétés, le LCGB ne joue aucun rôle. Tel est le cas dans les sociétés suivantes : Lorang, Transalliance, Sperlux, DHL, Tractlux, Jost, Transports Hein, Transports Laubach, Constant Bonivers et autres. Dans ces sociétés, les délégations du personnel se composent presque exclusivement de délégués OGBL, respectivement d'un mélange entre délégués OGBL et délégués non syndicaux. Un bémol subsiste auprès des sociétés Wallenborn Transports, Transports Arthur Welter et Transalliance où des délégués non syndicaux ont obtenu la majorité des mandats.

Secteur des taxis: 100% OGBL

C'est pour la deuxième fois que, dans le secteur des taxis, le LCGB n'est plus représenté. Chez Taxis Colux, Benelux Taxis et Intertaxis, les délégations futures ne se composeront que de délégués OGBL. Le LCGB n'a même pas présenté des candidats dans ce secteur de l'économie. Tout laisse croire que le syndicat chrétien a définitivement abandonné ce secteur.

Aviation civile: l'OGBL domine

A l'exception de Cargolux, l'OGBL domine le paysage syndical à l'aéroport de Luxembourg. A relever notamment l'excellent chez Luxair où l'OGBL a obtenu 16 sièges, contre 11 pour le LCGB. En outre, l'OGBL a gagné le siège du jeune travailleur. Les prochaines délé-

gations chez China Airlines et VLM Airlines seront composées exclusivement de délégués OGBL. Celles de chez Palalpina et LuxAirport seront composées majoritairement par l'OGBL (Panalpina : 4 OGBL, 2 LCGB ; LuxAirport : 4 OGBL, 1 LCGB). Au total, l'OGBL a obtenu 35 mandats dans le secteur de l'aviation civile, contre 21 pour le LCGB.

Port de Mertert: bon résultat des candidats OGBL

Des nouvelles très positives nous parviennent du Port de Mertert. Alors que chez Luxport, l'ancienne délégation n'était composée que de représentants LCGB, cette fois-ci, les candidats OGBL ont été élus en grand nombre. Dorénavant, la délégation se compose de 2 délégués OGBL et de 2 délégués LCGB.

Maritime: que des délégués OGBL

L'OGBL est le seul syndicat représenté auprès des armateurs établis au Luxembourg. Le LCGB n'a même pas présenté des candidats dans ce secteur économique. Ainsi, la délégation du personnel auprès de Cobelfret, la plus grande entreprise maritime luxembourgeoise, par exemple, ne sera composée que de délégués OGBL.

Filiales CFL: nouveau défi pour l'OGBL

Pour la première fois, l'OGBL a obtenu des mandats dans des sociétés filiales des CFL, à savoir: CFL Cargo (1 mandat) et CFL Multimodal (2 mandats).

Cela signifie pour l'OGBL un nouveau défi. Sur base des résultats obtenus, l'OGBL développera ses activités dans ce secteur.

Der Transportsektor bleibt auch nach dem 12. November 2008, im Gegensatz zu den Mitteilungen des LCGB, fest in OGBL-Hand. Im direkten Vergleich zum LCGB verbucht der OGBL im Transportsektor 185 Effektivdelegierte gegenüber 70 zugunsten des LCGB.

Bussektor: Mehrheit für den OGBL

Außer bei der Firma Sales-Lentz, wurde der LCGB in sämtlichen größeren Busunternehmen in die Minderheit versetzt oder erhielt überhaupt kein Mandat mehr.

Beim zweitgrößten Busunternehmen, der Firma Emile Weber aus Canach, behielt der OGBL mit 6 Mandaten die Oberhand.

Beim drittgrößten Busunternehmen, der Firma Demy Schandeler aus Keispelt ist das Wahlergebnis mehr als eindeutig: 4 Sitze für den OGBL, 2 für den LCGB.

Bei der Busfirma Bollig aus Echternach wurde der LCGB abgewählt und bekam kein einziges Mandat. Alle 4 Mandate entfielen auf den OGBL.

Ein ähnliches Fiasko erlitt der LCGB bei der größten Busfirma im Norden des Landes, der Firma Simon aus Diekirch, eine ehemalige Hochburg des LCGB, bei der er nur noch 1 Mandat erhielt. 3 Sitze gingen hier an den OGBL, 1 Mandat an eine neutrale Liste.

Bei den Busunternehmen Frisch Rambrouch (vormalig LCGB), Emile Frisch aus Bonneweg, Voyages Wagener aus Mertzig, Autobus Stephany aus Ufflingen oder Generaltours aus Luxemburg reichte der LCGB nicht einmal Kandidaten ein oder wurde von den Busfahrern nicht in den Ausschuss gewählt. In diesen Betrieben sind ausschließlich OGBL-Delegierte gewählt worden

Gütertransport und Logistikbereich: OGBL führend

In diesem Sektor ist der OGBL nach wie vor tonangebend. In den größten Transportbetrieben spielt der LCGB keine Rolle. Dies ist der Fall bei der Firma Lorang, Transalliance, Sperialux, DHL, Tractlux, Jost, Transports Hein, Transports Laubach, Constant Bonivers usw. In diesen Betrieben bestehen die künftigen Personalausschüsse fast ausschließlich aus OGBL-Delegierten oder Delegationen aus OGBL- und neutralen Delegierten. Schönheitsfehler gibt es bei Wallenborn Transports, Transports Arthur Welter und Transalliance, wo auch sogenannte nicht gewerkschaftliche Listen Mandate erzielten.

Taxisektor: OGBL allein auf weiter Flur

Im Taxisektor ist der LCGB zum zweiten Mal hintereinander nicht mehr präsent. Hier wurden bei Taxis Colux, Benelux Taxis oder Intertaxis ausschließlich OGBL-Delegierte gewählt. Der LCGB hat nicht einmal Kandidaten aufgesetzt, womit er sich definitiv aus diesem Wirtschaftszweig verabschiedet hat.

Luftfahrt: OGBL dominiert

Außer bei Cargolux, dominiert der OGBL klar die gewerkschaftspolitische Landschaft am Flughafen Luxemburg. Hierbei ist besonders das hervorragende Resultat bei der nationalen Airline Luxair hervorzuheben, wo der OGBL 16 Sitze und zusätzlich den Sitz des Jugendausschusses für sich verbuchen konnte. Bei China Airlines, Airrest, VLM Airlines sind ausschließlich OGBL-Vertreter in die Betriebsausschüsse gewählt worden. Auf Anhieb gelang es dem OGBL 4 Mandate bei Panalpina (2 LCGB) sowie 4 Mandate bei Lux-Airport (1 LCGB) zu erhalten. Insgesamt kann der OGBL im Luftfahrtbereich auf 35 gewählte Effektivdelegierte zählen (21 zugunsten des LCGB).

Merterter Hafen: mehr OGBL-Kandidaten gewählt

Positive Meldungen sind auch vom Merterter Hafen zu vermelden. Bei Luxport wurde der LCGB, vormalig allein vertreten, abgewählt. Fortan wird der Betriebsrat aus 2 OGBL- und 2 LCGB-Vertretern bestehen.

Seeschifffahrt: OGBL alleine vertreten

Bei den in Luxemburg niedergelassenen Reedereien wird der OGBL künftig alleine vertreten sein. Somit werden, beispielsweise, bei Cobelfret International, der größten Seeschifffahrtsfirma, nur OGBL-Delegierte im Betriebsausschuss vertreten sein.

CFL-Filialen: neue Herausforderung für den OGBL

In den Filialen der Eisenbahngesellschaft CFL-Cargo (1 Mandat) und CFL-Multimodal (2 Mandate) konnte der OGBL erstmals Fuß fassen. Diese Transportfirmen stellen eine neue Herausforderung dar. Es gilt jetzt auf dem Wahlergebnis für die Zukunft aufzubauen.